



RAPPORT FINANCIER



2018



DIFFÉRENTS

RESPONSABLES

ENGAGÉS

À VOS CÔTÉS

INNOVANTS

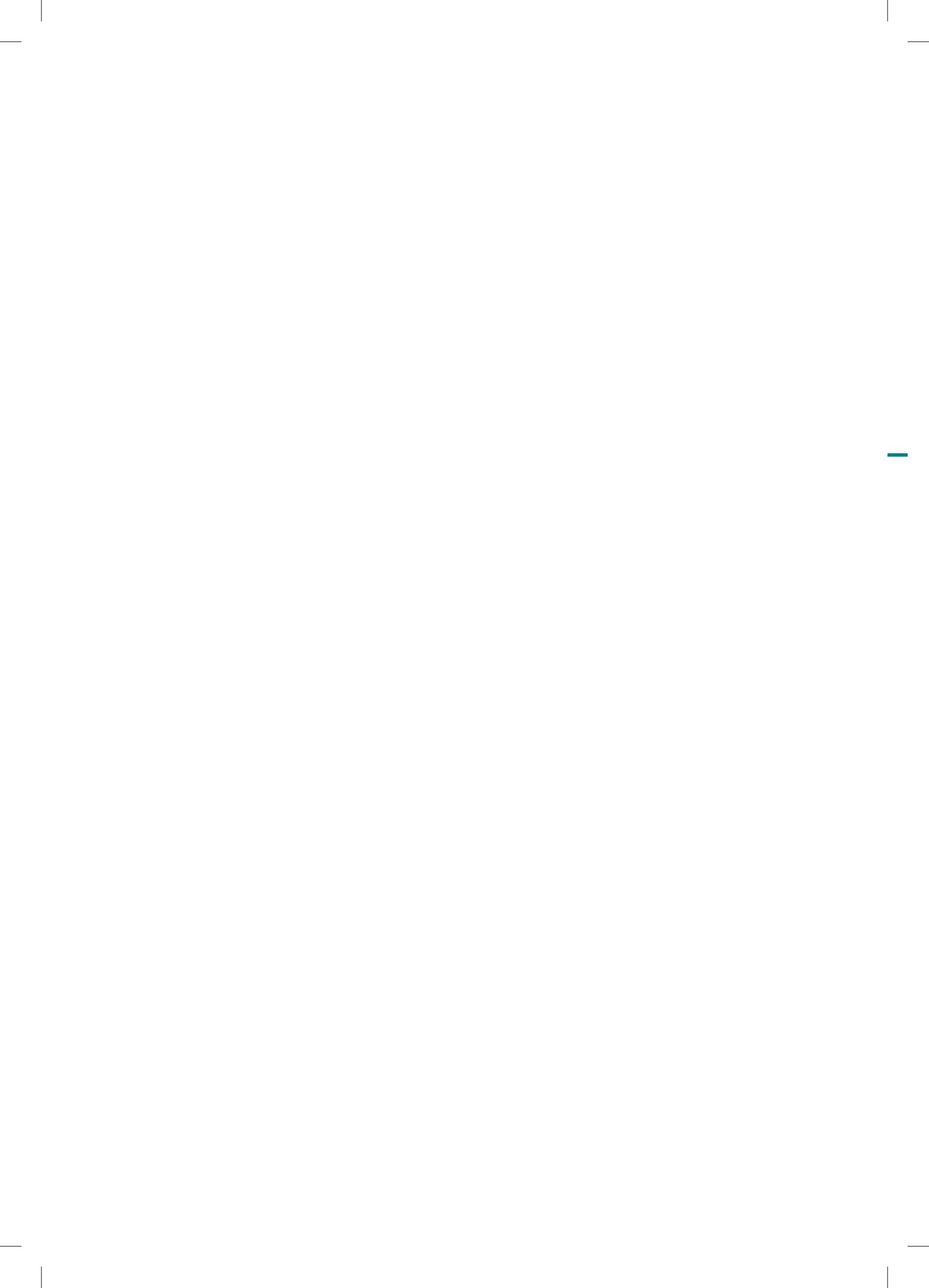
PERFORMANTS

À VOTRE SERVICE

**Crédit Agricole
Charente-Périgord**

**Direction du pilotage,
des finances et des risques.**

Le rapport annuel est disponible sur www.ca-charente-perigord.fr,
rubrique « Votre Caisse régionale »





RAPPORT FINANCIER 2018

SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ.....P 5

2. EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION.....P 17

3. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE.....P 91

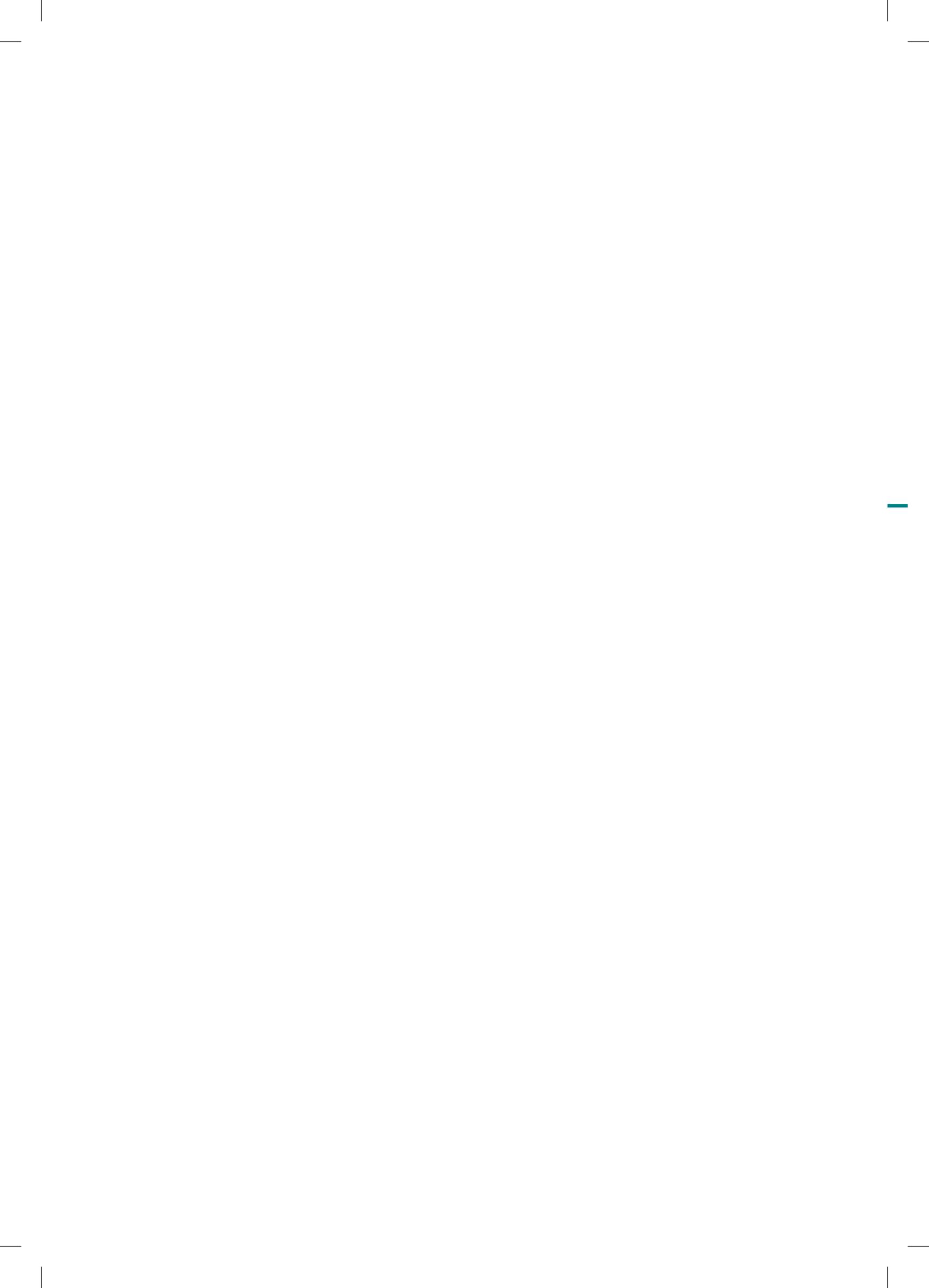
4. RAPPORT OTI SUR DPEF.....P 115

5. COMPTES INDIVIDUELS.....P 123

6. COMPTES CONSOLIDÉS.....P 191

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....P 363

8. RÉOLUTIONS.....P 383



1



RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2018





LA BANQUE-ASSURANCE DU TERRITOIRE,

C'EST NOUS !



L'année 2018 a été une belle année commerciale.

Depuis 2014, nos parts de marché ont fortement progressé :

- Crédits habitat : **42,33 % (+ 5,12 %)**
- Collecte bilan : **40,47 % (+ 2,9 %)**

Sur cette période, 434 104 clients nous ont fait confiance (+ 2,82 %), et nous avons franchi **le cap symbolique des 200 000 clients sociétaires** (+ 33,5 %). Enfin, notre portefeuille de contrats d'assurances a progressé de 37 % pour atteindre **279 000 contrats**.

Merci à tous nos clients pour leur confiance et leur fidélité renouvelées !

Chaque jour nous nous engageons pour soutenir les projets de nos clients qui font vivre nos territoires.

Nous sommes une banque-assurance locale qui assume une responsabilité forte dans **le développement de l'économie du territoire** en raison de ses parts de marché importantes, nous en sommes conscients.

Plus que jamais, nous revendiquons notre identité de banque-assurance enracinée dans son territoire. **Forts de nos 1 272 collaborateurs et de nos 756 administrateurs, nous voulons faire rayonner nos valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité** en Charente et en Dordogne.

Philippe Boujut, Président

Laurent Martin, Directeur général





UNE BANQUE QUI SOUTIENT L'ÉCONOMIE

LA BANQUE-ASSURANCE DU TERRITOIRE,

C'EST NOUS !



434 000 CLIENTS NOUS FONT CONFIANCE DONT 22 000 NOUVEAUX EN 2018

Avec plus de **7,3 Mds€** d'encours crédits (+ 4,4%) et **41,5%** de part de marché, nous sommes le premier financeur de l'économie locale.

En 2018, nous avons accordé près d'**1,5 Md€** de crédits à moyen terme pour soutenir les projets de nos clients.



PROFESSIONNELS
170 M€



**ENTREPRISES,
COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
ET PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**
274 M€



AGRICULTURE
180 M€



PRÊTS CONSO
158 M€

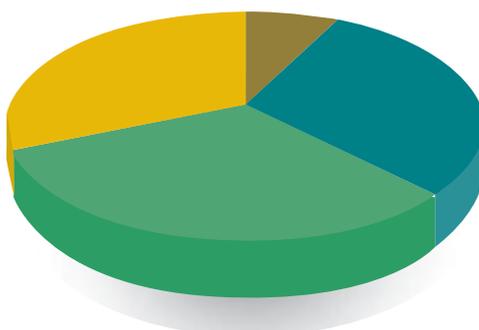


HABITAT
686 M€

Nos clients nous confient plus de **11,8 Mds €** d'épargne (+ 5,1 %) et **40,5 %** de part de marché collecte bilan.

COLLECTE MONÉTAIRE
3 537 M€
+ 16,5 %

ÉPARGNE BANCAIRE
3 705 M€
+ 3,9 %



VALEURS MOBILIÈRES
887 M€
- 8,6 %

ASSURANCE-VIE
3 677 M€
+ 0,5 %

L'ASSURANCE,

NOTRE DEUXIÈME MÉTIER

• ASSURANCES DE BIENS ET DE PERSONNES



Plus de **279 000**
contrats d'assurance
(+ 8,7 %) ...



... dont **51 000**
nouveaux contrats
en 2018



Près de **13 000**
clients nouveaux assurés
nous font confiance



Plus de **54 M€**
d'indemnités
sinistres versées

NOUS SOMMES TOUJOURS LES LEADERS DE L'ASSURANCE AGRICOLE AVEC 39,9 % DE PART DE MARCHÉ.

• ASSURANCE DES EMPRUNTEURS



Près de **255 000**
contrats d'assurance
(+ 1,32 %) ...



... dont **3 300**
nouveaux contrats
en 2018



85,7%
des crédits octroyés sont
garantis par notre assurance



Plus de **11 M€**
d'indemnités
sinistres versées

NOTRE PROMESSE :

être présents auprès de nos clients dans les moments où ils ont besoin de nous :

Épisodes de grêle de juillet 2018

PLUS DE 1 500 SINISTRES INDEMNISÉS
UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN
DÈS LE LENDEMAIN
UN VERSEMENT DES PREMIÈRES
INDEMNITÉS DÈS
LE SURLLENDEMAIN POUR
LES CLIENTS LES PLUS SINISTRÉS

8,65 M€
d'indemnités sinistres versées



Nouvelle offre Assurance des Accidents de la Vie :

PRÈS DE 5 000 CONTRATS
SOUSCRITS



Option Chiffre d'affaires sécurisé en Multirisque récolte :

SÉCURISATION DU REVENU DES
EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES



Nouvelle offre Cyber Protection

- UNE PROTECTION EN CAS D'ATTEINTE AU SYSTÈME INFORMATIQUE OU DE VOL DE DONNÉES
- UNE ASSISTANCE PERSONNALISÉE PAR DES SPÉCIALISTES

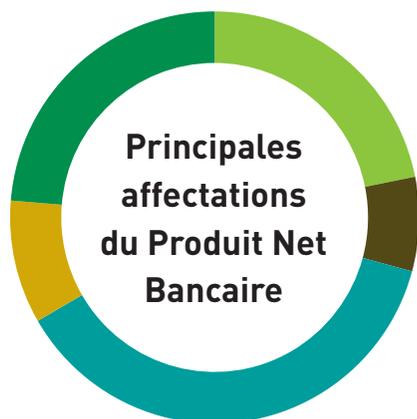


DES RÉSULTATS FINANCIERS

SOLIDES

Nos résultats financiers reflètent notre solidité et notre capacité à investir au service de nos clients et du développement de notre territoire.

1,49 milliard d'euros de fonds propres



* Fonds pour Risques Bancaires Généraux

** Résultat Net sur Actifs Immobilisés

Charges du personnel	92,7 M€
Autres charges	58,7 M€
Coût du risque et dotation FRBG* et RNAI**	18,3 M€
Impôts et taxes	24 M€
Résultat net	54,1 M€

18,98 €

Sur la base de l'arrêté du 31 décembre 2018, le cours du **CERTIFICAT COOPÉRATIF D'ASSOCIÉS (CCA)** est fixé à 18,98 € (+ 5 % dividendes inclus)





NOTRE DIFFÉRENCE: PRIORITÉ AU TERRITOIRE



ÊTRE UTILE

AU DYNAMISME DU TERRITOIRE

Tous les ans, nous accompagnons le développement culturel, social et économique du territoire avec nos **756 administrateurs** répartis dans **57 Caisses locales**, et nos **209 000 clients sociétaires** (+ 4,4 %).



218 000 €
versés

Nous soutenons **16 clubs sportifs** et **comités départementaux**, et de nombreuses **manifestations culturelles** : Cognac Blues Passions, Mimos, Salon du livre d'Angoulême...



302 000 €
versés

La Fondation Agir en Charente-Périgord a soutenu **69 projets** culturels, patrimoniaux, éducatifs et solidaires



35 000 €
versés

Financement participatif : via les plateformes Tudigo et Miimosa, nous avons soutenu **33 porteurs de projets locaux**, depuis 2016



187 000 €
versés

380 associations et événements soutenus à travers l'attribution d'un Coup de pouce



445 000 €

À travers la taxe d'apprentissage, nous soutenons **les formations technologiques et professionnelles**



418 500 €
versés

Prêts économie et territoire : **53 entrepreneurs sociétaires** ont bénéficié d'un prêt à 0 %

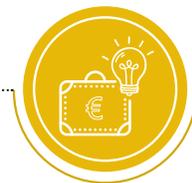
En 2018, notre soutien au territoire passe aussi par :



Les jobs meetings :
nous avons mis en relation **25 entreprises clientes** avec **232 jeunes** du territoire en recherche d'emploi



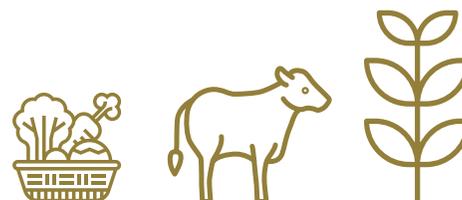
Les cafés de la création :
nous avons organisé **11 cafés** pour mettre en relation plus de **100 porteurs de projets** à la recherche de conseil, avec des experts bancaires et de l'entrepreneuriat



Le Startup weekend à Angoulême :
notre participation financière a permis de soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat sur le territoire

VALORISER

LE SAVOIR-FAIRE DU TERROIR



terre des saveurs.com

Nous mettons **gratuitement** à la disposition de **nos clients producteurs** charentais et périgourdins cette **place de marché sur Internet** pour promouvoir **la gastronomie, le terroir et les circuits courts** :

Plus de **240 producteurs** référencés dont **92** font de la vente en ligne

425 produits commercialisés

+ 350 connexions quotidiennes

+ 100 000 € de chiffre d'affaires réalisé par les producteurs depuis le lancement du site en mars 2018

Le livre *Agricultrices d'ici*

un ouvrage inédit de valorisation de femmes qui ont fait de l'agriculture leur métier et leur passion



S'ADAPTER AUX BESOINS

DES FILIÈRES LOCALES

ACTEUR INCONTOURNABLE DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE, NOUS DÉVELOPPONS POUR NOTRE TERRITOIRE DES FILIÈRES ET DES EXPERTISES SUR MESURE :



La banque-assurance du cognac

Être le partenaire incontournable de la Spirits Valley

- ✓ Un réseau de **48 experts** et une filière dédiée à Cognac
- ✓ Un soutien de **85 % des vignerons et des entreprises** du secteur (tonneliers, distillateurs, négociants, transporteurs...)



La filière tourisme

Promouvoir les atouts touristiques de notre territoire et être la banque de référence auprès des professionnels du secteur

- ✓ **7 conseillers experts** formés aux besoins du secteur
- ✓ **1 camping sur 2** et **1 hôtelier sur 3** nous font confiance



La filière séniors

Accueillir les séniors qui s'installent sur notre territoire

- ✓ **3 200 nouveaux clients** en 2018
- ✓ **28 000 €** investis dans des animations locales (actions de prévention, ateliers numériques pour retraités, salons...)
- ✓ Près de **43 000 €** investis par notre Fondation d'entreprise Agir en Charente-Périgord pour soutenir des projets séniors



NOUS NOUS ENGAGEONS POUR VOUS SERVIR

NOTRE OBJECTIF : VOUS GARANTIR UN CONSEIL EXPERT DE PROXIMITÉ DANS NOS AGENCES.
L'ENSEMBLE DE NOS CHARGÉS AGRI, PRO OU PARTICULIERS ET DE NOS CONSEILLERS
BANQUE PRIVÉE ET PATRIMOINE SONT LABELLISÉS.



105
points de vente



1
banque en ligne
Mon@gence



2
agences
conseil habitat



5
agences
entreprises



251
points verts :
des points de retraits
d'espèces chez des
commerçants



1
banque
d'affaires



1
banque
privée



154
guichets
automatiques
bancaires



1
banque des flux
et paiements



VOUS RÉPONDRE

SIMPLEMENT ET RAPIDEMENT

NOUS DÉVELOPPONS DES CANAUX POUR UN ACCÈS PERMANENT AUX SERVICES DE VOTRE BANQUE



**Un site internet
ca-charente-perigord.fr**

13,9 millions de visites
en 2018 (+ 0,42 %).



Le bouton vert

Vous choisissez comment **être
contacté ou nous contacter**,
tout au long de votre navigation
sur notre site Internet.



Le conseiller virtuel

Ce tchat intelligent prend
en charge **instantanément**
vos questions sur notre site,
24h/24 et 7j/7.

Mon@gence



De 9h à 20h du lundi
au vendredi, et jusqu'à 17h30
le samedi, **un conseiller
est à votre service au
05 45 20 47 00¹** ou sur
monagence-cacp.fr.



L'appli Ma Banque

Pour gérer vos comptes, signer
vos contrats, prendre rendez-vous
avec votre conseiller, et accéder
à tous vos comptes de paiement
et d'épargne de plus de 150 banques.

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux



CA TOURNE



Notre Web TV sur YouTube
vous offre **des contenus inédits**
valorisant le territoire à travers
sa vie économique et associative.



Notre page Facebook compte **plus
de 10 000 fans** qui suivent l'actualité
de notre engagement sur le territoire.

Retrouvez-nous également sur LinkedIn,
Twitter et Instagram



¹ Coût selon opérateur

VOUS PROPOSER



TOUJOURS PLUS DE SERVICES DIGITAUX



L'appli Ma Carte : **pilotez et gérez votre carte bancaire** depuis votre smartphone et payez vos proches avec Paylib entre amis



L'offre Eko : **une carte, une appli, une agence**. Déjà 1 000 clients ont opté pour cette offre simple et claire. Rendez-vous sur eko-by-ca.fr



La signature électronique en agence simplifie vos démarches : **61 % des signatures** de contrats effectuées



L'entrée en relation digitalisée : permet d'ouvrir un compte en **moins de 10 mn**



L'Espace projet habitat : pour faciliter la recherche d'un bien, le financement et la mise à disposition des fonds



La dépose-proposition : **la signature 100 % en ligne** de vos contrats, depuis chez vous



Une avance sur facture entre entreprises et un règlement en moins de 24h jusqu'à 150 000 €



Invest Store : **un service de Bourse en ligne** pour suivre et gérer son portefeuille **24h/24**



Une avance de trésorerie réservée aux agriculteurs, gérée par Internet, afin de financer leurs approvisionnements

Nous offrons des services dédiés à nos clientèles spécialisées (professionnels, entreprises et agriculteurs)



L'échange de données informatisées : effectuer **des transferts sécurisés de données structurées** entre entreprises



Le paiement dématérialisé : **79 % de nos clients** sont équipés du paiement sans contact



Le Prêt express agri-pro : **l'octroi de crédits** à notre clientèle agricole est simplifié et les fonds sont virés **en 48h**. Déjà **508 prêts** accordés



AFFIRMER NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS LE TERRITOIRE

INVESTIR SUR LE TERRITOIRE

34
agences

Nous avons rénové
34 agences pour les habiller
de nos couleurs et mieux
accueillir nos clients

8,43 M€

investis dans ce **plan
de rénovations** réalisées
par des **artisans locaux**

12,7 M€

investis **auprès
des entreprises locales**
qui ont réalisé notre nouveau
site de Bergerac

5,76 M€

C'est le montant investi
par notre filiale spécialisée
dans le capital-investissement
de proximité depuis 2010,
dans **21 entreprises locales**

1 272

collaborateurs en CDI,
dont **95 nouveaux** en 2018,
nous positionnant ainsi parmi
**les principaux employeurs
privés** de Charente et
de Dordogne

33,9 M€

C'est le total versé en 2018
à travers les impôts et taxes,
**pour soutenir les dépenses
publiques** d'intérêt général
sur le territoire

 **CHARENTE-PÉRIGORD EXPANSION**
CAPITAL INVESTISSEMENT

LE NOUVEAU SITE DE BERGERAC



© Archistudio

UNE BANQUE ENGAGÉE DANS

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Notre promesse d'agir en faveur de la RSE* se traduit par 5 engagements et des résultats concrets :

- 1 Favoriser le développement économique** de notre territoire et la transition vers **des pratiques RSE.**
↳ Les installations de production d'énergie renouvelable que nous avons financées en 2018 produisent un volume théorique de 97,7 GWh soit la consommation électrique de 19 700 foyers français.
- 2 Agir avec loyauté** et rechercher **l'excellence** dans la relation avec nos clients.
↳ 100 % de nos collaborateurs sont formés à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les sanctions internationales.
- 3 Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale dans notre gouvernance.**
↳ Nous affichons 39 % de femmes élues au Conseil d'administration de la Caisse régionale, 35,7 % dans les Caisses locales, et 47,5% de femmes cadres parmi nos collaborateurs.
- 4 Avoir des pratiques sociales responsables avec nos salariés.**
↳ Nos collaborateurs ont réalisé 10 144 jours de formation (toutes formations confondues) en 2018.
- 5 Prouver par nos actions notre responsabilité sur le territoire** et accompagner les grandes mutations sociétales et environnementales.
↳ 128 000 conventions en e-relevés ont été envoyées en 2018.



Retrouvez la vidéo sur notre empreinte socio-économique



NOUS SOUTENONS NOS CLIENTS DANS LES MOMENTS DIFFICILES



Les Comités AgriDiff et A2CP : nous déployons des dispositifs **d'accompagnement des agriculteurs en situation difficile. 108 dossiers aidés depuis 2015**



Nous mettons à disposition de nos clients **23 experts pour un accompagnement personnalisé** dans les affaires de succession, de séparation et divorce, et en faveur des majeurs protégés. **5300 dossiers successions traités en 2018**



Les points Passerelle : nous sommes aux côtés de nos clients traversant **une période difficile suite à un accident de la vie**



Plus de **2 300 requérants** accompagnés depuis 2010



53 microcrédits accordés pour un montant de **126 000 €** en 2018

2



EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2018



Présentation de la Caisse Régionale Charente Périgord

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction au 31 décembre 2018

Conseil d'Administration

Président

M. Philippe BOUJUT

1er Vice-Président

M. Benoît FAYOL

2ème Vice-Président

M. François RABY

3ème Vice-Président

M. Claude LADOIRE

Membres du Bureau

M. Bertrand FRADIN

Mme Christine BORELLA

M. Thierry FOURCAUD

M. Alain LAGARDE

Administrateurs

Mme Valérie BODIN

Mme Sylvie DEJOS

Mme Véronique DIAZ

M. Philippe DUPONTEIL

M. Stéphane DUPUY

Mme Paula FREMONT

M. Alain LARUE

Mme Anne MAZIERE

Mme Anne ROGER

M. François-Xavier de SAINT-EXUPERY

Comité de Direction

Directeur Général

Laurent MARTIN

Directeur Général Adjoint

Jean Louis HOUEL

Séverine TOURTOIS

Jean Michel BAYLAUCQ

Joël QUAINO

Pascale BOHN
(à compter du 01/02/2019)

Bruno FLORENT

Antoine MORNAUD

Direction des Particuliers, de l'Immobilier,
des Assurances et de la Communication

Direction de la Distribution et des
Réseaux

Direction des Ressources Humaines

Direction du Pilotage, des Finances et
des Risques

Direction Bancaire, Informatique et
Moyens Généraux

Direction des Entreprises, de l'Agriculture
et des Marchés Spécialisés

La présence de la Caisse Régionale Charente Périgord sur son territoire



L'organisation territoriale et commerciale

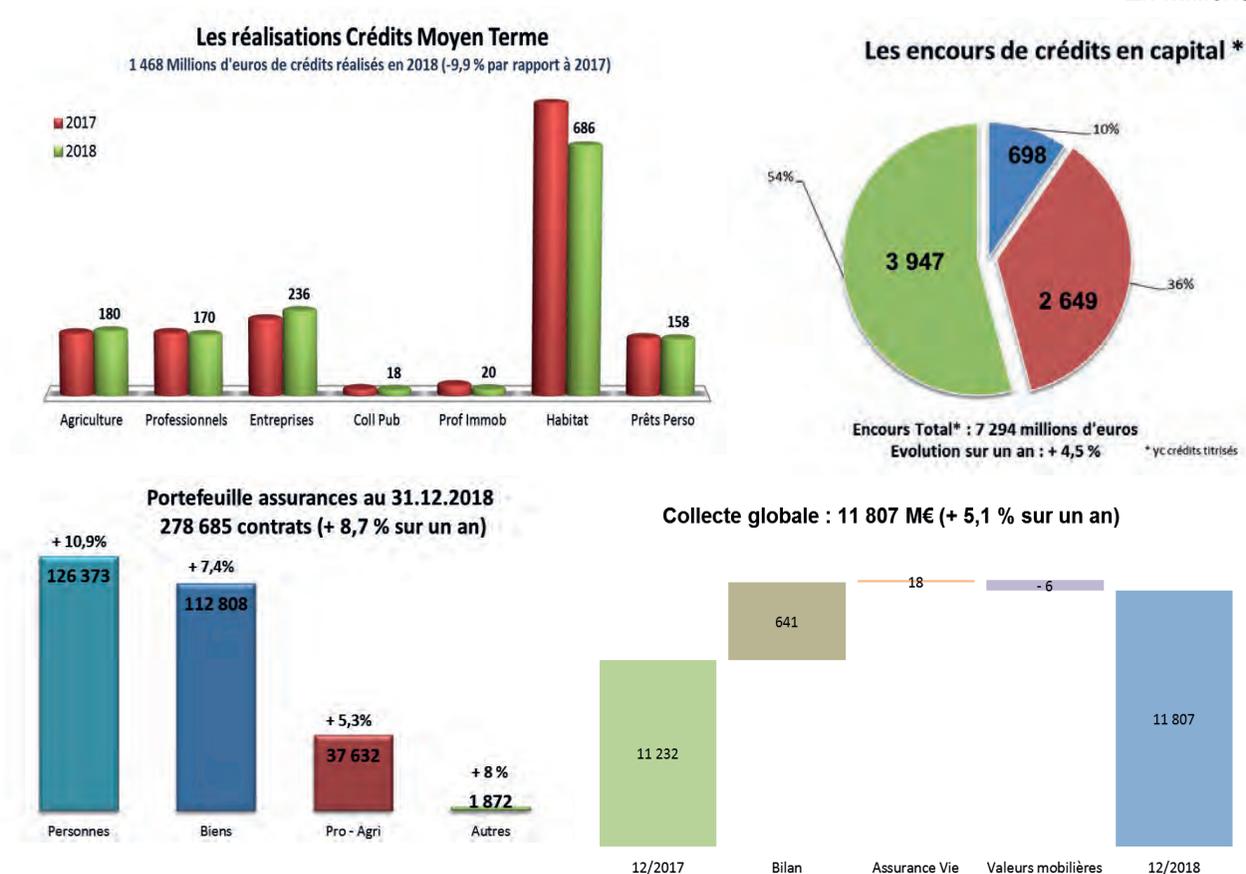
- 4 régions
- 100 points de vente
- 1 banque privée
- 1 banque d'affaires et d'expertise sociale
- 5 agences entreprises
- 1 agence 100% en ligne
- 2 espaces habitat conseil
- 250 points Verts

Le réseau mutualiste, actif et structuré

- 57 caisses locales
- 760 administrateurs
- 209 652 sociétaires

L'Activité Commerciale 2018

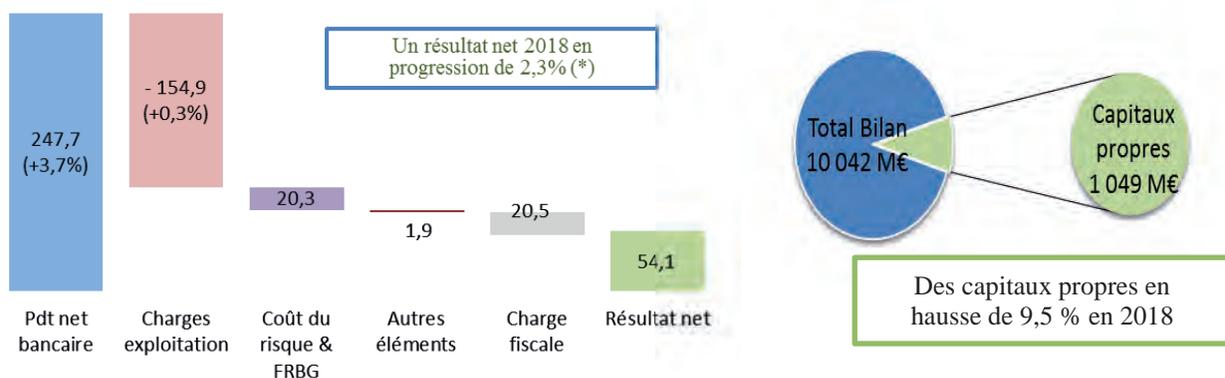
En Millions €



Les Résultats Financiers 2018 (Comptes individuels)

En Millions €

Compte de résultat au 31 décembre 2018



(*) Données CR+STT

Rapport d'activité 2018

I. Le contexte économique et financier

L'année 2018 a été plus perturbée qu'initialement escompté. Après un regain d'optimisme début 2018, l'année s'achève avec plus d'incertitudes sur la poursuite d'une croissance solide.

Sur le plan international, les risques géopolitiques (élections en Europe, montée des populismes, tensions sur les négociations commerciales Etats-Unis/Chine, risque de hard Brexit,...) inquiètent les marchés financiers, se matérialisant par un regain de volatilité et une brutale chute des cours en fin d'année sur l'ensemble des places financières.

De son côté, la croissance française a été affectée par une hausse non anticipée du prix du pétrole et par les mouvements sociaux du T2 (grèves prolongées dans les transports) et du T4 (mouvement des gilets jaunes). Dans ce contexte et avec plus de perspectives, le revenu moyen des Français n'a que marginalement progressé ces 10 dernières années, tandis que le chômage peine à redescendre vers les niveaux d'avant crise (8,7% fin 2018 en France métropolitaine).

Ainsi, l'année 2018 se termine sur un ressenti négatif et une croissance annuelle estimée à 1,5%, bien inférieure à celle de 2017 (+2,3%). Le PIB 2019 conserverait un rythme de croissance similaire (+1,6%), basé sur un rebond modéré de la consommation (+1,2% en 2019, après +0,8% en 2018) et de l'investissement des entreprises (+4,6% attendu contre 3,7% en 2018), alors que l'investissement résidentiel des ménages devrait stagner. A noter qu'après un recul continu depuis mi-2015, la courbe des défaillances d'entreprises s'est retournée courant 2018. Les secteurs sensibles à l'investissement et la consommation des ménages ont le plus souffert (transport, hébergement-restauration, construction et commerce).

Sur le plan monétaire, l'annonce de la fin du QE (programme de rachat d'actifs) par la BCE en fin d'année n'a pas eu pour l'heure d'impact significatif sur les taux longs. Les craintes de ralentissement économique et l'éloignement des perspectives de hausse de l'inflation pèsent plus lourdement sur la tendance. A noter qu'à ce stade, la BCE maintiendra la taille de son bilan en réinvestissant l'intégralité de ses tombées d'actifs détenus.

Dans ce contexte, les taux longs devraient remonter très progressivement, avec néanmoins un retour possible de l'aversion au risque souverain, qui s'accompagnerait alors d'une hausse des primes de risque. Les taux courts resteront bas en 2019. Une première hausse du principal taux directeur de la BCE (actuellement fixé à -0.40%) n'est pas attendue avant l'été prochain, a minima.

Plus localement, le taux de chômage s'établirait autour de 8,7% en Charente et de 9,3% en Dordogne.

Le business du Cognac, filière stratégique pour la Caisse régionale, a connu pour sa campagne 2017-2018 (1^{er} août-31 juillet), une quatrième année consécutive de croissance avec +8,2% en volume et 5,4 % en valeur. Plus de 206 millions de bouteilles ont été livrés dans le monde entier (98% des ventes à l'export).

II. Les faits marquants de l'année 2018

2018 concrétise un peu plus les efforts entrepris en matière de rénovation du parc immobilier de la Caisse régionale avec la poursuite du projet P@cte (Rénovation des agences) et l'inauguration du site de Bergerac les 3 chênes, permettant à la fois de se doter d'outils de travail plus adaptés aux organisations actuelles et de réduire les coûts de fonctionnement. Dans le même temps, les travaux de rénovation du site de Soyaux ont débuté impliquant le transfert de l'intégralité du personnel dans les sites secondaires ou dans des modulaires provisoires. Les charges inhérentes à ces premiers travaux, de l'ordre de 1,4 millions d'euros, ont été intégralement comptabilisées sur l'exercice.

Sur le plan financier, afin de sécuriser ses besoins en matière de liquidité et de refinancement, la Caisse régionale a poursuivi ses opérations de cessions de créances par :

- la mise en place, dans le cadre d'une opération groupe, d'une nouvelle opération de titrisation de crédits habitat souscrite par le marché qui a permis à la Caisse Régionale Charente Périgord de lever 15 millions d'euros de liquidité.
- la cession de 26 millions d'euros d'encours de collectivités publiques, portant ainsi le total de ce type d'opération déconsolidante à plus de 190 millions d'euros depuis 2015 (engagements bruts bilan hors parts d'intérêts conservées).

III. L'activité commerciale

La clientèle et le sociétariat

Notre fonds de commerce s'est enrichi de 5 361 clients nets en 2018, tenant à la fois aux nouvelles entrées en relation (+22 296 clients) et à la baisse de l'attrition pour la deuxième année consécutive (-2% par rapport à 2017). Notre base sociétariat s'est une nouvelle fois accrue (+4,4% et 209 652 sociétaires), avec près d'un nouveau client sur deux (46%) qui est devenu sociétaire.

La collecte

Pour sa troisième année, la collecte globale a connu une accélération de sa croissance en 2018 (+5,1%), représentant une évolution annuelle record de son encours (+575 millions d'euros) à 11,8 milliards d'euros. Plus spécifiquement, la collecte monétaire (3,5 milliards d'euros) a cru de 16,5%, portée notamment par les DAT (+39 %). En revanche, l'assurance vie (3,7 milliards d'euros) a peu progressé (+0,5%) et les valeurs mobilières ont souffert (-83 millions d'euros) dans un contexte boursier défavorable.

Dès lors, la part de marché Collecte Bilan progresse de 156 pbs sur un an pour s'établir à 40,47% fin 2018.

Les crédits

Après une année 2017 exceptionnelle, le volume des réalisations crédits 2018 est resté soutenu (1,4 milliards d'euros) :

- Les crédits à l'Habitat sont en retrait par rapport à une année 2017 exceptionnelle (-20%) mais restent à niveau élevé (685 millions d'euros), permettant à la Caisse régionale d'accroître ses parts de marché de 30pbs sur ce segment (42,1%),
- Les réalisations du marché de l'agriculture ont progressé de 3,3% par rapport à 2017,
- Le marché des entreprises a connu une évolution remarquable (+10,6% de réalisation vs 2017),
- Le volume de prêts réalisés sur le marché des professionnels s'est maintenu autour de 170 millions d'euros (-5 millions d'euros vs 2017) et s'est approché des 160 millions d'euros pour le crédit à la consommation (-3 millions d'euros).

En revanche, l'activité sur les marchés des collectivités publiques de la promotion immobilière s'est révélée atone avec respectivement 18,4 et 19,5 millions d'euros de réalisations.

La bonne tenue des réalisations conjuguée à un taux de remboursements anticipés en net recul (-32%), concourent ainsi à la progression de 4,5% de l'encours de crédit (+311 millions d'euros) sur un an.

L'encours Habitat croît de +6,3% alors que les prêts d'équipement ont progressé moins vite (+1,4%), amputé par une cession de créances de 26 millions d'euros réalisée sur le dernier trimestre de 2018.

Les prêts de Trésorerie ont connu une hausse légèrement moins soutenue que l'an passé (+5,85% après +6,8% en 2017).

Les assurances

L'assurance des biens et personnes connaît une croissance robuste et continue sa bonne dynamique commerciale avec une progression nette du portefeuille supérieure à 22000 contrats (+8,7%). Au total, 45 517 contrats d'assurance aux particuliers et 5563 nouveaux contrats sur les marchés des professionnels et de l'agriculture ont été souscrits sur l'année 2018. Le portefeuille s'établit à 278 685 contrats fin 2018.

Les risques

Dans un contexte de ralentissement économique, l'évolution des encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) diminue de 5,4% (164,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 sur périmètre social). Le taux de CDL s'établit à 2,30 % du total des encours, en baisse de 24pbs sur l'année, profitant à la fois de la hausse des encours de crédits (+4,5%) et de la baisse des encours défaut.

Le renchérissement du coût du risque en 2018 est en partie lié à la hausse du taux de couverture des créances CDL (+4,4 points sur un an à 65,5%). Les provisions de passif IFRS9 sont restées stables, traduisant une structure risque du portefeuille crédit globalement inchangée entre fin 2017 et fin 2018.

Le Rapport Financier 2018

Principes et méthodes comptables

Comptes individuels

Au 1er janvier 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés en l'absence de nouveau texte de l'ANC :

- Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.
- Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses (alignement du traitement de ces reprises sur celui des dotations, ce qui signifie une intégration dans le coût du risque et non plus dans le Produit Net Bancaire).

Ces évolutions sont précisées dans l'annexe aux comptes sociaux de la Caisse régionale Charente Périgord

Comptes consolidés

A compter du 1er janvier 2018, les états financiers IFRS sont publiés en application de la norme IFRS 9 Instruments financiers et de la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les normes et interprétations comptables utilisées sont détaillées au chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables » des comptes consolidés de la Caisse régionale Charente Périgord.

A noter, concernant les dépréciations du risque de crédit, la norme IFRS9 n'a pas eu d'impact significatif sur le niveau de provisionnement.

Les Comptes Individuels

I. Le compte de résultat

L'analyse du compte de résultat de la Caisse régionale est abordée à partir des principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

(en milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017	Var. 2018/2017
Intérêts et produits assimilés	205 528	218 514	-5,94%
Intérêts et charges assimilées	-79 333	-102 574	-22,66%
Revenu des titres à revenu variable	26 204	24 971	4,94%
Commissions – produits	112 551	110 007	2,31%
Commissions – charges	-20 690	-20 219	2,33%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de négociation	232	291	-20,29%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-2 475	4 589	-153,93%
Autres produits d'exploitation bancaire	7 233	4 828	49,81%
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 460	-1 378	5,91%
PRODUIT NET BANCAIRE	247 790	239 029	3,67%
Charges générales d'exploitation	148 428	147 177	0,85%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 471	7 308	-11,45%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	92 891	84 544	9,87%
Coût du risque (+/-)	-9 517	-3 287	189,57%
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 374	81 257	2,61%
Résultat net sur actifs immobilisés (+/-)	1 992	-732	372,23%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	85 366	80 525	6,01%
Résultat exceptionnel (+/-)	0	0	
Impôt sur les bénéficiaires	20 460	15 715	30,20%
Dotations/reprises FRBG et provisions réglementées (-/+)	-10 782	-11 700	-7,85%
RESULTAT NET	54 124	53 110	1,91%

Sur l'exercice 2018, le produit net bancaire s'établit à 247,7 millions d'euros, en hausse de 3,7 % sur un an.

- **Les intérêts et produits assimilés sont en baisse (-5,9 %) ;** la baisse du rendement des crédits à la clientèle n'ayant été que partiellement compensée par l'augmentation des volumes de production. De même, les produits non-récurrents tirés des résiliations de swaps de macro-couvertures ont couvert pour partie la baisse ou la non-reconduction d'autres éléments non récurrents perçus en 2017 (commissions d'indemnités de remboursements anticipés, reprises de provisions sur plans épargne logement, produits liés à la micro-couverture de prêts notamment).
- **Les intérêts et charges assimilés sont en recul significatifs (-22,6 %).** Les efforts de restructuration du bilan réalisés les années précédentes ont eu un effet positif dès 2018 (baisse du coût du refinancement, diminution des indemnités de remboursement anticipés sur les résiliations d'avances globales), et ce malgré une politique ambitieuse sur le compartiment DAT et un rallongement de notre refinancement pour sécuriser nos positions de liquidité dans le futur.
- **Les revenus des titres à revenu variable affichent une hausse (+4,9 %),** principalement du fait de la hausse des dividendes liées à la SAS La Boétie (+0,9 millions d'euros par rapport à 2017).
- **Le solde net des commissions (produits – charges) progresse (+2,3 %) en lien avec l'élargissement de l'assiette de facturation (développement de l'assurance et de l'équipement : effet volume) et par un effet prix (révision tarifaire).** Cette progression tient compte de la baisse de 12% des commissions IARD.
- **Le PNB lié aux opérations sur portefeuilles est en repli significatif (-154%).** La chute des marchés financiers fin 2018 s'est cumulée à un effet base 2017 défavorable (plus-value exceptionnelle de 4,4 millions d'euros générées suite à la cession d'OPCVM).
- **Les autres produits et charges d'exploitation bancaire nets bondissent (+67%)** portés notamment par le versement d'une commission sur cession de créances aux collectivités publiques.

Les charges de fonctionnement sont quasi-stables (+0,3%) et s'élèvent à 154,9 millions d'euros d'euros en 2018.

(en milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Salaires, charges, taxes sur rémunérations	85 091	82 684	2,91%
Enveloppe intéressement/participation	7 609	7 534	1,00%
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	92 700	90 218	2,75%
Impôts et taxes	3 488	4 098	-14,89%
Services extérieurs et autres frais administratifs	52 239	52 861	-1,18%
Dotations aux amortissements	6 471	7 308	-11,45%
TOTAL DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	62 198	64 267	-3,22%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	154 898	154 485	0,27%

Les charges de personnel progressent (+2,8%) sous l'effet des rémunérations (+1,63%) et de la baisse des refacturations de personnels (-19%).

Les autres charges sont en recul (-3,22%) marquant l'attention portée à la maîtrise des charges d'exploitations, et ce en dépit du surcoût de 2,4 millions d'euros lié à la rénovation du Siège de Soyaux (Charges pré-projet et relocalisation des équipes, suramortissements).

Le Résultat Brut d'Exploitation, s'élève à 92,9 millions d'euros (+9,9%) sous l'effet de la hausse du PNB (+ 3,7 %) et de la maîtrise des charges de fonctionnement nettes (+0.27%).

Le coût du risque (9,5 millions d'euros) affiche une hausse significative par rapport à 2017 (+189%), portée essentiellement par le **risque crédit « actif » (9,46 millions d'euros)**. L'accroissement du taux de couverture des créances CDL (+4,4 points à 65,5%, contre 61,1% fin 2017) explique l'essentiel de cette évolution.

Le coût du **risque crédit « passif »** lié aux provisions IFRS 9 (ex-provisions collectives Bâle 2) **se révèle neutre sur un an (+0,18 millions d'euros)** dénotant une stabilité de la structure risque du portefeuille Crédit de la Caisse régionale dans son ensemble.

Le résultat net sur actif immobilisé se solde par un gain de 1,99 millions d'euros (contre une perte de 0,73 millions d'euros en 2017) principalement lié à des reprises de provisions sur SACAM International (1,25 millions d'euros) et dans une moindre mesure sur Charente-Périgord Expansion (0,35 millions d'euros).

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux a été doté de 10,8 millions d'euros dont 8,7 millions d'euros au titre du risque de crédit afin de conserver un taux de couverture global des créances en cohérence avec la croissance des encours.

Au final, le résultat net social de l'exercice 2018 ressort à 54,124 millions d'euros, en hausse de 1,91%.

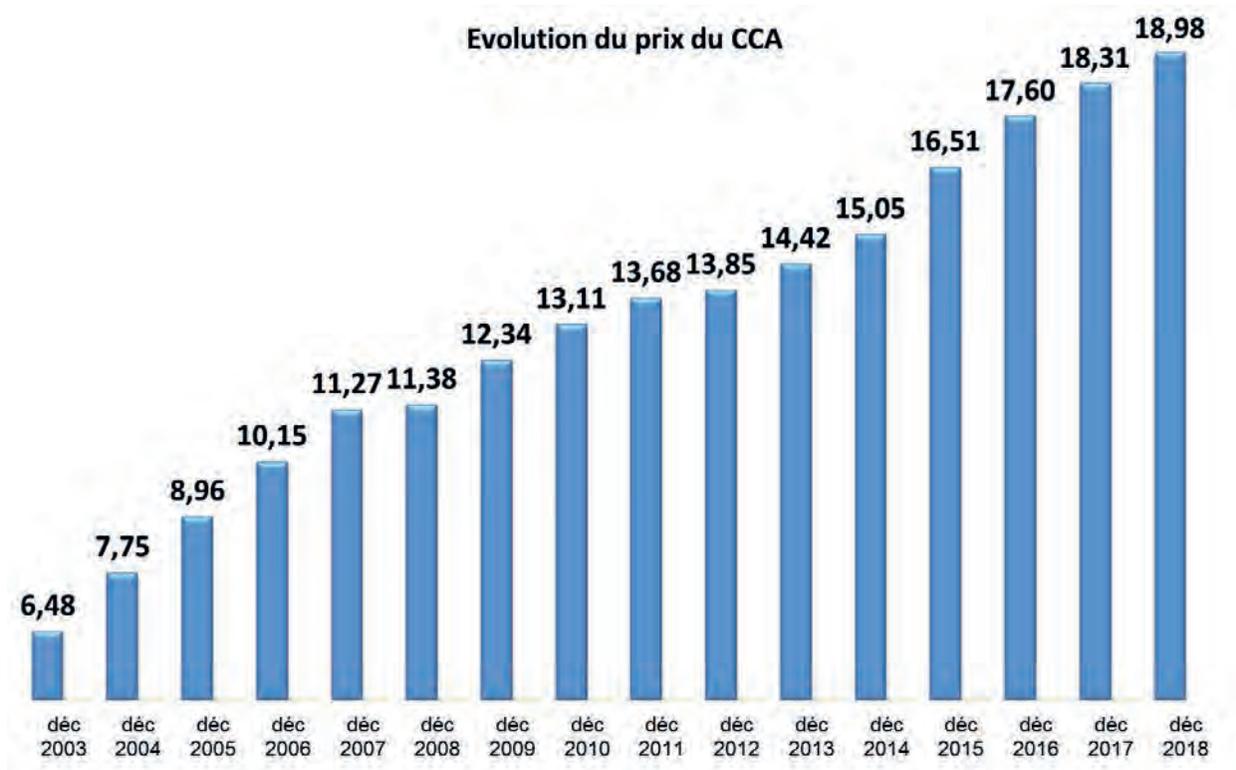
II. Projet d'affectation du Résultat Net

(En milliers d'euros)	2018	2017	variation % 2018/2017
RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	54 124	53 110	1,91%
Intérêts versés aux Parts Sociales	1 649	1 666	-1,02%
Rémunérations versées aux CCA	6 737	6 478	4,00%
RESULTAT CONSERVE (Réserves légales et autres)	45 738	44 966	1,72%

Distributions réalisées sur les trois derniers exercices pour les Parts Sociales et les Certificats Coopératifs d'Associés

(En milliers d'euros)	2017	2016	2015
Intérêts Nets aux Parts Sociales	1 666	1 818	1 016
Intérêts Bruts des parts sociales	1 666	1 818	1 016
Dividendes des CCA	6 478	6 478	6 478
Dividendes Bruts des CCA	6 478	6 478	6 478

III. Les CCA : cours en euros



Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2018, le cours du CCA a été fixé à 18,98 € par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2019.

IV. Composition du capital social au 31/12/2018

Répartition du capital social	Capital nominal en Euros	% du capital	Nombre	Droit de vote	% de vote
Certificats coopératifs d'associés	39 647 338	41,25%	25 913 293		0%
dont part du public	15 619 923	16,25%	10 209 100		0%
dont part de SACAM Mutualisation	24 027 415	25,00%	15 704 193		0%
Parts sociales	56 462 323	58,75%	36 903 479	173	100%
dont caisses locales	56 462 046	58,75%	36 903 298	154	89,02%
dont collectivités publiques	0	NS	0		0%
dont administrateurs de la CR	275	NS	180	18	10,40%
dont SACAM Mutualisation	2	NS	1	1	0,58%
dont autres organismes	0	NS			0,00%
TOTAL	96 109 661	100,00%	62 816 772	173	100%

V. Le Bilan

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 (en milliers d'euros)					
ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Opérations interbancaires et assimilées	196 754	206 889	Opérations interbancaires et assimilées	30 376	15 242
Caisse, banques centrales,	74 394	74 869	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	90 024	112 689	Dettes envers les établissements de crédit	30 376	15 242
Créances sur les établissements de crédit	32 336	19 331			
Opérations internes au Crédit Agricole	1 174 101	665 858	Opérations internes au Crédit Agricole	4 298 644	4 048 402
Opérations avec la clientèle	7 063 575	6 769 136	Comptes créditeurs de la clientèle	3 551 424	3 045 198
Opérations sur titres :	637 399	502 621	Dettes représentées par un titre	562 418	461 192
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 464	220 774			
Actions et autres titres à revenu variable	423 935	281 847	Comptes de régularisation et passifs divers	185 478	193 085
Valeurs immobilisées	787 978	770 301	Autres passifs	69 184	55 506
Participations et autres titres détenus à long terme	730 074	729 952	Comptes de régularisation	116 294	137 579
Parts dans les entreprises liées	17 427	9 243	Provisions et dettes subordonnées	287 782	262 783
Immobilisations incorporelles	223	243	Provisions	75 168	74 550
Immobilisations corporelles	40 254	30 863	Dettes subordonnées	212 614	188 233
Capital souscrit non versé			Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	76 592	65 814
Actions propres			Capitaux propres hors FRBG	1 048 879	1 002 908
Comptes de régularisation et actifs divers	181 786	179 819	Capital souscrit	96 110	96 110
Autres actifs	118 481	104 862	Primes d'émission	124 274	124 274
Comptes de régularisation	63 305	74 957	Réserves	774 306	729 340
			Ecart de réévaluation		
			Provisions réglementées et subventions d'investissement	65	74
			Report à nouveau		0
			Résultat de l'exercice	54 124	53 110
TOTAL ACTIF	10 041 593	9 094 624	TOTAL PASSIF	10 041 593	9 094 624

Le total du bilan de la Caisse Régionale Charente Périgord évolue de + 10,4% sur l'année 2018, porté par l'évolution des placements monétaires ainsi que de l'évolution des crédits à l'habitat (représentant une évolution cumulée de 744 millions d'euros).

1. Le Bilan ACTIF : les éléments marquants

Les opérations interbancaires et assimilées baisse de 10 millions d'euros due principalement à la baisse des encours des titres d'investissement pour 23 millions d'euros compensée par la mise en place d'un prêt à terme avec CACIB pour 12,3 millions d'euros.

Les opérations internes au CA sont en progression sur l'année 2018 de 508 millions d'euros liée pour l'essentiel à la hausse des placements monétaires sur la période.

Les opérations avec la clientèle présentent une croissance de + 4,35% sur la période, soit une variation annuelle de 309 millions d'euros, notamment tirée par l'évolution de nos encours habitat sains qui progressent de 224 millions d'euros et des autres crédits à la clientèle qui évoluent favorablement de 83 millions d'euros. Nos créances douteuses sur la clientèle sont en baisse de 10 millions d'euros.

Les opérations nettes sur titres sont en progression de 135 millions d'euros sur l'année 2018 (+26,82%), les portefeuilles de placement (obligations et actions) augmentent de 144 millions d'euros, notamment en lien avec la hausse de l'encours sur l'OPCVM AMUNDI Cash-Flow, et le portefeuille de titres d'investissement baisse de 29 millions d'euros en lien avec les tombées d'échéance des titres.

Les valeurs immobilisées augmentent de 17,6 millions d'euros (+2,29%) avec une augmentation des parts dans les entreprises liées de près de 8 millions d'euros suite notamment aux avances consenties à notre filiale Charente Périgord Immobilier pour 7 millions d'euros. Nos immobilisations corporelles progressent de 30,43% (+9 millions d'euros), notamment en lien avec le programme de rénovation des agences et de la mise en service du site « Les 3 CHENES ».

2. Le bilan PASSIF : les éléments marquants

Les opérations interbancaires et assimilées augmentent de 15,1 millions d'euros principalement avec la mise en place d'un emprunt à terme avec CA-CIB pour 12,3 millions d'euros.

Les opérations internes au CA sont en progression de 250 millions d'euros soit 6,18% qui proviennent pour l'essentiel de la hausse des encours des différentes avances internes au Crédit Agricole pour un montant de 195 millions d'euros complétée par la hausse des encours des emprunts en blanc de 48,7 millions d'euros.

Les comptes créditeurs de la clientèle progressent de 16,62%, soit une variation de 506,2 millions d'euros sur l'exercice. La croissance des DAV clientèles (+289 millions d'euros) et des comptes créditeurs à terme (+217 millions d'euros) composent l'essentiel de cette progression.

Les dettes représentées par un titre, représentant les Titres négociables à court terme NEU CP et à moyen terme NEU MTN émis par la Caisse Régionale Charente Périgord qui augmentent globalement de 101,3 millions d'euros sur la période, lié à la hausse des émissions de NEU CP (+ 184 millions d'euros) et à une diminution de nos émissions de NEU MTN (-82 millions d'euros).

Les comptes de régularisation et passifs divers sont en baisse de 7,6 millions d'euros. Les autres créditeurs divers (+7 millions) ainsi que la hausse des montants restants à verser sur titres de placement de 6,5 millions viennent en compensation partielle de la baisse des autres comptes de régularisation pour 17,2 millions d'euros.

Les provisions et les dettes subordonnées sont en progression de 25 millions (+9,51% par rapport à l'année dernière). L'émission d'un emprunt subordonné de 40 millions vient compenser l'arrivée à échéance d'un TSR émis auprès de RADIAN pour 20 millions d'euros. Nous pouvons noter une progression nette de 4,1 millions d'euros des placements des Caisses Locales, qui dans le cadre du CRD4, ont souscrit des Titres Négociables à Moyen Terme subordonnés non notés.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux a fait l'objet d'une dotation nette de 10,78 millions d'euros en actualisant les différentes lignes du FRBG.

Les Capitaux propres évoluent de + 45,97 millions d'euros, sous l'effet de la conservation du résultat acquis l'année dernière et de l'augmentation limitée du résultat de l'année 2018.

VI. Le Hors Bilan

Engagements donnés, 1 191 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une baisse de 2,52% par rapport à l'année dernière.

Cette baisse de 30,8 millions d'euros se répartit de la façon suivante :

- Les engagements de financement donnés sont en hausse de 14,6 millions d'euros, en raison de la hausse des autres accords de financements donnés pour 82,9 millions d'euros compensée par la baisse des autres ouvertures de crédits confirmés de 66,8 millions d'euros. Les ouvertures de crédits documentaires quant à eux diminuent de 1,6 millions d'euros.
- Les engagements de garantie sont en diminution de 10,25% (45,6 millions d'euros) essentiellement en raison de l'amortissement progressif de la garantie accordée sur des participations en risque donnée à CA-CIB sur crédits distribués à hauteur de 51,5 millions d'euros.

Engagements reçus, 1 971 millions d'euros au 31 décembre 2018.

L'augmentation de 6,16% par rapport à l'exercice précédent (soit 114,4 millions d'euros) se matérialise par :

- La baisse de nos engagements de financement reçus de Crédit Agricole s.a. (soit -7,8 millions d'euros).
- Une progression des garanties reçues de 122 millions d'euros où l'on note tout particulièrement :
 - Une diminution de 15,3 millions d'euros des contre-garanties reçues du réseau Crédit Agricole,
 - Une augmentation de notre encours garanti auprès de la CAMCA (société de caution) de 133,7 millions d'euros.

Instruments financiers,

Les engagements donnés se fixent à 914,9 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une baisse de nos engagements de 304 millions d'euros reflétant notre stratégie financière sur la couverture du risque de taux à la hausse.

Les engagements reçus s'établissent à 528,8 millions d'euros au 31 décembre 2018, soit une diminution par rapport à l'année dernière de 127,47 millions d'euros en raison de l'évolution de notre politique de couverture à la baisse des taux longs.

Les comptes consolidés

Le résultat net consolidé de la Caisse Régionale Charente Périgord est en baisse de 18,38% et le total de bilan augmente de 11,65%. Les capitaux propres consolidés croissent de 14,40%, essentiellement sous l'effet d'un impact positif de la FTA IFRS9 entre le 31 décembre 2017 et le 1^{er} janvier 2018, et d'une baisse de la juste valeur des titres de participation SAS La Boétie et SACAM Mutualisation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

I. Le Compte de Résultat Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017	Variation %
Intérêts et produits assimilés	202 620	224 013	-9,55%
Intérêts et charges assimilés	-82 284	-97 878	-15,93%
Commissions (produits)	112 554	109 870	2,44%
Commissions (charges)	-20 851	-20 231	3,06%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 021	143	NS
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 615		NS
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		29 019	NS
Produits des autres activités	2 224	2 027	9,72%
Charges des autres activités	-1 317	-1 740	-24,31%
PRODUIT NET BANCAIRE	235 540	245 223	-3,95%
Charges générales d'exploitation	148 317	146 368	1,33%
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	8 653	7 081	22,20%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	78 570	91 774	-14,39%
Coût du risque	10 707	3 234	231,08%
RESULTAT D'EXPLOITATION	67 863	88 540	-23,35%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-60	-686	-91,25%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	67 803	87 854	-22,82%
Impôts sur les bénéfices	16 027	24 421	-34,37%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	51 776	63 433	-18,38%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	51 776	63 433	-18,38%

Le résultat consolidé s'établit à 51,78 millions d'euros ;

- Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 235,5 millions d'euros soit une baisse de 3,95% (-9,68 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent. La baisse des intérêts perçus nets de -5,8 millions d'euros est expliquée principalement par la baisse de la rémunération des taux des crédits en portefeuille. Nous constatons une hausse favorable des commissions de 2 millions d'euros grâce notamment à un effet volume. Les titres de dettes à la Juste Valeur par Résultat ont vu leur valorisation se déprécier de 4,3 millions d'euros.

Le Produit Net Bancaire des comptes consolidés au 31 décembre 2018 est inférieur de 12 millions d'euros au Produit Net Bancaire des comptes individuels du fait principalement du retraitement en consolidation de soultes positives tirées des résiliations de swaps de macro-couvertures à hauteur

de 9,5 millions d'euros (étalement par résultat en normes internationales sur la durée de vie résiduelle de ces swaps).

Pour mémoire, le Produit Net Bancaire des comptes consolidés au 31 décembre 2017 était supérieur de 6 millions d'euros au Produit Net Bancaire des comptes individuels du fait principalement des deux retraitements suivants en consolidation :

- un produit net de 10 millions d'euros lié aux retraitements des indemnités de remboursements anticipés des avances globales,
 - une charge nette de 5 millions d'euros liée à l'étalement des soultes sur les swaps et sur les emprunts effectués sur les exercices antérieurs.
-
- Les Charges générales d'exploitation atteignent 148,3 millions d'euros, soit une augmentation de 1,33% par rapport à 2017, comparable à celle constatée au niveau des comptes sociaux.
 - Les Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles atteignent quant à elles 8,65 millions d'euros soit une hausse de 1,57 millions d'euros (+22,20%) en lien avec l'amortissement accéléré du Crédit-Bail FINAMUR suite à la sortie du site Le COMBAL, aux mises en service d'agences, à la mise en production du site Les 3 CHENES, des travaux en cours sur le site de Soyaux.
 - Il en découle un Résultat Brut d'Exploitation de 78,57 millions d'euros qui est en diminution de 13,2 millions d'euros par rapport à 2017, soit une variation de -14,39% sur la période.
 - Le Coût du Risque (charge) se dégrade de 7,47 millions d'euros sur la période.
 - Le Résultat d'Exploitation s'élève ainsi à 67,87 millions d'euros contre 88,54 millions d'euros en 2017.
 - La charge fiscale consolidée est en diminution de 8,4 millions d'euros en lien avec la baisse de 20,05 millions d'euros du résultat avant impôts. Elle intègre les différents décalages entre les deux normes comptables dans le cadre du traitement fiscal sur les plus/moins-values sur OPCVM, la comptabilisation d'impôts différés sur la constatation de la variation de juste valeur par résultat sur les instruments dérivés ainsi que des différents retraitements IFRS par résultat ou par capitaux propres.

II. Les capitaux propres consolidés : 1 492,6 millions d'euros

(Le tableau de variation des capitaux propres est présenté page suivante)

L'évolution des capitaux propres entre 2017 et 2018 s'explique notamment par :

- Une hausse entre le 31 décembre 2017 et le 1er janvier 2018 du fait de l'impact de la FTA IFRS 9 de 199 millions d'euros.
- Une baisse entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 expliquée principalement par le fait de la variation de juste valeur des titres de participation SAS RUE DE LA BOETIE et de SACAM Mutualisation.

Les normes et interprétations comptables utilisées sont détaillées en note 1 des comptes consolidés de la Caisse régionale Charente Périgord.

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2017	215 925	124 275	0	874 781	13 700	0	1 228 681	0	1 228 681
Variation de capital	2 833						2 833		2 833
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2017				-8 509			-8 509		-8 509
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux paiements en action							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 833	0	0	-8 509	0	0	-5 676	0	-5 676
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	18 265	0	18 265	0	18 265
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 31 décembre 2017				-1			63 433		63 433
Autres variations							-1		-1
Capitaux propres au 31 décembre 2017	218 758	124 275	0	866 272	31 965	63 433	1 304 703	0	1 304 703
Affectation du résultat 2017				63 433		-63 433	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2018	218 758	124 275	0	929 705	31 965	0	1 304 703	0	1 304 703
Impacts de l'application de la norme IFRS 9				41 812	157 436		199 248		199 248
Capitaux propres au 1er janvier 2018 retraité	218 758	124 275	0	971 517	189 401	0	1 503 951	0	1 503 951
Variation de capital	6 622						6 622		6 622
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2018				-9 116			-9 116		-9 116
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux paiements en action							23		23
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 622	0	0	-9 093	0	0	-2 471	0	-2 471
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-14 137	-48 032	0	-62 169	0	-62 169
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 31 décembre 2018				1 471			51 776		51 776
Autres variations							1 471		1 471
Capitaux propres au 31 décembre 2018	225 380	124 275	0	949 758	141 369	51 776	1 492 558	0	1 492 558

La Gestion du Risque

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale Charente Périgord mis en œuvre par tous les acteurs, intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par le Responsable du Contrôle Permanent et Risques (RCPR) de la Caisse Régionale Charente Périgord nommé Responsable de la Gestion des Risques telle que le définit la Directive CRD4. Indépendant des métiers et rapportant directement à la Direction Générale, le RCPR a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale Charente Périgord sont conformes aux stratégies risques définies (limites globales et individuelles, critères de sélection des risques) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

La gestion et la surveillance des risques de toutes natures de la Caisse Régionale Charente Périgord sont effectuées dans différentes instances :

- Le **Conseil d'Administration** procède à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne. En particulier, le Conseil d'Administration valide la politique de maîtrise des risques et, notamment, les limites fixées ainsi que l'appétence aux risques.
- Le **Comité des Risques et Contrôles des Comptes**, a pour mission principale de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence de la Caisse Régionale Charente Périgord en matière de risques actuels et futurs. Il se réunit au moins trois fois par an et il est composé de 8 administrateurs de la Caisse Régionale Charente Périgord (parmi lesquels est désigné le Président du Comité), du Responsable du Contrôle Permanent et Gestion des Risques, du Responsable du Contrôle Périodique et du Responsable du Contrôle de la Conformité. Sont également invités le Directeur « du Pilotage, des Finances et des Risques » ainsi que les Commissaires aux Comptes. Ce Comité est notamment chargé de :
 - prendre connaissance du rapport annuel sur le contrôle interne (RACI) et en rendre compte au Conseil,
 - examiner l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus par la Caisse Régionale Charente Périgord et en particulier, d'analyser annuellement le dispositif de contrôle permanent,
 - suivre, en matière de contrôle permanent, le dispositif de suivi de la politique financière,
 - prendre connaissance, dans le cadre du contrôle périodique, du plan d'audit annuel et de la synthèse des principales missions d'audit interne (diligentées par la Direction de l'Inspection Générale Groupe) et externes réalisées au sein de (ou par) la Caisse Régionale Charente Périgord,

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

- procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre les risques inhérents à l'activité de la Caisse Régionale Charente Périgord et de communiquer ses conclusions au Conseil,
- s'assurer de la pertinence et de la permanence du traitement adéquat des opérations significatives et des risques majeurs.
- Le **Comité de Contrôle Interne** se réunit, au moins trimestriellement dans le cadre d'un Comité de Direction dédié, sous la présidence du Directeur Général et l'animation des responsables du contrôle permanent, du contrôle de la conformité et du contrôle périodique. Il a pour mission de :
 - Veiller à la cohérence et l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée ;
 - Suivre la réalisation du plan d'audit pluriannuel et s'assurer du bon suivi des recommandations liées aux différentes missions d'audit ;
 - Examiner les résultats des contrôles permanents, y compris de la conformité ;
 - Examiner les principales conclusions des missions d'audits internes et externes ;
 - Valider et suivre la réalisation des plans d'actions correctrices, issus de missions d'audits internes et externes et des dispositifs de contrôle permanents ;
 - Suivre les risques opérationnels,
 - Valider le rapport annuel sur le contrôle interne et l'information semestrielle de contrôle interne et être informé sur tout rapport à produire aux autorités de contrôle.
- Le **Comité des Risques** réunit, au moins trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur du pilotage des finances et des risques, le Directeur des marchés spécialisées, le Directeur de la distribution, les responsables des marchés, le responsable du service risques et recouvrement, le responsable du contrôle permanent et des risques. Le Comité des risques :
 - Elabore les stratégies risques soumises à la validation par le Conseil d'Administration ;
 - Examine les résultats des systèmes de mesure et de surveillance des risques et propose, des actions complémentaires à ce titre ;
 - Veille au respect des limites globales et opérationnelles des risques ;
 - Valide les modifications majeures des procédures relatives à la gestion des risques ;
 - Examine l'évolution de la qualité des engagements et des risques de contrepartie les plus significatifs et détermine, le cas échéant, le niveau approprié de provisionnement.

Le Comité des risques exerce ses missions principalement sur les risques crédits, les risques financiers sont traités par le Comité Financier, les risques opérationnels par le Comité de Contrôle Interne. Enfin le Comité des risques est complété par un comité Bâle II animé par le responsable du contrôle permanent et des risques.

- Le **Comité Financier**, outre ses missions de pilotage de la gestion financière, assure les missions de mesure et de surveillance des risques financiers à l'instar du Comité des risques pour le risque crédit. Il réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur du pilotage des finances et des risques, le Responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier, le Chef comptable, le Middle Office Trésorerie et le Responsable du Contrôle Permanent et Gestion des Risques. Il est animé par le Directeur Finances et Risques. Les procès-verbaux des réunions sont également adressés au Responsable du Contrôle périodique.
- Le **Comité de développement** tient lieu de Comité « nouvelles activités – nouveaux produits » afin d'examiner l'encadrement des nouvelles activités (procédures et contrôles) et de valider les mises en marché (méthodes de vente, canaux de distribution, ciblage de la clientèle, communication, etc.).

La Caisse Régionale Charente Périgord a formalisé sa stratégie risques dans un document nommé « politique générale de maîtrise des risques ». Ce document de référence définit les modalités d'encadrement et de suivi des risques.

La tolérance au risque est définie comme le niveau de risque que la Caisse Régionale Charente Périgord est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. La tolérance au risque est décidée au plus haut niveau de la banque, notamment dans le cadre de stratégies de prise de risque déterminées par métier et/ou entité. Les stratégies risque couvrent toutes les composantes de risques et sont validées par la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Elle rentre dans le cadre de la démarche globale d'appétence aux risques, basée sur des scénarios stress, et validée annuellement par le Conseil d'Administration avec un suivi à minima semestriel.

En effet, en lien avec la réglementation (article 435(1)(f) du règlement UE N°575), la Caisse régionale a formulé une **déclaration d'appétence aux risques** qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2017.

La déclaration d'appétence est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale Charente Périgord. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies notamment dans le cadre du budget. La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de la Caisse Régionale

Charente Périgord en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances, Risques et Conformité. Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les Administrateurs et la Direction Générale dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction Générale d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale Charente Périgord s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés :
 - I. La solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale Charente Périgord en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - II. la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la banque pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - III. le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution
 - IV. le risque de crédit de la Caisse Régionale Charente Périgord qui constitue son principal risque.
- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information Conseil d'administration ;
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale Charente Périgord pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale Charente Périgord est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et au Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque. .

Au 31 décembre 2018, les principaux indicateurs de la Caisse Régionale Charente Périgord sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

A noter qu'à fin 2018, la capacité en risques de la Caisse Régionale Charente Périgord est importante puisqu'elle pourrait supporter par exemple un coût du risque de 279 millions d'euros, soit 29 fois le coût du risque annuel.

La politique générale de maîtrise des risques est complétée du **dispositif ICAAP** (Internal Capital Adequacy Assessment Process), présenté au moins annuellement au Conseil d'administration. Les calculs du Pilier 2 consistent à valoriser une exigence additionnelle de fonds propres (add-on) au titre de risques non couverts dans l'approche Pilier 1 :

- a. Les risques de concentration individuelle et sectorielle
- b. L'impact d'un stress sur le portefeuille de crédit Retail
- c. Une exigence de fonds propres sur le risque de taux d'intérêt global.

Le Pilier 2 prend également en compte l'impact de la diversification des risques.

Au final, la politique générale de maîtrise des risques couvre l'ensemble des types de risque et fixe les limites globales ainsi que les critères d'intervention. Elle vise à délimiter le niveau de risque acceptable pris par rapport au développement commercial et à la rentabilité attendue de l'activité. Elle vise l'encadrement de l'activité sur un horizon de gestion d'un an. Elle fait donc l'objet d'une révision annuelle. La dernière actualisation a été validée par le Conseil d'administration du 22 décembre 2018.

I. Risque de Crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

1. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale Charente Périgord s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques, présidé par le Directeur général. La politique de risque de crédit, partie intégrante de la politique générale de maîtrise des risques, est adaptée à chaque métier et à leur plan de développement. Elle décrit les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision.

Elle est déclinée par métier, au travers du corps des procédures communiquées à l'ensemble de l'entreprise grâce à une base de données intranet. Le respect de la politique générale de maîtrise des risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par la Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Les critères d'intervention précisent notamment les règles en matière de :

- **Territorialité** : Conformément aux règles internes du Groupe Crédit Agricole concernant le domaine de compétences des Caisses régionales, la Caisse Régionale Charente Périgord limite ses interventions en matière de crédit aux contreparties des départements de sa circonscription territoriale et des départements limitrophes. Ainsi, les interventions hors de son territoire ne peuvent s'effectuer que dans des cas définis, ayant pour origine notamment l'accompagnement d'un client connu et identifié, l'accompagnement d'un prospect particulier ou d'une profession libérale, pour ses besoins privés, via la banque multicanale de proximité, un objectif de diversification du portefeuille, de partage du risque et de réciprocité,
- **Sélection des clients** : La situation individuelle de chaque client avec qui la Caisse Régionale Charente Périgord est engagée détermine pour partie son niveau de risque de crédit. Ainsi, la politique de maîtrise des risques définit les règles précises de sélection de la clientèle et de gestion de la relation.
- **Sélection des opérations** : La nature même des techniques de financement réalisées est en soi plus ou moins porteuse de risques. La politique de maîtrise des risques édicte les règles concernant le choix des opérations en fonction des risques induits.
- **Analyse du risque de contrepartie** : Afin d'appréhender les risques de crédit, la Caisse Régionale Charente Périgord met en place des systèmes et des procédures d'analyse du risque de contrepartie devant être utilisés pour la mise en place de tout financement. Ces dispositifs d'appréciation du risque de crédit tiennent compte des éléments sur la situation financière de la contrepartie, en particulier sa capacité de remboursement. Pour les risques sur des entreprises, ils tiennent également compte de l'analyse de leur environnement, des caractéristiques des associés ou actionnaires et des dirigeants, ainsi que des documents comptables les plus récents.
- **Prise de garantie** : la garantie est un outil permettant de diminuer l'exposition de la banque au risque de contrepartie en cas de défaillance de l'emprunteur. C'est la prise en compte du facteur temps par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie d'un foyer, d'une exploitation agricole, d'une entreprise. La garantie n'est pas déterminante dans l'accord de crédit. Pour autant, elle trouve son caractère obligatoire dans les

limites fixées (Cf. Chapitre ci-après). A ce titre, il est indispensable de transférer ou partager le risque de crédit pour les dossiers d'une certaine importance de façon à limiter les conséquences qui résulteraient de la défaillance de la contrepartie. La politique de partage des risques fait à ce titre partie de la politique de prise de garantie.

- **Suivi et traitement des risques** : la Caisse régionale Charente Périgord met en place un suivi permanent de son exposition au risque de crédit sur la base d'un système de mesure permettant d'identifier, de mesurer et d'agrèger le risque qui résulte de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, en cas de défaillance de ses contreparties. La Caisse Régionale Charente Périgord examine, à tout le moins trimestriellement, l'évolution de la qualité de ses engagements. Une fois identifiées, les contreparties défaillantes font l'objet d'un traitement différencié selon la nature de la contrepartie, le montant du risque de crédit encouru et la durée de l'irrégularité.
- **Délégations** : les modalités de décision de prêts ou d'engagements sont encadrées par des règles de délégations visant à ce que les décisions de prêts ou d'engagements, lorsque la nature et l'importance des opérations de crédit le rendent nécessaire, soient prises par au moins deux personnes.

La Caisse Régionale Charente Périgord s'est fixé des limites globales en matière d'engagement sur une contrepartie ou un groupe de contreparties. Les limites sont déterminées en fonction des équilibres financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord, notamment de ses fonds propres, et prennent en compte le risque de concentration² et le risque résiduel³.

La Caisse Régionale Charente Périgord s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de concentration, notamment en cas de crise sur un secteur économique. Dans cet objectif, elle surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations et par secteur économique (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

2. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

L'analyse du risque de crédit impose une appréciation globale du risque porté sur un client en fonction de ses encours globaux et non opération par opération. Le risque de crédit est donc approché selon la notion de « groupe de risque » par consolidation du financement étudié et des engagements de la Caisse Régionale Charente Périgord sur le groupe de contreparties auquel appartient le client.

Chaque décision de crédit, quel que soit le type de financement, requiert une analyse préalable de la viabilité du projet et de la capacité du client à rembourser son crédit. Ce diagnostic financier peut être mené au regard d'éléments objectifs (risques) et subjectifs (connaissance du client) qui débouche sur une décision formalisée et motivée, ou via des outils d'aide à la décision tels les scores ou dispositifs de pré-attribution dont la méthodologie tend à synthétiser un certain nombre de critères qualitatifs pour évaluer le risque crédit.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque du représentant de la Direction des Risques, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Les règles d'instruction et d'analyse du risque de crédit sont décrites au sein de procédures internes à la Caisse Régionale Charente Périgord et portées à la connaissance des agents délégataires crédits via une base documentaire intranet.

² Le risque de concentration est le risque, direct ou indirect, résultant de l'octroi de crédits à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédit portant sur la même activité, ou de l'application de technique de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur.

³ Le risque résiduel est le risque que les techniques de réduction du risque de crédit aient une efficacité moindre qu'attendue.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse Régionale Charente Périgord dispose des modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

En 2017, le dispositif de notation de la Banque de détail (modèles LUC) a fait l'objet d'une évolution significative instaurant la notion de notation client, avec en sus une notation consolidée sur le groupe de risques (ensemble de personnes privées et morales ayant un lien conjoint avec pleine propriété de leur TPE familiale). En d'autres termes, dans le nouveau système de notation, la note finale des éléments de contrat et des clients est identique et correspond à la note du Groupe de risque.

L'implémentation de ces nouveaux modèles LUC a été réalisée au 2nd trimestre 2017 instaurant depuis une nouvelle répartition des grades de risques.

Niveau de risque	Note LUC V41
Très faible	A B C D
Faible	E F
Moyen	G H I
Fort	J K

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance.

Ainsi, la totalité des clients est notée en fonction du risque de contrepartie qu'il représente sur :

- 12 niveaux pour la clientèle des particuliers (de A à K, puis V pour les contreparties en défaut),
- 12 niveaux pour la clientèle des agriculteurs (de C à K, puis T pour les ASA/AFR – Associations Syndicales Autorisées / Associations Foncières de Remembrement, V pour les contreparties en défaut, enfin Y pour les groupes de risque ne présentant pas, ou plus, de sphère professionnelle),
- 11 niveaux pour la clientèle des professionnels (de C à K et V pour les contreparties en défaut, enfin Y pour les groupes de risque ne présentant pas, ou plus, de sphère professionnelle),
- 9 niveaux pour la clientèle des associations (A, C -> F, H, J, V pour les contreparties en défaut, enfin U pour les groupes de risques inactifs, à savoir composés uniquement de partenaires inactifs),
- 15 niveaux pour la Grande Clientèle (échelle de notation interne sur treize positions de A+ à E- qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, F ou Z qualifiant les contreparties en défaut).

Note	Définition
F	Défaut hors procédure judiciaire et procédure collective
Z	Défaut avec procédure judiciaire ou procédure collective

Table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation des grandes clientèles :

Échelle-Maitre du Groupe Crédit Agricole					Équivalence			NP 2008-09
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de Référence	Intervalle de dicrétisation Défaut (PD) à 1 an	Moody's	S & P's	BdF ⁽¹⁾	
A+	Exceptionnel	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme.	0,001% (2)	PD quasi-nulle de 0,000% à 0,003%	Aaa	AAA	3++	Investment Grade
A	Excellent	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle.	0,01%	PD très faible de 0,003% à 0,014%	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++	
B+	Très bon	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme.	0,020%	PD de l'ordre de 0,014% à 0,035%	Aa3 A1	AA- A+	3++	
B	Bon	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,0%	0,06%	PD comprise entre 0,035% et 0,098%	A2 A3	A A-	3+	
C+	Assez bon	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	0,16%	PD comprise entre 0,098% et 0,219%	Baa1	BBB+	3	
C	Satisfaisant	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille.	0,30%	PD comprise entre 0,219% et 0,424%	Baa2	BBB	3	
C-	Assez satisfaisant	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,6%	0,60%	PD comprise entre 0,424% et 0,67%	Baa3	BBB-	4+	
D+	Acceptable	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières.	0,75%	PD comprise entre 0,67% et 0,968%	Ba1	BB+	4	non sensible
D	Moyen	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-.	1,25%	PD comprise entre 0,968% et 1,54%	Ba2	BB	4	
D-	Passable	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3,0%	1,90%	PD comprise entre 1,54% et 3,082%	Ba3	BB-	5+	
E+	Vulnérable	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière.	5%	PD comprise entre 3,082% et 7,746%	B1 B2	B+ B	5, 6	sensible
E	Fragile Sous surveillance	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance.	12%	PD comprise entre 7,746% et 15,492%	B3	B-	7	
E-	Mauvais Sous surveillance	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés.	20%	PD supérieure à 15,492%	Caa Ca C	CCC CC C	8	
F	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur Hors procédure judiciaire et procédures collective.	100%	Défaut constaté = 100%	D	D	9*	Défaut
Z	Défaut avec procédure	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur avec procédure judiciaire et collective.	100%	Défaut constaté = 100%	D	D	P	

Note (1) : la correspondance entre note CA et BdF est donnée à titre indicatif; il est possible qu'une contrepartie notée 8 par la BdF soit noté F au CA (*)
 Note (2) : La probabilité de défaut prise en compte pour les souverains notés A+ est nulle

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif.

Concernant la grande clientèle, la Caisse Régionale Charente Périgord dispose des méthodologies communes de notation interne du groupe Crédit Agricole. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note est approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Charente Périgord, au même titre que Crédit Agricole S.A., ses filiales et les autres Caisses régionales, continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de proximité, les systèmes de notation interne sont utilisés lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des politiques tarifaires, des stratégies risques et de limites.

Ils permettent en outre d'apprécier les performances de la banque, d'un point de vente ou d'un portefeuille (structure de la production par notation, appréciation de la politique de garantie de la banque...) et d'effectuer des reportings de performance auprès des directions (appréciation des tableaux d'analyse des engagements et des encours par grade).

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés (Mark To Model + add-on) pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Il convient de noter et préciser que la méthode « interne » est également différente de l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

3. Dispositif de surveillance

Dans le cadre de sa politique de maîtrise du risque de crédit, la Caisse Régionale Charente Périgord met en place des règles de division et de partage des risques, ainsi que des limites et des processus spécifiques d'engagement et de critères d'octroi, dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle. .

En particulier, la Caisse Régionale Charente Périgord fait appel à Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., pour garantir une partie du risque de crédit sur les contreparties concentrant les engagements les plus importants.

Au 31 décembre 2018, le montant des encours bruts garantis par Foncaris s'élève à 80,8 millions d'euros, soit 0,98% des 8.219 millions d'euros d'engagements totaux à la clientèle.

Des états de suivi du risque de crédit de la Caisse Régionale Charente Périgord sont élaborés par le service Contrôle Permanent et Central des Risques (CPCR) et permettent :

- d'appréhender différentes catégories de niveaux de risque à partir des informations qualitatives et quantitatives des résultats du système de mesure,

- de procéder à des répartitions globales des engagements par ensembles de contreparties faisant l'objet d'une appréciation identique de leur niveau de risque, ainsi que par secteurs économiques et par marchés.

Cette surveillance permet également d'appréhender le risque de concentration et le risque résiduel et de s'assurer du respect des limites fixées.

Le dispositif de limites est revu et validé annuellement en Conseil d'administration. L'objectif de ce dispositif vise notamment à assurer la diversification et à limiter la concentration des risques.

Dispositif de limites en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018

Limite d'engagement	Montant (ref COREP 30.09.2018)	En % des FP (grands risques)	Respect en 2018
Limites individuelles	Limites individuelles	Limites individuelles	Limites individuelles
REGLEMENTAIRE			
Limite des grands risques	Risque pondéré < 25% des fonds propres < 187,5 M€	25%	OUI
INTERNE			
Sur toute contrepartie Coll.Pub	Engagement brut < 60M€ si [A+/B+] < 20 M€ si [B/C] < 10 M€ si < C	8%	OUI
Sur toute contrepartie ou groupe de risque Corporate Entreprises	Engagements bruts < 100 M€ si [A+/C-] < 25 M€ si [D+/D-] < 10 M€ si < D-	13%	1 dépassement pour un tiers noté [E+ / E] – T1 régularisé en T2.
Sur toute contrepartie ou groupe Corporate PIM	Engagements bruts < 25 M€ si [A+/C-] < 10 M€ si [D+/D-] < 5 M€ si < D-	3%	OUI
Sur toute contrepartie ou groupe de risque AGRI	Engagements bruts < 7 M€ si [A-G] < 4 M€ si < G	1%	1 dépassement au T2 non régularisé
Sur toute contrepartie ou groupe de risque PRO	Engagements bruts < 4 M€ ou < 7M€ si (Pro libérales, pharmacies, camping)	1%	1 dépassement pour une Pro Lib au T1 non régularisé Et 2 dépassements au T4

	Limite d'engagement	Montant (ref 30.09.2018)	En % des FP	Respect en 2018
	Limites globales	Limites globales	Limites globales	Limites globales
INTERNES				
CONCENTRATION FILIERES	Sur la filière COGNAC	EAD < 10% de l'EAD totale de la CR soit 789 M€ ou EL < 10 M€	105% en EAD et 1,3% en EL	OUI
	Sur les autres secteurs d'activité et/ou filières sectorielles risquées (prov passif)	EAD < 4% de l'EAD totale de la CR soit 316 M€ ou EL < 7 M€	42% en EAD et 1% en EL	OUI
	Dont spécifique sur la filière des Pros Bâtiment et CHR	EL/EAD (Bâtiment) < 7% EL/EAD (CHR) < 11% Avec EL et EAD < limite globale filière		OUI
TYPE DE FINANCEMENT	Sur les financements photovoltaïques	EAD < 90 M€	12%	OUI
	Sur les LBO	EAD < 25 M€	3%	OUI
	Sur les FSA	EAD < 150 M€	23%	OUI
	Exposition en risque aux opérations de financement CACIB	Engagement brut < 100 M€	8% 20%	OUI
REGLEMENTAIRE				
CUMUL DES GRANDS RISQUES	Cumul des grands risques	Σ Risque pondéré grands risques (ceux > 10%FP) < FP (750 M€ au 30.09.2018)	100%	OUI

Le service Contrôles Permanents et Central de Risques en liaison avec le service Risques Crédits et Recouvrement, élaborent les états de synthèse mensuels et trimestriels sur la mesure des risques de crédit, de concentration et résiduel. Ces états de synthèse sont les supports d'information de la Direction Générale, du Comité des risques, du Conseil d'Administration et du Comité Risques et Contrôles des Comptes.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés sont suivis par contrepartie d'une part et par groupes de contreparties⁴ liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par la Caisse Régionale Charente-Périgord, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché.

Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont définies au sein de la politique générale de maîtrise des risques.

La surveillance des concentrations par contrepartie ou par ensemble de contreparties est assurée par la Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

En particulier, les engagements sur les plus grandes contreparties ou groupes de contreparties sont présentés systématiquement et a minima trimestriellement au Comité des risques de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Les engagements bruts commerciaux de la Caisse Régionale Charente Périgord sur ses dix plus grandes contreparties (447,7 millions d'euros) représentent, au 31 décembre 2018, 5,4% de ses engagements totaux auprès de la clientèle (5,1 % au 31 décembre 2017). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille de crédit de la Caisse Régionale Charente Périgord étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les dossiers revus sont sélectionnés par le service Risques Crédit et Recouvrement (RCR) pour tous les marchés sur la base de critères d'appréciation du risque (notation interne, notation financière, fonctionnement des comptes, retards et impayés, risque résiduel, etc.) et de l'importance des engagements. Ces critères de sélection sont définis et validés par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

Ce dispositif est complété depuis 2017 par un Comité des Risques Spécial, dédié au suivi des contreparties en difficultés ou identifiées comme telles pour la Banque de Détail. Les dossiers présentés sont préparés conjointement par les chargés de portefeuille, leurs encadrants et les marchés spécialisés concernés. Ils font l'objet d'une présentation aux membres du Comité (identiques à ceux du Comité des Risques) afin de déterminer la stratégie risque à suivre.

Pour la Grande clientèle, il a également été créé un Comité Grands Risques, consacré au suivi des dossiers les plus significatifs (encours > 10 millions d'euros, encours sensibles les plus significatifs et défauts > 1 millions d'euros).

⁴ La notion de groupe est définie par la Commission Bancaire et le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole. La constitution des groupes de contrepartie est ainsi effectuée en application des procédures Groupe.

	ENTREPRISES / PIM	PRO / AGRI	PARTICULIER
OBJECTIFS	Analyser les dossiers sélectionnés pour décider d'une stratégie possible et détecter les situations à risques nécessitant un passage CDL et un provisionnement immédiat		
INTERVENANTS	Responsable des Engagements Responsable Centre d'affaires Chargés d'affaires entreprises / PIM RCPR ou ses représentants	DAUP/DAD et Chargé de clientèle Représentant Marchés / Affaires Spéciales Représentants RCR Représentants RCPR	
FREQUENCE	Trimestrielle / CAE	Semestrielle par Région	
CRITERES DE SELECTION	<p>Segment ENT : Tous les trimestres, tiers et groupes de risque notés de A+ à D+ avec un EAD > 5 M€. D à D- avec un EAD > 2M€. T&G avec EAD > 2 M€ dont la cotation s'est dégradées de 2 grades ou plus E+ et E avec un EAD > 300K€. E- un EAD > 150 K€.</p> <p>T&G qui entrent en sensible avec EAD > 300 k€</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>1 fois par an : financements avec effet de levier notés D- ou sensibles</p> <p>Segment PIM : Tiers isolés notés Bâle II de A+ à D- avec un EAD > 750K€ Groupes de risques notés Bâle II de A+ à D- avec un EAD > 2M€ Tiers isolés et groupes avec cotations dégradées notés Bâle II de E+ à F</p> <p>Tous segments : T&G en impayés > 30j non notés sensibles ou défaut T&G en impayés > 60j notés sensibles (E+ à E-)</p>	<p>Périmètre de sélection selon les deux critères suivants :</p> <p>Groupes de risque des segments AGRI et PRO avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers sains avec EAD > 1.000 k€ ; ▪ Dossiers dégradés (réalisés en 2014 et classés en bucket 2) avec cotations Bâle II de H à I et EAD > 200 k€ ▪ Dossiers sensibles en risques forts (avec notes Bâle II J K) et EAD > 100 k€. ▪ Dossiers défaut en portefeuille AUP sans situations particulières (Cotations Bâle II V) avec EAD > 80 k€. ▪ + Envoi de la liste des dossiers en retard de plus de 60 jours (revue S1 2018) <p>+ 1 revue filières spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Viti COGNAC ; ▪ Viti BERGERAC ; ▪ Tourisme <p>+ Revues de portefeuille sur une AUP réalisées par RCR en fonction de l'évolution des indicateurs risques</p>	<p>Périmètre de sélection selon les deux critères suivants :</p> <p>Groupes de risque des segments PART avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossiers sains avec EAD > 1.000 k€ ; ▪ Dossiers dégradés (réalisés en 2014 et classés en bucket 2) avec cotations Bâle II de G à I et EAD > 200 k€ ▪ Dossiers sensibles en risques forts (avec notes Bâle II J K) et EAD > 100 k€. ▪ Dossiers défaut en portefeuille AUP sans situations particulières (Cotations Bâle II V) avec EAD > 80 k€. <p>+ Revues de portefeuille sur une AUP réalisées par RCR en fonction de l'évolution des indicateurs risques</p>
COMMENTAIRES	<p>PROMOTION IMMOBILIERE : 100% des dossiers vus (2 revues plénières et 1 revue dédiée aux cotations dégradées ou en irrégularité) avec Responsable Marché, Chargés d'affaires</p> <p>ENTREPRISES : 100% des dossiers étudiés parmi les dossiers sélectionnés et 100% des dossiers en pools analysés.</p>	<p>Modalités pour 2018 : 100% des dossiers sélectionnés sont vus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection dossiers par RCR ▪ Mise à disposition au réseau des listes des dossiers sélectionnés pour préparation et proposition stratégie d'intervention. ▪ Revues en Région en présence des chargé/Encadrants pour décision sur stratégie 	
VOLUMETRIE	Sélection de 328 dossiers ENT et 69 dossiers PIM	AGRI 209 dossiers analysés + 23 dossiers lors de la revue Viti Bergerac + 29 dossiers lors de la revue Viti Cognac PRO 380 dossiers analysés + 28 dossiers lors de la revue TOURISME	PART 208 dossiers analysés

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance sont affectées à des portefeuilles spécifiques et font l'objet d'une gestion rapprochée par des équipes dédiées avec un double objectif :

- Préserver au mieux les intérêts financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord en limitant les pertes financières résultant de la défaillance des emprunteurs ;
- Privilégier les actions commerciales et amiables aux actions judiciaires pour répondre à la stratégie d'entreprise sur la relation durable en démontrant la volonté d'être aussi la banque des mauvais jours dans le respect des intérêts de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Elles font l'objet d'un suivi formel par les comités dédiés aux engagements défauts de la Caisse Régionale Charente-Périgord, et d'un suivi périodique sur base consolidée pour les principales (TOP 20) par les Comité des Risques et Comité Grands Risques, en liaison avec le Responsable des contrôles permanents et de la gestion des risques.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

L'ensemble des dispositifs de suivi des risques mentionnés ci-dessus sont réalisés sur base individuelle et étendu pour les points spécifiques aux Caisses locales, entités inscrites dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale.

3.5 Impacts de stress scenarios

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité Financier Budgétaire et sont également communiqués au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Un stress test est également réalisé par la Caisse Régionale Charente Périgord sur son portefeuille de crédit dans le but de simuler les conséquences financières d'une évolution défavorable de ses risques. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique.

L'horizon d'analyse est de 2 ans.

Trois grands types de stress tests sont déclinés :

- stress macro-économique ;
- stress sectoriel ;
- stress de concentration individuelle.

Ces stress-tests sont réalisés afin de déterminer le risque de perte en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifiques constituant un ensemble de risques homogènes.

L'impact des scénarios économiques sur les paramètres bâlois (PD, LGD) est déterminé à l'aide de modèles statistiques qui permettent d'estimer leur évolution en fonction de la variation de certaines données économiques jugées discriminantes (PIB, taux de chômage, évolution du prix de matières premières). Sur certains portefeuilles où l'application de modèles n'est pas appropriée, les impacts sont définis à dire d'expert. Ainsi, il est possible de mesurer pour chaque portefeuille la variation des pertes attendues (Expected Loss) et des emplois pondérés (Risk Weighted Assets) liés à ces scénarii.

Enfin, s'ajoute un dernier stress, dit de sensibilité, qui consiste à dégrader la notation Bâle 2 du portefeuille de la Grande Clientèle, tel qu'observé lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée

Les résultats de ces stress scenarios sont validés en Comité des risques.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et des méthodologies du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente au sein du Groupe Crédit Agricole. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées.

La Caisse Régionale Charente Périgord décline ces principes de façon opérationnelle pour la gestion et le suivi des valorisations des garanties reçues.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	1 190 167	1 221 179
Engagements de financement	790 904	776 304
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	790 904	776 304
Ouverture de crédits confirmés	437 359	505 677
Ouverture de crédits documentaires	1 257	2 806
Autres ouvertures de crédits confirmés	436 102	502 871
Autres engagements en faveur de la clientèle	353 545	270 627
Engagements de garantie	399 263	444 875
Engagements d'ordre des établissements de crédit	176 484	172 478
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	9	-
Autres garanties (1)	176 475	172 478
Engagements d'ordre de la clientèle	222 779	272 397
Cautions immobilières	2 075	2 673
Autres garanties d'ordre de la clientèle	220 704	269 724
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	3 998 216	1 908 285
Engagements de financement	15 986	23 767
Engagements reçus des établissements de crédit	15 986	23 767
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	3 982 230	1 884 518
Engagements reçus des établissements de crédit	307 173	320 278
Engagements reçus de la clientèle	3 675 057	1 564 240
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	110 305	108 444
Autres garanties reçues	3 564 752	1 455 796
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale Charente Périgord n'utilise pas de contrats de compensation.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas recours à l'achat de protections sous forme de dérivés à des fins d'atténuation de son risque de crédit.

3. Exposition

1. Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Exposition maximale de la Caisse Régionale Charente Périgord (données IFRS)

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	317 906					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 749					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	313 157					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture	27 267					
Total	345 173					

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	7 386 075	2 016 224	436 292	2 432 968		
dont : actifs dépréciés en date de clôture	58 014	207 971	43 273	178 873		

Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 836				
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
Prêts et créances sur la clientèle	7 197 905	2 016 224	436 292	2 432 968	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	58 014	207 971	43 273	178 873	
Titres de dettes	179 334				
dont : actifs dépréciés en date de clôture					
Total	7 386 075	2 016 224	436 292	2 432 968	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	58 014	207 971	43 273	178 873	

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs défenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	225 966					
dont : engagements dépréciés en date de clôture	6 231					
Engagements de financement	794 956	45 972	16 593	85 293		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 022	79	1 576	577		
Total	1 020 922	45 972	16 593	85 293		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	11 253	79	1 576	577		

Au 31 décembre 2018, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 8,8 milliards d'euros (8,4 milliards d'euros au 31 décembre 2017), en augmentation de 3,7 % par rapport à l'année 2018.

Les prêts et créances sur la clientèle s'accroissent de 3,9% et représentent 97 % des actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation (soit 95% l'exposition globale des engagements de bilan vs 91% au 31 décembre 2017).

Les instruments dérivés de couverture diminuent de 47%.

2. Concentration

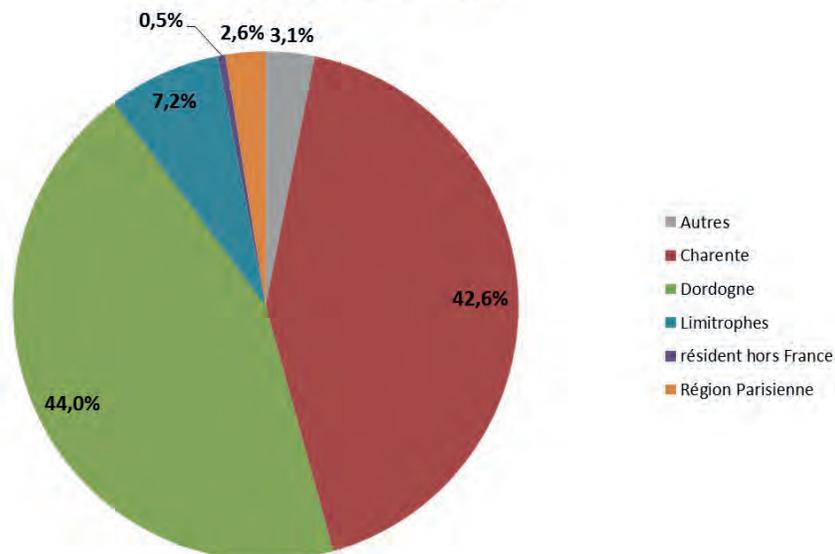
La Caisse Régionale limite son exposition au risque de concentration par une correcte diversification sectorielle de son portefeuille. Au point 2.2 infra est présentée la ventilation des encours de prêts et créances à la clientèle qui représente l'essentiel de l'exposition de la Caisse régionale.

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Compte tenu de ses règles d'intervention limitée à sa circonscription territoriale (Cf. Chapitre I), la Caisse régionale n'est pas concernée par la diversification de son portefeuille par zone géographique.

Répartition de l'EAD de CACP au 31/12/2018 par département

(lieu de résidence fiscale)



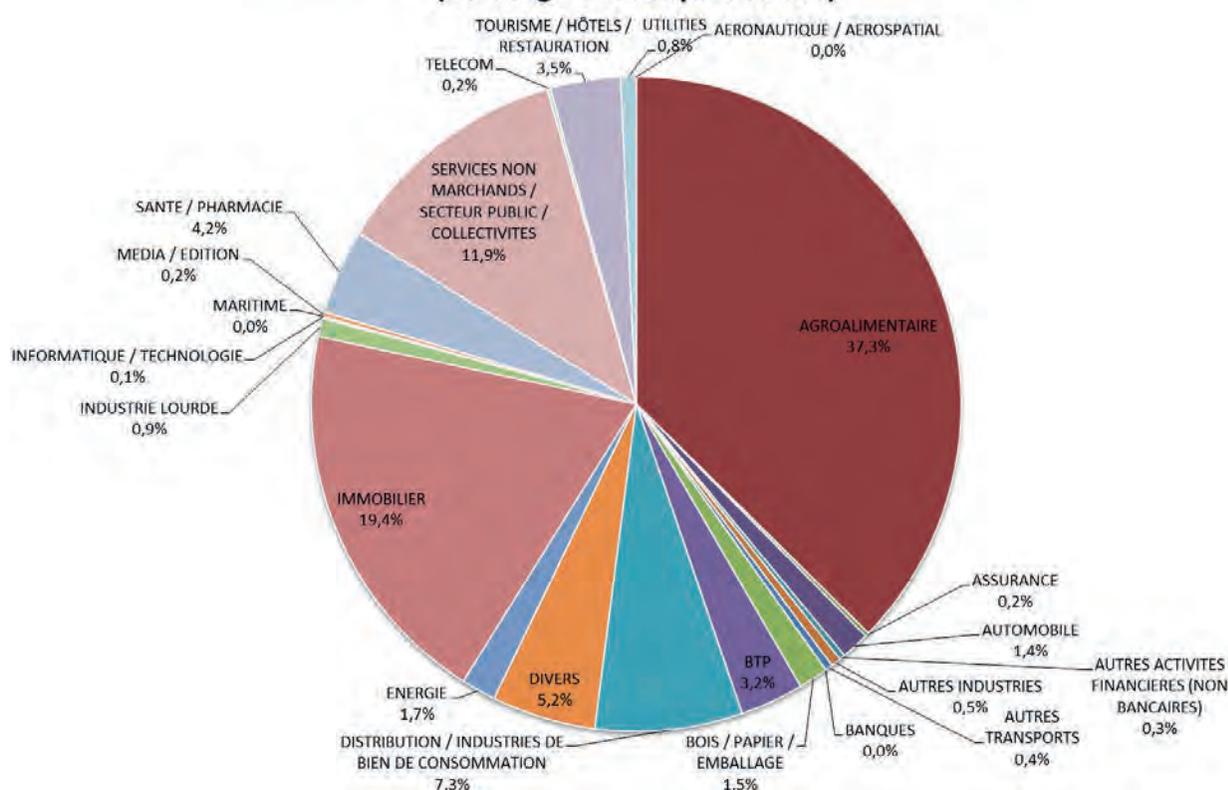
2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Le périmètre ventilé par filière d'activité économique de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 8,06 millions d'euros d'Exposition Au Défaut au 31 décembre 2018 contre 7,71 millions d'euros d'EAD au 31 décembre 2017.

Filière calculée du partenaire	EAD en M€ (en IRB) (M)	Répartition de l'encours	EAD en M€ (en IRB) (M-12)	Répartition de l'encours
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0	0,0%	0	0,0%
AGROALIMENTAIRE	1 483	18,4%	1 406	18,2%
ASSURANCE	8	0,1%	7	0,1%
AUTOMOBILE	56	0,7%	54	0,7%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	11	0,1%	12	0,2%
AUTRES INDUSTRIES	20	0,2%	19	0,2%
AUTRES TRANSPORTS	15	0,2%	17	0,2%
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	58	0,7%	54	0,7%
BTP	125	1,6%	118	1,5%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	291	3,6%	285	3,7%
DIVERS	205	2,5%	200	2,6%
ENERGIE	69	0,9%	72	0,9%
IMMOBILIER	769	9,5%	714	9,3%
INDUSTRIE LOURDE	36	0,4%	34	0,4%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	3	0,0%	4	0,1%
MARITIME	0	0,0%	0	0,0%
MEDIA / EDITION	9	0,1%	9	0,1%
NON ENCORE DETERMINEE (Segment des Particuliers)	4 082	50,7%	3 855	50,0%
NON RENSEIGNE	0	0,0%	0	0,0%
SANTE / PHARMACIE	167	2,1%	175	2,3%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	471	5,8%	514	6,7%
TELECOM	7	0,1%	7	0,1%
TOURISME / HOTELS / RESTAURATION	138	1,7%	124	1,6%
UTILITIES	31	0,4%	30	0,4%
Total	8 055	100%	7 710	100%

Source GERICO

Ventilation des EAD au 31/12/2018 PAR FILIERE ECONOMIQUE (hors segment des particuliers)



Au final, si l'on excepte le financement de l'administration publique, trois filières économiques concentrent plus de 5 % des expositions :

- La filière agroalimentaire regroupe à la fois les activités agricoles (« culture et production animale, chasse et services annexes ») et l'ensemble des activités industrielles et commerciales des productions alimentaires issues de l'agriculture ou de la pêche. Les encours liés à l'agriculture représentent 66% des encours de la filière, et apparaissent correctement diversifiés (22 filières agricoles représentées et 4 activités annexes). Cette diversification des productions agricoles correspond également à une diversification des risques. La culture de la vigne, principal sous-secteur d'activité, concentre environ 405 millions d'euros d'EAD, (soit 5,02 % des encours totaux – proportion stable) sur deux filières différentes de productions de vins et spiritueux (Cognac et Vins de Bergerac) non soumises aux mêmes cycles économiques et facteurs de risques ;
- Les activités immobilières regroupent les agences immobilières, l'administration d'immeubles et autres biens immobiliers, les activités de marchands de biens immobiliers mais également la location de logements, de terrains et d'autres biens immobiliers, la promotion immobilière de logements et bureaux, ainsi que les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier. La location de logements (2,3 % des encours totaux) et la location de terrains et d'autres biens immobiliers (environ 6,1 % des encours totaux, en augmentation par rapport à 2017) concentrent l'essentiel des encours de la filière économique « activités immobilières ». Il s'agit principalement d'investissements de la clientèle dans l'immobilier locatif.
- La filière « Distribution / Industries de Biens de Consommation » regroupe plusieurs types d'activités dont les principales sont les activités liées à la grande distribution (supermarchés et hypermarchés) et le commerce de produits pharmaceutiques, qui chacun représente 1% de l'encours total.

La filière Services non marchands, secteur public collectivités regroupe principalement des administrations publiques et voit sa part relative diminuer à 11,9% contre 13,3% du total hors segment des particuliers (5,8% des encours totaux).

La concentration sur les autres filières montre un bon niveau de diversification des risques.

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	En % du total
Administration générale	481	565	6%
Banques centrales		-	
Etablissements de crédit	1 183	673	14%
Grandes entreprises	1 263	1 156	15%
Clientèle de détail	5 617	5 327	66%
Total	8 544	7 721	100%

Les encours bruts de prêts et créances (8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2018 incluant les créances rattachées, contre 7,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017) progressent de 10,7 % en 2018.

Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 15 % et 66 %). Ces opérations progressent de +397 millions d'euros (+6,2% contre + 8,6% en 2017) alors que les opérations avec les administrations générales continuent de diminuer de -14,9%.

A noter, une croissance significative des encours sur les établissements de crédit liée aux opérations internes avec le Groupe (prêts en blanc).

2.4 Exposition au risque pays

Définition

Le risque pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la Caisse régionale dans ce pays.

Le risque pays se caractérise dans sa forme la plus sévère par la matérialisation d'un risque de non transfert qui résulte d'une décision des autorités d'un pays empêchant ou retardant le transfert des fonds versés par le débiteur résident au profit de son créancier étranger.

Il est important de préciser la différence entre le concept de « risque pays » qui recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays et celui de « risque souverain » qui constitue un risque de contrepartie sur l'Etat du pays concerné.

Evaluation

Dans le Groupe Crédit Agricole, l'évaluation du risque pays est placée sous la responsabilité du département Risques et Contrôle Permanent de CACIB. Il est évalué par un modèle statistique interne selon un rating interne des pays.

Encadrement du risque crédit

Sur l'encadrement du risque pays, il est à noter que de par son activité exclusivement sur de la banque de détail en France, la Caisse Régionale a une exposition risque pays potentielle sur son portefeuille financier et indirecte sur ses crédits (contrepartie avec une activité commerciale à l'international).

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des prêts et créances se présente de la manière suivante :

Prêts et créances bruts (en millions d'euros)	01/01/2018 FTA IFRS 9	31/12/2018 IFRS 9	Prêts et créances bruts (en millions d'euros)	31/12/2017
Sains Bucket 1	7 263	7 867	Ni en souffrance, ni dépréciés	7 474
Dégradés Bucket 2	543	510	En souffrance, non dépréciés	81
Dépréciés Bucket 3	166	167	Dépréciés	166
Total	7 972	8 544	Total	7 721

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2018 est composé à 98 % d'encours non dépréciés (97,9 % au 31 décembre 2017).

La définition de défaillance retenue sous IAS 39 par le Groupe n'est pas remise en cause par IFRS 9. En effet, conformément à la norme, un actif est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

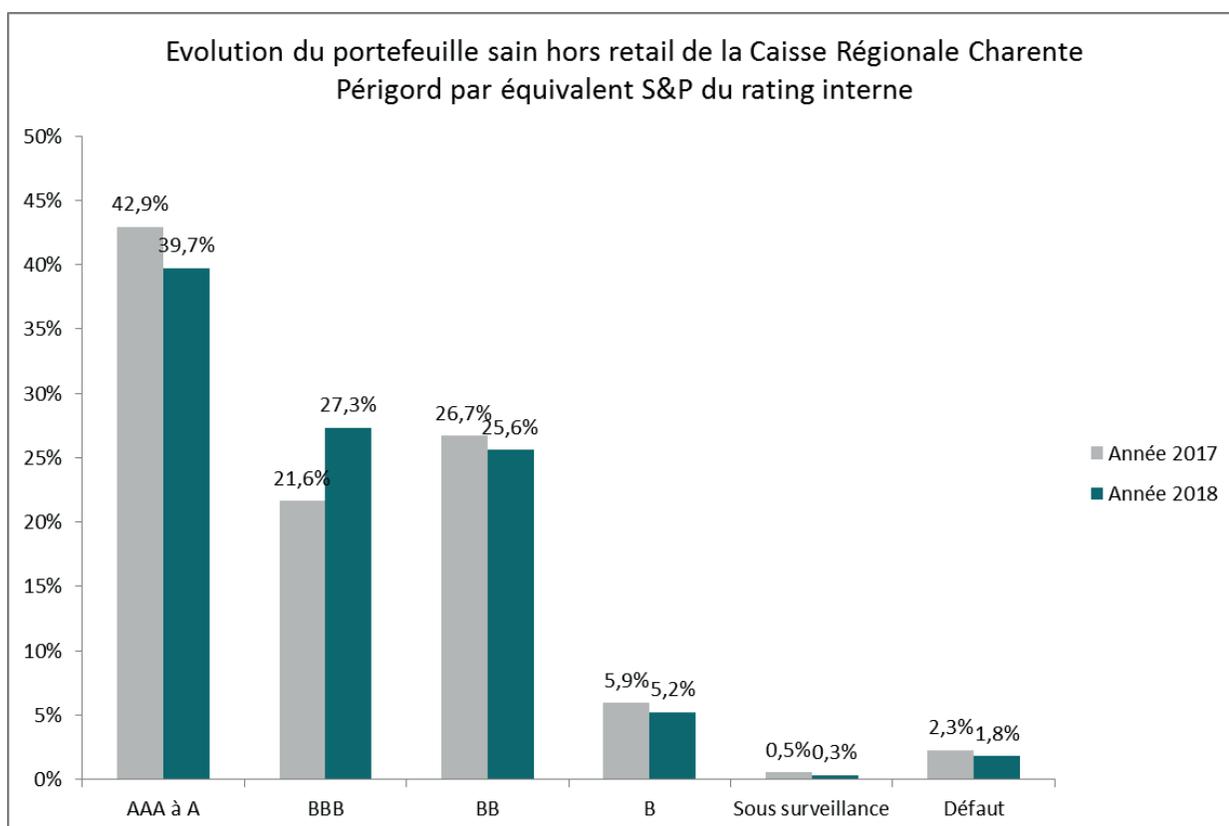
3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, professionnels de l'immobilier, financements spécialisés, risques souverains, collectivités publiques, ainsi que des banques, assurances et autres sociétés financières).

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit plus de 1,93 milliards d'euros.

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité et en amélioration. Le profil de risque montre en 2018 un accroissement des Investment Grade (IG – note supérieure ou égale à BBB) avec toutefois un glissement des grades A et supérieurs vers les grades BBB. Au 31 décembre 2018, 67 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés IG vs 65 % au 31 décembre 2017) et 0,3 % sont sous surveillance rapprochée (notation E- en baisse par rapport à 2017).

La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.



Source GERICO (en milliers d'euros)		Engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail			
Notation interne	Probabilité de défaut	Equivalent Standard & Poors	Total 2018	Total 2017	% Evolution
A+ à B	de 0,001% à 0,06%	AAA à A	766 741	815 450	-5,97%
C+ à C-	de 0,16% à 0,60%	BBB	527 388	410 588	28,45%
D+ à D-	de 0,75% à 1,90%	BB	493 896	507 335	-2,65%
E+ à E	5% à 12,5%	B	101 064	112 451	-10,13%
E-	20%	Sous surveillance	6 136	10 145	-39,51%
F et Z	100%	Défait	35 176	42 934	-18,07%
			1 930 401	1 898 903	1,66%

3.3 Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques.

La norme IFRS 9 - Instruments Financiers, publiée par l'IASB, est applicable depuis le 1er janvier 2018, et se traduit par une refonte complète des modes de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers et regroupe 3 volets : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture.

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
- la généralisation de la dépréciation sur les expositions non douteuses, fondée sur les pertes attendues et une approche prospective ;
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

S'agissant du volet dépréciation, IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation. La nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédits attendues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés et sur toute leur durée de vie (Crédits, titres de dette, Hors-bilan,...). Le nouveau modèle distingue 3 phases :

- 1ère phase (Bucket 1) : dès l'investissement, l'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois (provisions non affectées);
- 2ème phase (Bucket 2) : dans un deuxième temps, si le risque de crédit augmente significativement, les pertes prévues sur la durée de vie de l'instrument financier doivent être comptabilisées (provisions non affectées);
- 3ème phase (Bucket 3) : dans un troisième temps, si se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés (la qualité du crédit se détériore au point qu'il est improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit), la perte attendue sur la durée de vie de l'instrument financier est provisionnée (provisions affectées). Le provisionnement sur le Bucket 3 reste similaire aux pratiques sur les créances douteuses (normes IAS 39).

3.4 Encours d'actifs financiers dépréciés

Les tableaux ci-après donnent la répartition par agents économiques de la couverture des encours douteux comptables totaux et compromis par les provisions.

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	574 207	196	361	574 764
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	39 740	-	-	39 740
Grandes entreprises	1 163 272	112 260	43 114	1 318 646
Clientèle de détail	5 095 300	397 753	123 460	5 616 513
Dépréciations	(23 301)	(31 366)	(108 921)	(163 588)
Total	6 849 218	478 843	58 014	7 386 075

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des actifs dépréciés s'élève à 167 millions d'euros contre 175 millions au 31 décembre 2017, en diminution de 4,65 %. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels la Caisse Régionale Charente Périgord anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 2,2 % des encours bruts comptables (2,5 % au 31 décembre 2017) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 109 millions d'euros soit 65 % (107 millions d'euros au 31 décembre 2017), hors dépréciations collectives.

4. Coût du risque

4.1. Comptes individuels

Le coût du risque (hors FRBG) de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève au total au 31 décembre 2018 à 9,52 millions d'euros contre 3,29 millions d'euros un an auparavant, soit une augmentation de 6,23 par rapport à 2017. Les principaux impacts sont liés à l'évolution du coût du risque Crédit actif et passif.

- **Concernant le coût du risque crédit actif**, il ressort à 9,46 millions d'euros, en augmentation sensible par rapport à 2017 (+4,76 millions d'euros). Les éléments marquants sur ce compartiment sont les suivants :

⇒ 6,7 millions d'euros de dotations nettes sur l'exercice 2018 qui s'explique par un flux de reprises moins importants en 2018 et par l'évolution des échéanciers pour le calcul de l'actualisation des provisions.

⇒ Une variation de -1,3 millions liés à la neutralisation de la désactualisation des dépréciations sur créances douteuses (reclassée de PNB en coût du risque en normes françaises).

⇒ Enfin, 1,06 millions d'euros de pertes non couvertes passées sur 2018 (en baisse par rapport à 2017) qui ont été inférieures aux récupérations sur créances amorties (1,29 millions d'euros en baisse également), ce qui a contribué à diminuer le coût du risque actif 2018, mais de façon moins significative qu'en 2017.

- **Concernant le coût du risque crédit passif**, il s'élève à 0,18 millions d'euros pour 2018.

Les dotations sur les provisions non affectées de 0,18 millions d'euros, dénotent une relative stabilité depuis la FTA – First Time Application (+ 0,3 millions d'euros) et le passage aux normes IFRS9 (1^{er} janvier 2018), et se décomposent en :

- Une très légère dotation de +0,6 millions d'euros du portefeuille stressé faisant l'objet d'un Forward Looking Local (provisions filières) :
 - Hausse de la provision filière Viticulture Cognac de + 3,0 millions d'euros du fait du reclassement en Bucket 2 de quelques contreparties (dégradation de notes), et hausse de la provision Cognac Corporate de + 1,3 millions d'euros du fait d'un affinement du périmètre et de quelques contreparties nouvelles (transferts du réseau de proximité / Entrées en relation).
 - Baisse de -2,6 millions d'euros de la provision filière Bâtiment et de -1,6 millions d'euros de la provision filière Viandes, sans réels dossiers significatifs.
- Une reprise nette limitée de 0,8 millions d'euros sur le portefeuille non stressé (provisions collectives).
- La création d'une filière Forborne non NPE sur le T4 2018 composée de 25,5 millions d'euros d'EAD provisionnée pour 0,6 millions d'euros (forçage en classification créances « dégradées »).

Cette évolution traduit un impact sur le coût du risque lié aux provisions non affectées négatif de -1,43 millions d'euros, puisque l'on passe d'une situation de reprise -1,26 millions d'euros en 2017 à une situation de dotation de 0,18 millions d'euros. A noter que les mouvements de reprises de provisions filières et collectives en 2017 (liés à l'évolution du modèle LUC) ne sont pas récurrents en 2018.

4.2 Comptes consolidés

Dans les comptes consolidés de la caisse Régionale de Charente Périgord, le coût du risque s'élève au total au 31 décembre 2018 à 10,7 millions d'euros (cf. tableau ci-dessous), soit une baisse de 7,5 million d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (3,23 millions d'euros).

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-86
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-6 586
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-6 414
Engagements par signature	-172
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	6 500
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	6 411
Engagements par signature	89
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-11 239
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-11 239
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-10 772
Engagements par signature	-467
Autres actifs	2
Risques et charges	407
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-10 916
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-642
Récupérations sur prêts et créances	1 292
comptabilisés au coût amorti	1 292
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	-185
Pertes sur engagements par signature	-172
Autres pertes	-84
Autres produits	-
Coût du risque	-10 707

4. Application de la norme IFRS9

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit loss - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables et précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le Groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole SA.

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9.

Au niveau local, la Caisse Régionale Charente Périgord, a reconduit les filières déjà existantes au 31/12/2017. Les hypothèses de stress (chocs structurels et conjoncturels sur PD, LGD, CLARC) ont été définies lors de la FTA et globalement préservées tout au long de l'année 2018. Sur le T4 2018, une filière des créances Forbone non NPE (hors filières) a été créée pour classifier ces créances en bucket 2.

Sur l'exercice 2018, les ECL au 1^{er} janvier s'élèvent à 59,5 millions d'euros et 59,9 millions d'euros au 31 décembre. On note une évolution très limitée de +0,3 millions d'euros en cohérence avec l'évolution des ECL issus du forward looking central (26,7 millions d'euros au 01/01/2018 et 26,5 millions d'euros au 31/12/2018).

II. Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe dont la Caisse Régionale Charente Périgord, comprend les composantes suivantes :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : la Caisse Régionale a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels répondant aux préconisations du Groupe en nommant un manager des risques opérationnels dès 2004 et en utilisant les outils Groupe. Le Comité de Contrôle Interne et le Comité Financier, composé des membres du Comité de Direction, sont l'organe de surveillance et de validation et les sujets inhérents aux risques opérationnels y sont présentés chaque trimestre. Un reporting est également fait au Conseil d'Administration selon une périodicité semestrielle. En outre, celui-ci valide chaque année le seuil d'incident significatif dans le cadre de la politique de gestion des alertes.
- **identification et évaluation qualitative des risques**. Chaque année, la cartographie des risques opérationnels est révisée. Elle permet, grâce à la mise en place d'indicateurs définis, d'identifier et d'évaluer les risques inhérents à l'activité de la Caisse Régionale, d'engager les plans d'actions correctifs et la surveillance des risques les plus sensibles. Elle permet également de souligner les risques non encore matérialisés dans la collecte Olimpia.
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes**. La déclaration des incidents (pertes ou provisionnement) est dite décentralisée à savoir que les unités déclarantes saisissent directement dans l'outil Olimpia. Ces incidents sont remontés chaque trimestre à CASA selon un calendrier établi par le Groupe. Ils sont consolidés et participent au calcul de l'Exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels.

En matière de gestion des alertes, la Caisse Régionale a mis en place 2 niveaux d'alerte en local : un 1^{er} niveau à 10 K€ qui consiste à informer la Direction Générale puis un 2^{ème} niveau à 100 K€ qui consiste à informer le Directeur Général et le Conseil d'Administration. Ce dispositif local complète celui mis en place par le Groupe, à savoir, tous les incidents dit sensibles (supérieurs ou égaux à 300 K€) ou les incidents de type significatifs (supérieurs ou égaux à 0.5 % des fonds propres CET 1) doivent faire l'objet d'une remontée à CASA et d'information à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la CR.

- **calcul et allocation des fonds propres**. La CR a mis en œuvre la méthode avancée AMA pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la CR vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et quantitatifs Bâle 2. Pour être en mesure de quantifier le risque opérationnel conformément à l'approche AMA et calculer les Exigences de Fonds Propres associées, un dispositif d'analyse de scénarii majeurs au niveau de chaque entité vient en complément de la collecte des incidents.
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité. A l'issue de la remontée des pertes Olimpia, un tableau de bord, normé par CASA et commun à toutes les Caisses Régionales est également retourné trimestriellement, permettant une consolidation au niveau Groupe.

2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels est directement rattaché au Responsable des Contrôles Permanents et Gestion des Risques de la Caisse Régionale.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale et est adossé au périmètre de contrôle permanent.

Il s'appuie sur un réseau de correspondants CR ainsi que de correspondants « filiales » et « coopérations », qui déclarent au fil de l'eau les incidents.

Les reportings à l'organe exécutif ont lieu :

- au sein du Comité Financier et du Comité de Contrôle Interne trimestriellement. L'atterrissage du coût du risque ainsi que les pertes par domaines et processus y sont présentés systématiquement. En outre, ils valident le périmètre risque opérationnel (adossé au périmètre du contrôle interne), la campagne de Scenarii Majeurs ainsi que les Exigences de Fonds Propres (EFP) s'y rapportant,

l'EFP globale et les plans d'actions issus à la cartographie. Enfin, il fixe les seuils et limites en matière de risques opérationnels (0.90 % du PNB global pour le coût du risque RO 2018 et risque frontière crédit)

- au sein du Conseil d'Administration semestriellement. Le RCPR présente les éléments marquants (coût du risque, suivi des plans d'action,...) et fait valider chaque année, le seuil d'incident significatif selon les préconisations de la LJ 2018-013.

Les 3 fonctions de contrôle ainsi que les unités déclarantes sont destinataires trimestriellement d'un tableau récapitulatif des incidents Olimpia de la période.

3. Méthodologie

La Caisse Régionale Charente Périgord applique la méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA validée par le régulateur.

Cette méthode, au titre du risque opérationnel, a pour objectifs principaux :

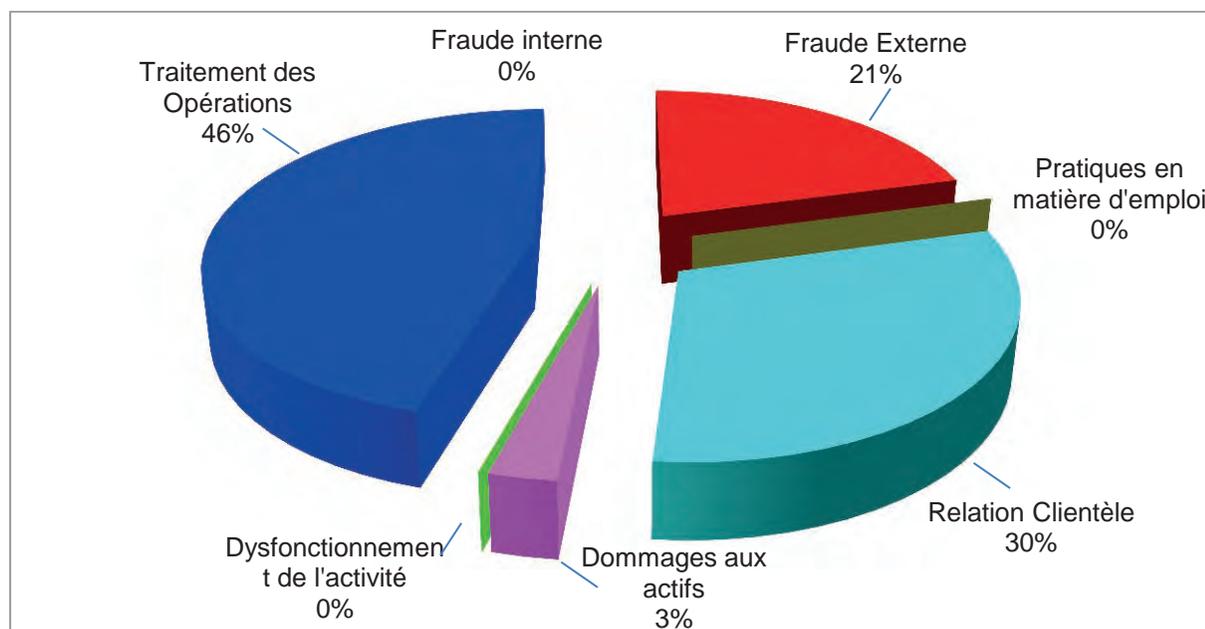
- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type LDA « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe Crédit Agricole.

4. Exposition

En 2018, la collecte des incidents s'élève à 1 613 K€ (680 K€ pour le coût du risque pur et 935 K€ pour le risque frontière crédit) contre 1 645 K€ en 2017, quasi stable à -1.8% et se ventile de la façon suivante :



5. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse Régionale Charente Périgord a souscrit plusieurs contrats d'assurance pour couvrir les risques sur les biens et les personnes, relatifs à ses activités bancaires et au titre de sa responsabilité civile. En méthode avancée, la Caisse Régionale Charente Périgord peut prendre en compte les effets de l'assurance

pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Les risques sur les biens (immobiliers, matériels, frais de redémarrage de l'exploitation) et personnes (accidents, agressions) sont couverts par plusieurs polices d'assurance dont le coût total des cotisations s'élève à 268 milliers d'euros en 2018.

Les risques liés à l'activité bancaire (détournement et escroquerie, hold-up, cambriolages) sont couverts par le contrat général, pour une cotisation totale de 200 milliers d'euros.

Les capitaux sont assurés à hauteur de :

- 9 150 milliers d'euros en cas de détournement et escroqueries.
- 1 525 milliers d'euros en cas de hold-up et cambriolages.

Au titre de sa responsabilité civile, la Caisse Régionale Charente Périgord est assurée en 2018 :

- en responsabilité civile professionnelle des dirigeants sociaux (7 630 milliers d'euros garantis pour 117 milliers d'euros de cotisations),
- en responsabilité civile courtage (2 000 milliers d'euros garantis en première ligne et 38 500 K€ en garantie "Groupe" pour 120 milliers d'euros de cotisations),
- en responsabilité civile d'exploitation (6 100 milliers d'euros garantis en corporels, 3 050 milliers d'euros en matériel pour une cotisation de 11 milliers d'euros).

III. Risques Juridiques

Préambule : L'AMF recommande que figure au sein d'une partie intégrée au rapport de gestion de la Caisse Régionale Charente Périgord les **risques juridiques** susceptibles d'affecter de manière significative la performance de l'entreprise.

Elle distingue, d'une part, les enjeux et les contraintes liées à la législation et à la réglementation applicable à son activité pouvant conduire à une sanction. D'autre part, les risques avérés et constitutifs au non-respect d'engagements contractuels quelle qu'en soit la contrepartie et quelle que soit la partie défaillante. Le cas échéant préciser la nature du risque.

Enfin, donner une information sur les risques significatifs auxquels la Caisse Régionale Charente Périgord doit faire face et ses conséquences financières

Le risque juridique – significatif – pourrait être défini comme la rencontre entre une norme juridique (traité, loi, règlement, jurisprudence, contrat, droits de propriété, etc.) et un « événement », susceptible d'altérer de manière significative les résultats financiers de la Caisse Régionale, son patrimoine ou sa réputation.

L'article 4 k du CRBF 97-02 modifié par le CRD IV définit le risque juridique comme le « *Risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations* ».

1. Nature des risques :

Risques liés à l'activité : Caisse Régionale Charente Périgord et filiales

LITIGES - PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGES (de nature civile ou pénale)

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Le Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas fait l'objet de contrôles fiscaux durant l'année 2018.

Le nombre de procédures engagées contre la Caisse Régionale Charente Périgord dans le courant de l'année 2018 est ainsi présenté :

2018	total
assignations reçues	14

Il s'agit de procédures classiques inhérentes à l'activité bancaire n'affectant pas de manière significative la performance de l'entreprise. On notera une légère hausse par rapport à l'année 2018. Ces dossiers ont fait l'objet de provision quand le risque financier est engagé. Ce risque est présenté dans la partie du rapport concernant ce sujet.

En raison de l'activité de la Caisse Régionale Charente Périgord dont le produit net bancaire est de 248 millions d'euros avec un résultat net de 54,1 millions d'euros, le risque envisagé est qualifié de mineur.

ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

La Caisse Régionale Charente Périgord a développé des outils et mis en place les procédures nécessaires afin d'être en conformité avec les lois et réglementations applicables aux établissements financiers, notamment, la protection des consommateurs, la protection des données personnelles La Caisse Régionale Charente Périgord a introduit des procédures de contrôle interne pour vérifier lesdites conformités.

RISQUE LIE AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Caisse Régionale Charente Périgord possède un petit portefeuille de marques et a mis en place les mesures nécessaires pour protéger celui-ci par l'intermédiaire de la société INLEX agréée INPI. Par ailleurs, il n'a pas été noté pendant l'année 2018 d'action engagée contre la Caisse Régionale en contrefaçon ou déniement.

RISQUE LIE AUX CONTRATS DE LICENCES

La Caisse Régionale Charente Périgord n'est pas concernée par des contrats de licence.

RISQUES LIES AU NON RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Caisse Régionale Charente Périgord n'est pas engagée dans ce type de différend ou contentieux. L'occurrence est négligeable car la majorité des contrats sont des contrats Groupe contrôlés par l'Organe Central et le juriste attaché au siège.

L'ensemble des autres contrats est contrôlé avant signature et sont exécutés tant par la Caisse Régionale Charente Périgord que par les contreparties engagées.

2. Les risques juridiques analysés comme tels mais exclus de la présente partie.

Les risques du type accident du travail ou maladies professionnelles ont été exclus de notre analyse, bien que pouvant avoir un impact juridique notable au sens défini ci-dessus. Le motif est que ces risques sont systématiquement traités au sein de la partie « Informations Sociales, environnementales et sociétales ».

Risques numériques concernant les risques de défaillance des systèmes de protection de données (qui constituent aussi un risque juridique dans la mesure où cette défaillance pourrait entraîner la mise en jeu de la responsabilité civile de la société, et qu'il existe des obligations légales particulières si ces données sont personnelles) toutefois ce risques sont abordés dans la partie traitant du SII et de son rapport annuel.

IV. Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

La Caisse Régionale Charente Périgord a déployé un dispositif de contrôle de la conformité conforme à la réglementation et aux normes du Groupe Crédit Agricole définies par la ligne métier Conformité. La responsabilité de la mesure et de la surveillance du risque de non-conformité est assurée par le Responsable du Contrôle de la Conformité, rattaché au Directeur Général et indépendant des métiers.

Les principaux dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention et de la maîtrise des risques de non-conformité couvrent :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Le respect des « sanctions internationales » (embargos, gels des avoirs etc.) et notamment depuis 2016, la mise en œuvre du plan de remédiation OFAC,
- La prévention de la fraude et la lutte contre la corruption,
- Le respect de l'intégrité des marchés financiers,
- La protection de la clientèle.

La gestion du risque de non-conformité par la Caisse Régionale Charente Périgord est précisée dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne qui fait l'objet d'une présentation auprès de l'organe délibérant une fois par an. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est membre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement et membre du Comité Risque et Contrôle des Comptes, instances dans lesquelles il rapporte les résultats des contrôles.

V. Risques de Marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, et notamment : les taux d'intérêts, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

1. Surveillance des risques de marché

Le dispositif de surveillance des risques de marchés est défini par le Comité financier et validé par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du comité financier, par la Direction Financière et Risques à la Direction générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information à minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la consommation des limites.

2. Descriptif du dispositif interne de surveillance

- Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans nos livres au sein des rubriques suivantes :
 - Les titres de transaction
 - Les titres de placement,
 - Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale.
 - Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.
- Le dispositif comprend différents types de limites internes :
 - Concernant les résultats du portefeuille :
 - Sur l'ensemble des portefeuilles, des seuils d'alerte (MG1) en terme de dépréciation financière sur l'année civile en cours. Au titre de l'année 2018, les seuils d'alertes étaient fixés à 3,1 M€, soit 6% du résultat net social de l'exercice N-1.
 - Concernant les stress scénarios du portefeuille :
 - Une limite MG2 sur l'impact maximal sur le stress groupe « JVR/JV OCI NR » qui ne peut pas excéder 46 M€ avec une pré alerte à la Direction Générale à 37 M€. Concernant les stress adverse 1 an et Groupe CAM, ces deux stress sont suivis comme des indicateurs, présentés à titre informatif lors du suivi des limites trimestrielles avec une pré-alerte Direction Générale calibrée à 50 M€ pour le stress adverse JVR/JV OCI NR 1 an et 10 M€ pour le stress CAM.
 - Concernant la construction du portefeuille :
 - Des limites d'exposition par facteurs de risque (MO1). En 2018, les facteurs de risques ont été fixés à 150 M€ pour les obligations, 30 M€ pour les actions, 25 M€ pour le Private Equity, 20 M€ pour la gestion alternative, les convertibles et l'immobilier, 5 M€ pour chaque classe d'actifs suivante : or et matières premières.
 - Concernant les résultats du portefeuille :
 - Des seuils de pertes et profits maximum acceptés pour chaque ligne individuelle présentant un risque élevé de marché (MO2). Cf. tableau page suivante.

Classes d'actifs	Stop loss individuels	Stop profits individuels	Alerte profits individuels
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3 ans \geq 3%	- 15% YTD ou 80% PA	25% YTD	140% PA
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3 ans < 3% <i>Dont fonds LCR de niveau 1</i>	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD	130% PA
Convertibles	- 15% YTD ou 80% PA	25% YTD	140% PA
Actions (non couvertes), or, immobilier et matières premières	- 25% YTD ou 70% PA	40% YTD	150% PA
Gestion diversifiée (non couverte)	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD	130% PA
Titres 100% garanti (non couverte)	Non applicable		120% PA

- YTD = performance depuis le début de l'année, ou depuis la date d'achat si acquisition dans l'année.
- PA = prix d'achat

Dans le cadre d'un déclenchement de Stop loss ou d'un stop profit, la ligne est automatiquement cédée.

Par ailleurs, un système de pré-alertes est mis en place :

Classes d'actifs	Pré-alerte Stop loss individuels	Pré-alerte Stop profits individuels
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3 ans \geq 3%	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD
Obligataire (non couverts) dont fonds LCR de niveau 1 avec une volatilité 3 ans* < 3%	- 5% YTD ou 90% PA	15% YTD
Convertibles	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD
Actions (non couvertes), or, immobilier et matières premières	- 20% YTD ou 75% PA	35% YTD
Gestion diversifiée (non couverte)	- 5% YTD ou 90% PA	15 % YTD
Titres 100% garanti (non couverte)	Non applicable	

Cet encadrement a vocation à prévenir la Direction Générale ainsi que la Direction Financière et Risques et le Responsable du Contrôle Permanent d'un potentiel déclenchement d'alerte.

- Concernant la limite en durée sur les titres échéancés non asset swappés (MO3) :
 - Pour tous les titres échéancés non asset swappés, une durée résiduelle maximale à l'acquisition de 8 ans.
- Concernant la liquidité du portefeuille :
 - Une limite (MO4) maximum d'actifs non cessibles en 7 jours est de 40 M€.

3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

La mesure des stress scénarios est calculée en central par la DRG. Les résultats sont envoyés mensuellement à la Caisse Régionale Charente Périgord sur le périmètre du portefeuille de placement et d'investissement. Ces modèles sont basés sur des scénarios défavorables pour la Caisse Régionale Charente Périgord sur un an glissant.

D'autre part, le suivi des seuils de performance, tant au niveau global (limite MG1) qu'individuel (limite MO1) est automatisé et s'effectue en temps réel à l'aide d'un serveur de données financières.

4. Exposition en 2018 aux risques de marché

L'allocation des actifs a évolué sur l'année 2018 : ainsi, pour les besoins du ratio LCR, le pilier monétaire a augmenté de 100 M€ et le pilier obligataire de 26 M€. Dans un souci de diversification, les piliers Private Equity et Immobilier ont augmenté respectivement de + 9 M€ et +7 M€.

Cela a eu pour conséquence directe d'augmenter de 140 M€ en 2018 l'exposition au risque de marché avec un encours global de 432 M€ (contre 292 M€ un an plus tôt).

S'agissant du respect des limites internes :

- La limite globale MG1 décrite ci-dessus a été franchie. Au 10/12/2018, le résultat net du portefeuille de placement en 2018 était de - 3,2 M€ pour un seuil d'alerte de - 3,1 M€ (-6% du résultat net social N-1).
- La limite MG2 sur l'impact maximal des stress groupe a été respectée en 2018.
- La limite MO1 sur l'allocation du portefeuille a été respectée en 2018.
- La limite MO2 concernant les limites individuelles de pertes et de profits (stop-loss, stop profits et alerte profit) a été respectée. A noter, le déclenchement de pré alertes stop-loss sur des variations annuelles à 4 reprises sur 3 fonds diversifiés (Seven risk allocation, BFT LCR actions Bêta neutre et CPR Croissance Défensive) et un fonds actions (Delubac Pricing Power). Un suivi rapproché a été effectué sur ces 4 lignes.
- La limite MO3 sur la durée résiduelle maximale de 8 ans à l'acquisition des titres non asset swappés en placement a été respectée en 2018.
- La limite MO4 (encours des titres non liquides à 7 jours) a été respectée en 2018.

VI. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité d'honorer sa (ou ses) créance(s) envers la Caisse Régionale. S'agissant des dérivés, ce risque est appréhendé en dissociant le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

1. Surveillance des risques de contrepartie

Le dispositif de surveillance des risques de contrepartie est défini par le Comité financier et validé par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du Comité financier, par le Middle Office Trésorerie à la Direction Générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence les dépassements éventuels par rapport aux limites internes et les actions correctrices engagées et/ou à engager. En outre, une information à minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la consommation des limites.

2. Descriptif du dispositif interne de surveillance

Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans les livres de la Caisse Régionale Charente Périgord au sein des rubriques suivantes : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement, les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale, et toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.

Le dispositif comprend différents types de limites internes :

- Une limite CG1 sur la liste des instruments financiers autorisés à l'acquisition :

Instruments Financiers Autorisés	Risque induit	Possibilité de couverture	Instruments Financiers Non Autorisés
Les opérations de trésorerie intra Groupe (prêts/emprunts en blanc, avances globales, ...)	Taux, contrepartie	Achat /vente Swap	Les actions en direct, y compris actions Crédit Agricole SA et instruments de fonds propres subordonnés et de dettes éligibles au TLAC émis par une autre entité du groupe (conformément à la Lettre Jaune 2017-050)
Les Titres de Créances Négociables (TCN)	Taux, contrepartie, marché	Achat/vente Swap	Les CDO, CLN en direct
Les obligations	Taux, contrepartie, marché	Achat/vente Swap ou achat CDS	Les ventes de Credit Default Swap (CDS)
Les parts d'OPCVM (y compris de FCPR), d'OPCI, FPCI et plus généralement OPC	Taux, contrepartie, marché, change	Achat/vente Swap ou option	Les instruments dérivés initiés dans une stratégie autre que de couverture
Les instruments financiers dérivés affectés comptablement en couverture	Taux, contrepartie, marché		Les dérivés et fonds sur matières premières agricoles
Les Titres Subordonnés Remboursables ⁽¹⁾ en cash uniquement	Taux, contrepartie, marché, illiquidité	Achat/vente Swap	Les investissements dans le secteur des armes controversées
Les achats de Credit Default Swaps (CDS), uniquement à titre de couverture financière ⁽²⁾	Taux, contrepartie, marché,		Les positions de change en direct
Les covereds	Taux, contrepartie, marché, illiquidité	Achat/vente Swap ou option	Les ABS à sous-jacent hors zone Eur sauf ceux éligibles au LCR
Les opérations de Repo/Reverse Repo	Taux, marché		Les FCIMT
Les fonds de titrisation externe*	Taux, contrepartie, marché, illiquidité	Achat/vente Swap ou option	Les produits complexes (conformément à la LJ 2014-050). Ces lignes détenues au sein de notre portefeuille sont classées en OGE (Opération en gestion extinctive ne répondant plus à notre politique financière)
			Toute opération ne répondant plus aux réglementations LBF (LJ 2015-079) et Volcker (LJ2015-80)

⁽¹⁾ Les TSR en portefeuille impactant les fonds propres prudentiels de l'établissement détenteur, la politique annuelle d'investissement en TSR devra préalablement être validée par le Comité Financier et Budgétaire, et sa réalisation sera mentionnée trimestriellement dans le tableau de bord émis par le Middle Office Trésorerie.

⁽²⁾ La politique financière devra décrire l'usage éventuel des achats de CDS

* Dans le cas d'acquisition de fonds de titrisation externe, toutes les conditions suivantes doivent être remplies : uniquement des dettes seniors ; concentration maximale de 5% par contrepartie dans le fonds ; univers d'investissement limité aux dettes corporates libellées en euros ; maturité maximale de 10 ans pour les titres souscrits par le fonds ; ratio dette/EBITDA maximal de 5,5.

- Une limite CG2 sur les notations autorisées des contreparties (hors Groupe) à l'acquisition. Seules sont autorisées à l'acquisition les contreparties remplissant toutes les conditions suivantes :
 - la notation LT minimale est supérieure ou égale à A-/A3 *
 - la contrepartie ne fait pas l'objet d'un « do not deal » émis par Casa/DRG.
 - Aucun engagement existant au sein du portefeuille de prêts syndiqués
 - Aucune acquisition sur des contreparties non notées.

* Dans le cas d'acquisition de TSR, la notation LT minimale à l'acquisition de l'émetteur doit être \geq A/A2.

* Dans le cas d'acquisition de Covered, la notation LT minimale à l'acquisition de la souche d'émission doit être \geq AA-/Aa3.

* Dans le cas d'opération de Repo/ Reverse Repo, la contrepartie (ainsi que le titre en garantie pour le second cas) devra respecter les conditions ci-dessus

- Une limite CG3 sur l'équilibre du compartiment fonds propres tel que l'emploi de fonds propres doit être inférieur à 120% des fonds propres (définition LJ 2015-112) avec une pré alerte à 110% des FP.
- Une limite CG4 sur l'exposition nette pondérée par groupe de risque fixée à 20% des Fonds Propres Prudentiels du dernier arrêté trimestriel.
- Une limite CO1 sur les durées résiduelles maximales à l'acquisition :
 - 15 ans sur les Emprunts d'Etats
 - 10 ans sur les autres engagements « cash »
 - 15 ans sur les engagements sur instruments financiers à terme
- Une limite CO2 sur les encours totaux hors groupe fixé à 75 % des Fonds Propres Prudentiels du dernier arrêté trimestriel.
- Une limite CO3 sur les encours individuels hors groupe :
 - Sur les engagements hors OPCVM :
 - \leq 140 M€ pour l'Etat français
 - \leq 50 M€ pour le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière)
 - \leq 25 M€ pour les autres contreparties notées LT \geq A/A2
 - \leq 10 M€ pour les autres contreparties notées LT A-/A3
 - \leq 5 M€ pour les autres contreparties notées LT BBB+/ Baa 1 ou BBB/Baa2 ou BBB-/Baa3
 - Sur les OPCVM :
 - \leq 10 M€ pour chaque société de gestion d'actifs.
- Une limite CO4 sur le ratio d'emprise lors de l'acquisition d'un OPCVM. Pour les fonds HQLA Groupe (y compris fonds Inflows), le pourcentage de détention ne peut être supérieur à 50%. Pour les fonds externe éligible LCR, le pourcentage de détention ne peut être supérieur à 10%. Pour tous les autres fonds, ce pourcentage ne peut être supérieur à 5%.
- Une limite CO5 sur l'exposition par secteur d'activité global hors OPCVM :
 - \leq 190 M€ pour le souverain
 - \leq 60 M€ pour la banque
 - \leq 60 M€ pour les autres secteurs corporates.
- Une limite CO6 sur l'exposition souveraine hors OPCVM externes :
 - \leq 140 M€ pour la France
 - \leq 120 M€ pour le souverain
 - \leq 10 M€ pour les autres pour les autres pays.
- Une limite CO7 sur l'exposition de l'Etat français et assimilées hors OPCVM externe. Le montant maximal de l'exposition ne peut pas excéder 165 M€.
- Une limite CO8 sur le montant maximal d'exposition aux opérations de Repo/Reverse Repo. La part des encours pris en pension dans le cadre d'opérations de Cross repo dans les réserves LCR doit être inférieure à 33%.

3. Exposition en 2018 aux risques de contrepartie

La politique poursuivie en 2018 par la Caisse Régionale Charente Périgord a été de limiter l'exposition aux risques souverains et supra-nationaux tout en répondant aux besoins du ratio LCR. Cela a eu pour conséquence directe de procéder uniquement à l'acquisition de 3 titres d'investissement éligibles LCR hors souverain (corporate et covered bonds) pour un montant total de 9M€.

S'agissant du respect des limites internes :

- Les limites globales CG1 à CG4 décrites ci-dessus ont été constamment respectées.
- Les limites CO1 à CO8 décrites ci-dessus ont été constamment respectées.

VII. Risque de change

Le risque de change est le risque auquel est exposée la situation financière d'un établissement par suite de l'évolution défavorable du niveau ou de la volatilité des parités de changes.

1. Surveillance du risque de change

Le dispositif de surveillance des risques de contrepartie est défini par le Comité financier et validé par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du Comité financier, par le Middle Office Trésorerie à la Direction Générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information à minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la consommation des limites.

2. Descriptif du dispositif interne de surveillance

Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans les livres de la Caisse Régionale Charente Périgord au sein des rubriques suivantes :

- Les titres de transaction,
- Les titres de placement,
- Les titres d'investissement
- Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale.
- Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.

Le dispositif interne comprend deux limites :

- Une limite CHG1 sur la liste des opérations de marchés autorisées incluant un risque de change. Les seules expositions en devises hors zone Euro autorisées sont celles comprises au sein d'OPCVM (détenus en direct et/ou à travers un swap indexé sur la performance d'un OPCVM ou d'un panier d'OPCVM). Les acquisitions de titres libellés en devises autres que de l'Euro et les titres structurés comprenant un risque de change en direct sont par conséquent interdits.
- Une limite CHO1 sur le montant maximum autorisé des OPCVM incluant des expositions en devises hors zone euro. Ce montant ne peut pas excéder 25 % du PNB d'activité 2018 budgété soit 53,1 M€ en 2018.

3. Exposition en 2018 au risque de change

Le pilotage de la gestion des excédents de fonds propres a eu pour objectif principal la constitution du ratio LCR. De ce fait, les fonds éligibles LCR ont été privilégiés. De par leurs natures, ces fonds ne contiennent pas de risque de change, contribuant ainsi à réduire l'exposition en devise à travers les fonds (27,4 M€ au 31/12/2018 contre 29,6 M€ au 31/12/2017).

S'agissant du respect des limites internes :

- La limite CHG1 décrites ci-dessus a été constamment respectée ; en d'autres termes, aucune acquisition de titres libellés en devises ou comprenant du risque de change en direct n'a été réalisée.
- La limite CHO1 sur le montant maximum autorisé des OPCVM a été constamment respectée.

VIII. Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux correspond au risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

1. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt global

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de taux d'intérêt global pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter l'exposition à un choc normatif des taux d'intérêts, au regard des fonds propres prudentiels de chaque établissement
- limiter l'exposition à toute déformation de la courbe des taux (choc sur certains piliers de la courbe des taux) en évitant une trop forte concentration de risque sur certaines maturités.

Chaque entité du Groupe Crédit Agricole doit mesurer a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux d'intérêt global selon une approche dite « statique ». Cette méthode consiste à ne considérer que les encours existants à la date d'arrêté, sans intégrer la production future, afin de ne mesurer exclusivement que le risque de taux acquis.

Des lois d'écoulement en durées et en taux sont définies et actualisées par la Direction financière de Crédit Agricole SA sur les postes non échancés (dépôts à vue, fonds propres, etc ...).

L'écoulement des emplois et des ressources à taux fixe fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») taux fixe. Par ailleurs, l'écoulement des emplois et des ressources indexés sur l'inflation fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») inflation.

Concernant les Caisses régionales, l'outil de mesure utilisé est « Cristaux 2 », progiciel développé et maintenu par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

L'alimentation des données dans « Cristaux 2 » est automatisée, et provient des chaînes informatiques en amont (crédits, collecte, avances globales, opérations de marchés, etc...); en outre, l'outil Cristaux 2 garantit la piste d'audit, et donc la traçabilité entre les données élémentaires des chaînes de gestion en amont et les agrégats constitués au sein de « Cristaux 2 » en aval ; enfin, un « kit de fiabilisation » assure le rapprochement entre les chaînes de gestion, la comptabilité, et « Cristaux 2 ».

Le périmètre retenu est l'ensemble du bilan risqué : il exclut la part des prêts strictement adossés à des avances (part des prêts sur « avances traditionnelles » réalisés avant le 1^{er} janvier 2004), mais à l'inverse il inclut notamment les fonds propres, les titres de participation, et le portefeuille de négociation.

Concernant les limites à respecter, et à l'occasion de la définition de la limite globale Groupe Crédit Agricole, le Comité Organisation Financière Interne (OFI) a défini les niveaux d'exposition maximum pour les Caisses régionales, qui ont ensuite été soumis pour validation au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA. Ces niveaux d'exposition maximum sont les suivants :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 10% des fonds propres prudentiels de l'entité (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette) ; en outre, lorsque le risque inflation est significatif, il est recommandé d'appliquer également un choc de 100 points de base sur l'inflation et d'encadrer l'impact sur la « VAN taux + inflation ».
- la sensibilité du PNB à un choc de 200 bps ne doit pas excéder 5% du PNB annuel budgété sur les 2 premières années civiles, et 4% du PNB annuel budgété sur les années suivantes (limite en « Gaps ») ; en outre, des limites de concentration sur le gap inflation doivent être définies si l'impact VAN d'un choc de 100 points de base sur l'inflation est supérieur à 0,5% des fonds propres.

Conformément à la réglementation, le système de limites est revu au moins une fois par an.

Chaque entité transmet a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux à la Direction Financière de Crédit Agricole SA (remontées « ITAC »), qui consolide les résultats obtenus en sa qualité d'organe central.

2. Organisation de la gestion du risque de taux d'intérêt global au sein de la Caisse Régionale Charente Périgord

Le service Trésorerie effectue chaque trimestre la mesure d'exposition au risque de taux d'intérêt global, puis la transmet à l'organe central (remontées « ITAC »).

Les services en charge des contrôles permanents de niveaux 2.1 et 2.2 vérifient, pour chaque mesure :

- le degré de fiabilité de la production (exhaustivité du périmètre de calcul, recyclage des anomalies, existence d'une piste d'audit, cohérence des modèles, etc ...)
- le respect des délais de production.
- le respect des limites du dispositif interne de surveillance
- l'information des organes exécutif et délibérant

Chaque mesure trimestrielle est analysée et présentée au Comité Financier, pour décision de la politique de couverture (swaps de taux d'intérêt principalement).

Une présentation des mesures, du suivi des limites du dispositif interne, et des décisions de couvertures est réalisée deux fois par an au Conseil d'administration, ainsi que de l'ICAAP risque de taux.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente-Périgord s'est dotée de son propre dispositif interne de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif interne, qui est révisé au moins une fois par an, repose sur les principes édictés par le Groupe ; les limites 2018 ont été calibrées dans le cadre des normes d'encadrement définies par Crédit Agricole SA, et sont les suivantes :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 74 millions d'euros (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette).
- chaque « gap » synthétique annuel ne doit pas excéder +/- 500 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 400 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » synthétiques).
- chaque « gap » taux fixe annuel ne doit pas excéder +/- 550 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 450 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » taux fixe).
- chaque « gap » inflation annuel ne doit pas excéder +/- 200 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 150 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » inflation).

3. Méthodologie

La Caisse Régionale Charente Périgord applique la méthodologie édictée par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

S'agissant des postes non échéancés, la Caisse Régionale Charente-Périgord applique en règle générale les lois d'écoulement définies au niveau du Groupe Crédit Agricole ; en cas de retraitements locaux, ils sont validés au préalable par le Comité financier de la Caisse Régionale Charente-Périgord (après avis de la Direction Financière de Crédit Agricole SA et du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques de la Caisse Régionale), puis présentés au Conseil d'administration.

D'autre part, la Caisse Régionale Charente-Périgord applique les indications nationales relatives au paramétrage des taux de remboursements anticipés des crédits, comprenant notamment les données propres à chaque Caisse régionale. Concernant le paramétrage des taux de remboursements anticipés des dépôts à terme souscrits par la clientèle, il est effectué au regard des observations effectuées sur les données propres à Charente Périgord. Ces hypothèses locales sont révisées au moins une fois par an.

4. Exposition en 2018 de la Caisse Régionale Charente Périgord au risque de taux d'intérêt global

Tout en visant une exposition résiduelle modérée et contenue dans les limites prévues au sein du dispositif interne de surveillance, la politique poursuivie en 2018 par la Caisse Régionale Charente-Périgord a été :

- sur les premières années, de tendre vers une position neutre à légèrement emprunteuse, eu égard au faible niveau des taux courts, mais inversement à la faible probabilité d'une remontée rapide des taux courts dans un contexte de politique monétaire accommodante menée par la Banque Centrale Européenne.
- sur les maturités long terme, de conserver une position nette payeuse taux fixe eu égard au bas niveau des taux longs, mais cependant de modérer cette position compte tenu de l'impact des modèles d'écoulement en approche statique.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Charente-Périgord a restructuré en 2018 son portefeuille de couvertures inflation, suite au gel du taux du livret A jusqu'au 1^{er} février 2020 décidé par les pouvoirs publics.

Ainsi, conformément aux recommandations de l'organe central :

- des couvertures inflation ont été résiliées afin d'intégrer la désensibilisation du bilan à l'inflation sur la période allant jusqu'au 1^{er} février 2020
- des couvertures inflation ont été démembrées, afin de réduire la sensibilité du portefeuille devant être requalifié en trading.

Sur l'ensemble de l'année 2018, un seul dépassement a été constaté s'agissant des limites d'exposition telles que définies au sein du dispositif interne de surveillance de la Caisse Régionale. Au 31/03/2018, la limite TG4 était en surconsommation sur le palier 2020, conséquence des résiliations de couvertures inflation effectuées dans le cadre des restructurations décrites ci-dessus. Conformément au dispositif de surveillance, une alerte a été émise et un swap inflation à départ décalé a été souscrit pour régulariser le dépassement.

Pour information sur base 30 septembre 2018 :

- l'impact d'un choc de - 200 bps sur la valeur actuelle nette (ou « VAN ») est le suivant :

Choc de taux	Impact sur VAN	
	En millions d'euros	En % de la limite VAN
- 200 bps	- 21,4 M€	29 %

- les gaps (ou « impasses ») synthétiques de la Caisse régionale sont les suivants :

En M€	A1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gaps Synthétiques	214	233	237	186	140	44	100	176	232	232	175	117
Limite gaps synthétiques	+/- 500	+/- 500	+/- 500	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	ND

NB : la convention de signe est « passifs – actifs »

Au 30 juin 2018, selon la réglementation ICAAP, l'exposition de la Caisse régionale au titre du risque de taux ne nécessite pas de fonds propres prudentiels supplémentaires.

IX. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de liquidité

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de liquidité pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter le volume de la dette court terme afin d'être en capacité de résister suffisamment longtemps à différents stress scénarii, et de mettre en œuvre les actions correctrices appropriées
- pérenniser à horizon moyen et long terme la situation en liquidité, en veillant à un étalement des tombées de dettes d'une part, et à limiter la sensibilité du produit net bancaire à l'évolution du coût de la liquidité long terme d'autre part.

A cet effet, Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central garant de la liquidité du réseau des Caisses régionales comme de chacune d'entre elles, a défini les principes, règles et recommandations constitutifs d'une saine gestion du risque de liquidité.

Ces règles, décrites au sein d'une convention établie entre Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales et signée le 20 janvier 2011, reposent sur un encadrement du risque de liquidité :

- à court terme, s'exprimant au travers d'une part d'une limite sur le volume du refinancement court terme (« limite court terme »), et d'autre part de la capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique et global),
- à moyen long terme, se traduisant par une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
- une limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de liquidité long terme.

Par ailleurs, en marge de ces règles, Crédit Agricole SA a défini un Plan d'urgence au niveau du Groupe Crédit Agricole en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence comprend un certain nombre d'indicateurs, destinés à évaluer le niveau d'intensité de la crise (vert, jaune, orange ou rouge), et à définir en conséquence les mesures à mettre en œuvre.

D'autre part, chaque Caisse régionale est soumise au respect du seuil minimal réglementaire du ratio « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), soit 100% sur l'année 2018.

2. Organisation et méthodologie de la gestion du risque de liquidité au sein de la Caisse Régionale Charente-Périgord

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente-Périgord s'est dotée de son propre dispositif de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif s'appuie sur les principes, règles, et recommandations édictés par le Groupe et décrits au sein de la convention précitée.

Il s'articule de la manière suivante :

- L'encadrement du risque de liquidité court terme, au travers d'une limite en montant du refinancement court terme notifiée chaque semestre par Crédit Agricole SA (limite LG1), et d'un profil minimal du refinancement court terme (limite LG2).
- L'encadrement du risque de liquidité long terme, au travers des limites en concentration de tombées semestrielles de l'endettement interbancaire net de durées initiales supérieures à un an, notifiées au fil de l'eau par Crédit Agricole SA (limite LG3).
- La capacité à résister aux 3 scénarios de crise de liquidité définis par Crédit Agricole SA, au travers, pour chaque scénario, de durées minimales pendant lesquelles les « gaps » de liquidité doivent rester positifs (limite LG4).
- Le suivi du ratio « Liquidity Coverage Ratio », en veillant à respecter la marge de sécurité recommandée par le Groupe (limite LG5).

- Un niveau a minima de Position en Ressources Stables (PRS), afin de limiter le risque de transformation en liquidité à long terme.
- L'encadrement du risque de prix de la liquidité, consistant à limiter la sensibilité du PNB de la Caisse régionale à un choc normé du prix de la liquidité moyen long terme (limite LO1).
- L'encadrement du refinancement court terme par contrepartie hors Groupe (limite LO2), afin de limiter la dépendance du refinancement à une contrepartie individuelle.
- La limitation de la part du bilan commercial grevé, afin de préserver la capacité d'initier de nouvelles émissions de dettes sécurisées (limite LO3).

Par ailleurs, le dispositif interne comprend un plan de prévention sur la liquidité, qui prévoit la mise en œuvre de mesures de sauvegarde en terme de liquidité selon le niveau atteint par certains indicateurs d'alerte.

Le service Trésorerie de la Caisse Régionale Charente-Périgord :

- gère la position en liquidité
- établit les déclarations réglementaires (ratios « LCR » et « NSFR », et les états « ALMM »)
- contribue à la production des situations mensuelles en liquidité, comprenant différents indicateurs.

Le Middle office trésorerie assure – indépendamment du service Trésorerie – le contrôle du respect des limites prévues au dispositif interne de surveillance, et établit les reportings trimestriels à destination notamment de la Direction Générale et du Responsable des Contrôles Permanents.

Une présentation du suivi des limites prévues au dispositif interne de surveillance est effectuée deux fois par an au Conseil d'Administration.

3. Exposition en 2018 de la Caisse Régionale Charente Périgord au risque de liquidité

Le tableau ci-après représente le suivi sur l'année 2018 des limites globales du dispositif interne de surveillance de la Caisse régionale, tel que décrit ci-dessus.

Limites internes	Situation en liquidité de la Caisse régionale
LG1 : montant maximum dette nette court terme 1° semestre 2018 : 527 millions d'euros* 2° semestre 2018 : 508 millions d'euros* * limites fermes (hors la tolérance de dépassement de 10% ou 20% de la limite court terme ferme)	Aucun dépassement constaté en 2018 sur la limite en volume de dette nette court terme
LG2 : profil minimal de refinancement court terme	Des dépassements ponctuels sur le solde du compte courant débiteur (supérieur à la franchise égale à 10% de la limite court terme), et régularisés en règle générale le jour ouvré suivant.
LG3 : tombées semestrielles dettes nette long terme 1,8% des encours crédits clientèle de la Caisse Régionale Charente-Périgord	Un seul dépassement actif constaté en 2018. La consommation s'est affichée à 141M€ sur le palier S1 2025 pour une limite à 128M€. Ce dépassement résulte de la création d'une strate emprunteuse de 54M€ lors de commandes d'avances globales et a été régularisé par deux placements en blanc initiés le 07 et 13 juin pour respectivement 20M€ et 80M€. A noter : 2 dépassements passifs, un lié au refinancement consenti par Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations « Eurêka », un lié à la participation du Groupe Crédit Agricole à un tirage de TLTRO II (résorbés fin S1 2018).
LG4 : durées minimales de résistance aux stress scénarii définis par Crédit Agricole SA - crise globale : ≥ 30 jours - crise idiosyncratique : ≥ 1 mois - crise systémique : ≥ 12 mois	Aucun dépassement constaté en 2018 sur les limites de durées minimales de résistance aux stress scénarii.
LG5 : Suivi du ratio LCR - alerte si ratio ≤ 105% - pré-alerte si ratio ≤ 110%	Un ratio ponctuellement à 108% qui a déclenché une pré-alerte.

Concernant les limites opérationnelles, aucun dépassement n'a été constaté en 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de prévention sur la liquidité, un dépassement a été constaté en 2018 sur un indicateur (celui portant sur le déficit crédit/collecte). Une information a été faite lors du comité de Direction du 12 février 2018 et les actions engagées pour réduire le DCC, présentées en Conseil d'administration du 30 mai 2018 :

- mise en œuvre d'une gamme DAT à des conditions attractives (DAT seniors, DAT Cognac, DAT Réemploi, ...),
- émission de DAT auprès de grandes maisons de négoce de Cognac et de Corporates hors territoires (via un courtier spécialisé dans l'intermédiation de ce type de DAT),
- cession de créances collectivités locales).

Suite à ces différentes actions, le déficit crédit/collecte s'est significativement rétracté, permettant ainsi de réintégrer le seuil sur cet indicateur prévu dans le plan interne de prévention sur la liquidité.

4. Evolution en 2018 du bilan de liquidité de la Caisse régionale Charente Périgord

La politique de la Caisse régionale en 2018 a été de maîtriser l'évolution du déficit crédit collecte, et d'autre part d'allonger la durée des refinancements de marchés, dans un contexte de taux et de spreads bas.

Cela s'est traduit sur l'ensemble de l'année 2018 :

- d'une part par un repli du déficit crédit collecte
- d'autre part par la consolidation de la position en ressources stables (PRS) et du coefficient de ressources stables (CRS)
- enfin par un recours modéré des refinancements de marché court terme (consommation CT), très en-dessous de la limite court terme autorisée.

Evolution sur le 1^{er} semestre 2018 (en millions d'euros) :

	2018.01	2018.02	2018.03	2018.04	2018.05	2018.06
PRS (Position en ressources stables)	347	445	377	626	689	367
CRS (Coefficient de ressources stables)	104,8%	106,1%	105,2%	108,6%	109,4%	104,8%
Seuil d'alerte PRS						
BSFM (Besoins structurels en financement de marché)	521	508	532	402	324	289
DCC (Déficit Collecte Crédit) net	-947	-947	-961	-847	-748	-702
RCC (Ratio Collecte Crédit) net	115,7%	115,7%	115,8%	113,7%	112,0%	111,1%
Consommation CT	291	161	140	-101	-233	212
Limite Court Terme	633	633	633	633	633	633
Ressources de marché LT net	868	953	909	1 027	1 013	656
Provisions affectées à la clientèle	103	104	106	108	108	106
DCC brut de provisions	-1 050	-1 051	-1 066	-955	-856	-808
Réserves LCR	576	557	457	476	450	508
Sorties de trésorerie LCR	-657	-645	-631	-669	-678	-660
Entrées de trésorerie LCR	245	287	374	358	337	267
Déficit/Excédent LCR hors cap	164	199	200	165	110	115

Evolution sur le 2° semestre 2018 (en millions d'euros) :

	2018.07	2018.08	2018.09	2018.10	2018.11	2018.12
PRS (Position en ressources stables)	475	539	452	339	335	334
CRS (Coefficient de ressources stables)	106,1%	106,9%	105,7%	104,2%	104,2%	104,1%
Seuil d'alerte PRS						
BSFM (Besoins structurels en financement de marché)	166	78	47	107	102	95
DCC (Déficit Collecte Crédit) net	-592	-551	-502	-550	-601	-543
RCC (Ratio Collecte Crédit) net	109,1%	108,4%	107,6%	108,3%	109,1%	108,1%
Consommation CT	71	-29	70	216	242	263
Limite Court Terme	609	609	609	609	609	609
Ressources de marché LT net	641	617	499	446	437	430
Provisions affectées à la clientèle	107	108	104	101	103	103
DCC brut de provisions	-699	-658	-606	-651	-704	-646
Réserves LCR	430	443	430	423	459	430
Sorties de trésorerie LCR	-673	-661	-676	-672	-686	-696
Entrées de trésorerie LCR	351	357	311	330	372	375
Déficit/Excédent LCR hors cap	108	138	64	81	146	109

5. Evolution en 2018 des réserves de liquidité de la Caisse régionale Charente Périgord

Les réserves permettent de couvrir le risque d'illiquidité en situation de crise. Elles sont constituées par les actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités à un horizon court terme. Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation de l'actif auprès de la Banque Centrale. Les réserves sont constituées uniquement d'actifs hors-groupe hormis en ce qui concerne les covered bonds, les auto-titrations et les OPCVM gérés par des entités du Groupe (Amundi, BFT...).

Elles sont ventilées en dix poches, classées par niveau de liquidité de marché décroissant ;

Les réserves progressent significativement en 2018, sous l'effet de deux facteurs :

- La hausse de l'encours des OPCVM à valeur quotidienne, en lien avec un recours plus important auprès d'Amundi, d'OPCVM contribuant à réduire le dénominateur du ratio LCR.
- L'augmentation des créances mobilisables auprès de la banque centrale, en lien avec l'activité crédits sur la période.

Rappel de la situation au 31 décembre 2017 (en millions d'euros) :

		2017.12	
		Valeur de marché	Valeur stress de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	295	271
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	30	27
Poche 3	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	27	24
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	197	167
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	2	1
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	37	18
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	0	0
Poche 9 & 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	350	350
Poche 10	Autres réserves mobilisables en central		0
		936	859

Situation au 31 décembre 2018 (en millions d'euros) :

		2018.12	
		Valeur de marché	Valeur stress de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	285	262
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	32	30
Poche 3	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	26	24
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	308	263
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	2	1
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	37	19
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	1	0
Poche 9 & 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	405	405
Poche 10	Autres réserves mobilisables en central		0
		1 097	1 003

6. Actifs grevés de la Caisse Régionale Charente Périgord

La notion d'actifs grevés renvoie à celle d'actif « mobilisé et utilisé pour lever de la liquidité », au sens entendu de la norme « Bilan de liquidité ».

Ils correspondent à un apport de collatéral adossé à des émissions de dettes sécurisées au niveau du Groupe par l'intermédiaire de différents véhicules de refinancement (SFH, CRH, BEI...).

A l'inverse, les actifs grevés n'incluent pas les créances :

- éligibles à des véhicules de refinancement mais non apportées en collatéral
- mobilisées dans le cadre de covered/titrisations auto-détenues
- pré-positionnées dans les pools de garantie mais non encore utilisées pour obtenir un refinancement auprès d'une banque centrale.

La mobilisation des actifs est mesurée et pilotée au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Actifs grevés de la Caisse Régionale Charente Périgord (en millions d'euros), au sens de la norme Groupe

Véhicules de refinancement	31/12/2018
Elargissement habitat	271,6
SFH	419,2
CRH	144,9
BEI	33,1
BDCE	8,4
CDC	25,5
Opérations de Titrisation internes	129,3
TOTAL	1 032

Actifs mobilisés non utilisés par la Caisse Régionale Charente Périgord (en millions d'euros), au sens de la norme Groupe

Véhicules de refinancement	31/12/2018
Eligibles BCE/ESNI	516,0
Elargissement habitat	412,3
Opérations de Titrisation internes	20,8
TOTAL	949

Les actifs mobilisés (grevés ou non) sont quasi stables en 2018 en valeur absolue.

Eu égard à la progression des encours de prêts par ailleurs, cela diminue significativement la part relative des actifs mobilisés, évolution en conformité avec la politique de « désencombrement » des bilans menée par le Groupe Crédit Agricole, en vue de conserver une importante marge de manœuvre pour émettre de nouvelles dettes sécurisées, notamment en situation de crise de liquidité.

7. Ratio LCR de la Caisse Régionale Charente Périgord

Le « Liquidity Coverage Ratio » (« LCR ») est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires.

Les hypothèses du stress scénario se matérialisent par :

- une décote sur les actifs liquides ;
- une fuite des dépôts de la clientèle ;
- le non renouvellement des ressources de marché ;
- le tirage d'engagements de financement ;
- d'autres tirages, notamment liés à une dégradation de la notation financière et à un scénario de marché défavorable.

Ce ratio prend la forme suivante : $LCR = \text{Actifs liquides} / (\text{Sorties} - \text{Entrées de trésorerie à un mois})$. Conformément à l'article 425 du règlement européen "Capital Requirement Regulation" (CRR1), les entrées de trésorerie sont plafonnées à hauteur de 75% des sorties de trésorerie.

Par ailleurs, les établissements ne comptent pas en double les entrées de trésorerie et les actifs liquides (cf. article 412.2).

Sur base 31 décembre 2018, le ratio de la Caisse Régionale Charente-Périgord s'élève à 120,82%, et se décompose comme suit (montants en millions d'euros) :

	Encours pondérés (M€)	Encours après cap sur les réserves
Réserves	430	430
Total Titres de niveau 1	367	367
Total Titres de niveau 1 B	38	38,46
Total Titres de niveau 2 A après CAP L1/L2	6	6,39
Total Titres de niveau 2 B après CAP L1/L2	18	18,07
Outflows	-731	-731
Inflows	375	375
Inflows exemptés du cap	0	0
Sorties de trésorerie nettes après cap	356	356
Déficit/Excédent de liquidité	74	74
Ratio LCR		120,82%

8. Ratio NSFR de la Caisse régionale Charente Périgord :

Le NSFR, ratio à un an, mesure le montant de ressources à long terme stables disponible pour faire face au profil des actifs.

Le ratio, qui devra être supérieur à 100%, prend la forme suivante :

$$\text{Net Stable Funding Ratio} = \frac{\text{Refinancement stable disponible}}{\text{Refinancement stable requis}} > 100\%$$

Le « refinancement stable disponible » est constitué essentiellement des fonds propres, de la dette subordonnée, de la dette long terme (> 1an) et de dépôts des clients dans une certaine proportion.

Le « refinancement stable requis » dépend de la liquidité et de la maturité des actifs de l'entité.

A ce stade, aucune pondération n'est fournie dans la réglementation européenne concernant ces éléments, et donc seules des estimations peuvent être effectuées.

Au 30 septembre 2018, le ratio estimé de la Caisse Régionale Charente-Périgord s'élève à 100% en approche Bâle III et 102% en approche CRR, et se décompose comme suit (montants en euros) :

	Basel Vision	CRR Vision
Stable funding	7 743 440 700	7 751 918 700
Requirement of stable funding	7 765 457 334	7 608 256 134
NSFR shortfall/excess	-22 016 634	143 662 566
Estimated NSFR ratio	100%	102%

Autres informations

I. Délai de paiement des fournisseurs

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code de commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale Charente Périgord satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.
Sur l'année 2018, en moyenne les factures fournisseurs ont été réglées sous 27 jours.

Dettes à l'égard des fournisseurs (26 factures concernées) :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			Total TTC
	< 30 jours	De 30 à 60 jours	> 60 jours	
Dettes à échoir	97	106	0	203
Dettes échues	85		3	88
Montant Total TTC	183	106	3	291

Au 31/12/2017, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs (hors avoirs) était de 182 milliers d'euros

Créances sur les clients concernant des factures émises non réglées (29 factures concernées) :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			Total TTC
	< 30 jours	De 30 à 60 jours	> 60 jours	
Créances à échoir (1)	345	2 234		2 579
Créances échues	17	19	3	39
Montant Total TTC	362	2 253	3	2 618

(1) Le délai de règlement est de maximum 30 jours en 2018

NB : les données communiquées n'incluent pas les opérations bancaires et opérations connexes.

II. Information Loi Eckert

Information relative aux comptes des clients inactifs de la Caisse Régionale Charente Périgord au 31 décembre 2018.

Nombre de comptes inactifs	Solde des comptes inactifs
8135	5 972 383 €

Information relative aux transferts de la Caisse Régionale Charente Périgord vers la Caisse des Dépôts et Consignation, réalisés sur l'exercice 2018 sur les avoirs dits en « déshérence ».

Nombre de comptes transférés à la CDC	Montant des avoirs transférés à la CDC
492	619 013 €

III. Informations prudentielles

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1^{er} janvier 2018 (et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

3. Ratios de solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),

- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

3.1 Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD⁵) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
 - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre. En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

⁵ L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

3.2 Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après inclut le résultat conservé de la période.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	750 097	750 097	698 737	691 742
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	750 097	750 097	698 737	691 742
Fonds propres globaux	800 570	800 570	698 737	703 928
Total des emplois pondérés	4 279 079	4 279 079	4 009 591	4 009 591
Ratio CET1	17,5%	17,5%	17,4%	17,3%
Ratio Tier 1	17,5%	17,5%	17,4%	17,3%
Ratio global	18,7%	18,7%	17,4%	17,6%
Exigences minimales				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	1,9%		1,3%	
Coussin contracyclique	0,0%		0,0%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
Exigence globale de coussins de fonds propres	1,9%		1,3%	
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres				
Ratio CET1	6,4%		5,8%	
Ratio Tier 1	7,9%		7,3%	
Ratio global	9,9%		9,3%	
Excédent de capital				
CET1	477 202		468 185	
Tier 1	413 016		408 042	
Fonds propres globaux	377 907		327 850	

Nouvelles informations complémentaires non auditées au 31.12.2018

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 17,5% et 18,7% au 31 décembre 2018.

4. Définition des fonds propres

4.1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU *COMMON EQUITY TIER 1* (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les parts sociales en cours de remboursement
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

4.2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 40% (seuil pour l'exercice 2018) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour

risque de crédit général bruts des effets fiscaux pouvaient être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard avant application de la norme IFRS 9 ;

- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 40 % (seuil pour 2018) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

4.3. Fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	1 492 558	1 492 558	1 304 703	1 304 703
(-) Distributions anticipées	(9 199)	(9 199)	(9 117)	(9 117)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(13 289)	(13 289)	(9 307)	(9 307)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(163)	(163)	(183)	(183)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(7 661)	(7 661)	(7 117)	(7 117)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(710 429)	(710 429)	(585 585)	(585 585)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(1 496)	(1 496)	(104 237)	(1 494)
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	0	0	109 738	0
Autres éléments du CET1	(224)	(224)	(158)	(158)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	750 097	750 097	698 737	691 742
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 496)	(1 496)	(1 494)	(1 494)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	(45 107)	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	1 496	1 496	104 237	1 494
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	(57 636)	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	750 097	750 097	698 737	691 742
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	40 000	40 000	3 464	3 464
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	12 128	12 128	11 932	11 932
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(1 507)	(1 507)	(3 210)	(3 210)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(148)	(148)	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	45 107	0
Autres ajustements transitoires	0	0	(57 293)	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	50 473	50 473	0	12 186
FONDS PROPRES GLOBAUX	800 570	800 570	698 737	703 928
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	4 279 079	4 279 079	4 009 591	4 009 591
RATIO CET1	17,5%	17,5%	17,4%	17,3%
RATIO TIER 1	17,5%	17,5%	17,4%	17,3%
RATIO GLOBAL	18,7%	18,7%	17,4%	17,6%

Nouvelles informations complémentaires non auditées au 31.12.2018

4.4. Evolution des fonds propres prudentiels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Phasé 31/12/2018 vs 31/12/2017
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2017	698 737
Augmentation de capital	6 622
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	51 776
Prévision de distribution	(9 199)
Autres éléments du résultat global accumulés	109 411
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	20
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(544)
Dépassement de franchises	(124 844)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	102 741
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	(109 738)
Autres éléments du CET1	25 115
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	750 097
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2017	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	750 097
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2017	0
Emissions	40 000
Remboursements ⁽¹⁾	(3 464)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	13 937
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2018	50 473
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2018	800 570

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

Nouvelles informations complémentaires non auditées au 31.12.2018

5. Autres dispositions

5.1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale), initialement prévue au 1^{er} janvier 2018, est décalée, et devrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Pour les établissements non systémiques comme la Caisse régionales, l'exigence de ratio de levier préconisée par le Comité de Bâle est de 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2018 à 8,6% sur une base de *Tier 1* phasé. A noter, sur décision de la Banque centrale européenne en date du 6 avril 2018, la Caisse régionale est autorisée à exclure de son exposition totale aux fins du ratio de levier les expositions Intragroupe portant sur les autres entités affiliées du groupe Crédit Agricole.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	10 090 516	8 989 336
Expositions sur dérivés	17 667	39 892
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	98 727	101 112
Autres expositions de hors-bilan	743 948	761 387
Expositions intragroupe exemptées	-1 479 016	0
Montant des actifs déduits	-733 046	-596 693
Exposition totale aux fins du ratio de levier	8 738 795	9 295 034
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	750 097	698 737
Ratio de levier	8,6%	7,5%

Nouvelles informations complémentaires non auditées au 31.12.2018

5.2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe

NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

6. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

6.1 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 172,48 millions consentis par la Caisse régionale.

6.2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

7. Composition des emplois pondérés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Risque de crédit	3 979 084	3 752 306
dont approche standard	457 640	397 495
dont approche fondation IRB	975 133	958 984
dont approche avancée IRB	1 089 179	1 051 878
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 449 709	1 333 318
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	7 423	10 631
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	299 996	257 285
dont approche standard	203	0
dont approche par mesure avancée	299 793	257 285
TOTAL	4 279 079	4 009 591

Nouvelles informations complémentaires non auditées au 31.12.2018

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

IV. Les principaux Ratios

EVOLUTION DES RATIOS

NB : les ratios sont calculés sur base sociale et non consolidée (sauf pour le COREP)

	Base	Décembre 2018	Décembre 2017
COREP(*)	Consolidée	18,71 %	17,43 %
Coefficient d'exploitation = charges nettes/PNB (CR+STT)	Sociale	62,51 %	64,63 %
ROA : Résultat/Actif au 31-12-N	Sociale	0,54 %	0,58 %
ROE : Résultat / Capitaux propres 1er catégorie au 31-12-N	Sociale	5,16 %	5,30 %
LCR au 31 décembre (CR+STT)	Sociale	120,82 %	125,13 %

(*) phasé

- **Le COREP** : Suite au changement de réglementation (CRD4), depuis le 31 mars 2014, nous sommes passés au ratio bale 3. Au 31 décembre 2018, le ratio s'établit à 18,71% en hausse de 1,28 point sur l'année. Avec les contraintes réglementaires qui se sont intensifiées, la Caisse régionale s'est efforcée d'accroître ses fonds propres tout en maîtrisant ses risques.
- **Le coefficient d'exploitation**, indicateur de notre compétitivité, gagne plus de deux points par rapport à 2017 et ressort à 62,5 %, sous les effets conjugués de la hausse du Produit Net Bancaire (+3.2%) et de charges de fonctionnement maîtrisées (+0,3%).
- **Le ROA (Return On Asset)** est le rapport du résultat net au total bilan et s'établit à 0,54% au titre de l'exercice 2018. Ce ratio baisse sur la période en raison de l'actif net (activités réalisées avec la clientèle) en croissance plus forte que celle du Résultat net de la Caisse Régionale.
- **Le ROE (Return On Equity)** qui mesure la rentabilité des fonds propres ressort à 5,16% pour 2018 contre 5,30% en 2017. Cette diminution provient essentiellement du renforcement des fonds propres (conservation du résultat) en lien avec l'accroissement régulier de la taille du bilan et des exigences réglementaires.
- **Le LCR** : Le « Liquidity Coverage Ratio » : est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires. Ce ratio prend la forme suivante : $LCR = \frac{\text{Actifs liquides}}{\text{Sorties} - \text{Entrées de trésorerie à un mois}}$. Sur base 31 décembre 2018, le ratio de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 120,82 %.

Conclusion 2018 et perspectives 2019

L'année 2018 est marquée par des performances commerciales de bon niveau. Bien qu'en léger retrait par rapport à une année 2017 exceptionnelle, la dynamique commerciale s'est poursuivie dans plusieurs domaines. Ainsi, le fonds de commerce a connu une nouvelle croissance nette positive du nombre de clients et la Caisse régionale dénombre 8779 sociétaires de plus (209 652 au 31/12/2018). L'encours de collecte a bondi de 575 millions d'euros (+5,1%) et les réalisations Crédit sont restées soutenues (1,47Mds€), renforçant les parts de marché Collecte Bilan et Crédit Habitat. Le métier de l'Assurance (biens et personnes) a renouvelé les bonnes performances de 2017 avec une croissance nette globale du portefeuille de 8,7%.

Dans un contexte de taux historiquement bas, la Caisse Régionale Charente Périgord s'adapte ces dernières années à son environnement (réduction active de ses coûts de refinancement et d'exploitation, cessions de créances pour maîtriser son endettement net et continuer à accompagner les projets du territoire). La Marge d'intermédiation retraitée des éléments exceptionnels est restée sous pression (baisse du rendement des prêts) mais la restructuration du bilan permet d'entrevoir l'arrêt de sa dégradation dès 2019. La Caisse régionale prépare également l'avenir en ayant recours à une politique d'adossement systématique du profil de son refinancement à ces créances (en durée et en taux), ce qui s'est traduit en 2018 par une position nette anti-transformatrice en taux, un allongement de son refinancement, et toute chose égale par ailleurs, par un renchérissement à court terme de son coût de refinancement.

Les charges de fonctionnement nettes ont été contenues (+0.3%) et en dépit d'un accroissement du coût du risque et d'une dotation de FRBG de 10,78 millions d'euros, le résultat net de la Caisse régionale a progressé (+1,9%) pour s'établir à 54,1 millions d'euros.

La Caisse régionale a renforcé sa solidité financière : les capitaux propres hors FRBG ont augmenté de 46 millions d'euros pour atteindre 1,49 milliard d'euros. De son côté, le FRBG s'élève désormais à 76,6 millions d'euros, permettant à la Caisse régionale de conserver un ratio de couverture global de ses créances inscrites au bilan supérieur à 3,20%.

Le ratio de solvabilité Bâle III, composé à 94% de fonds propres Tier one, progresse de 1,28 pts pour s'établir à 18,71%.

L'année 2019, qui marquera la fin du projet d'entreprise « Nous 2020 », doit permettre de consolider les résultats des deux premières années et valider ainsi les ambitions commerciales et financières qui avaient été portées par ce projet, avec des progressions d'activité attendues sur l'ensemble des métiers.

Tableau financier des 5 derniers exercices

Principaux chiffres significatifs	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
BILAN (en milliers d'Euros)					
Total du Bilan (individuel)	10 041 593	9 094 624	8 700 651	8 331 162	7 634 082
Capitaux Propres (individuel)	1 048 879	1 002 908	958 103	912 778	867 095
Total du Bilan (consolidé)	10 219 249	9 153 116	8 779 446	8 434 127	7 726 418
Capitaux Propres (consolidé)	1 492 558	1 304 703	1 228 681	1 171 274	1 098 576
Capital Social	96 110	96 110	96 110	96 110	96 110
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	39 647	39 647	39 647	39 647	39 647

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (individuel)	247 790	239 029	241 860	243 425	239 960
Résultat Brut d'Exploitation (individuel)	92 891	84 544	89 640	97 767	96 756
Impôt sur les bénéfices (individuel)	20 460	15 715	21 049	21 982	23 237
Bénéfice Net (individuel)	54 124	53 110	52 829	53 242	52 777
Produit Net Bancaire (consolidé)	235 540	245 223	244 118	254 091	246 589
Résultat Brut d'Exploitation (consolidé)	78 570	91 774	91 923	109 138	104 506
Impôt sur les bénéfices (consolidé)	16 027	24 421	25 822	31 375	27 652
Bénéfice Net (consolidé)	51 776	63 433	58 044	68 403	59 228
Intérêts aux parts sociales	1 649	1 666	1 818	1 016	1 067
Dividende aux CCA	6 737	6 478	6 478	6 478	6 478
Dividende brut par CCA (en Euros, Nominal et prime d'émission)	0,26	0,25	0,25	0,25	0,25
Intérêts par part sociale (en Euros)	0,04	0,05	0,05	0,03	0,03



3

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIÈRE



EXERCICE 2018



Édito

Premier réseau de Banque-Assurance, la Caisse régionale est enracinée sur son territoire depuis plus de 110 ans et un habitant sur deux est aujourd'hui client de notre Caisse régionale. C'est une fierté mais c'est aussi une responsabilité dont nous sommes parfaitement conscients.

Notre modèle coopératif et mutualiste est le socle de nos engagements parce que :

- notre gouvernance répond toujours au principe « Un Homme – Une Voix » ;
- 100 % du capital social de la Caisse régionale est détenu par nos Caisses locales territoriales ;
- 100 % des administrateurs de la Caisse régionale sont indépendants et vivent sur notre territoire ;
- 85 % de nos résultats annuels sont capitalisés années après années et nous permettent d'augmenter les fonds propres de la Caisse régionale et sa capacité à financer les projets de nos clients sur le territoire ;
- Nous sommes une banque autonome et 100 % de nos décisions se prennent sur notre territoire.

Mais ces réponses institutionnelles, directement héritées de notre statut coopératif ne peuvent à elles seules marquer nos différences. L'empreinte socio-économique que nous avons réalisée pour la première fois en 2018, mesure par ses flux et son PIB l'impact économique et social de la Caisse régionale sur son territoire.

La Caisse régionale c'est 1 330 salariés, 89 M€ de rémunérations versées, 22 M€ d'impôts, près de 1,7 Md€ de financements et 38 M€ d'indemnités assurances versées. La Caisse régionale c'est aussi 1,5 M€ d'aides versées tous les ans aux différents acteurs du territoire via les actions promues par nos Caisses locales (Coup de cœur, Prêts Développement du Territoire à taux 0 %, Crowdfunding...), la Fondation Agir, l'Association Passerelle ou le comité Agridiff auprès des clientèles fragiles, la taxe d'apprentissage ou nos partenariats sportifs et culturels.

Par ces actions, la Caisse régionale fait respirer tout un écosystème et prouve son utilité économique et sociale. Le pacte coopératif et territorial que nous publions pour la première fois et le nouveau film sur notre empreinte économique et sociale sur nos départements sont l'occasion de le faire savoir.

Mais nous voulons aller plus loin. Nos parts de marché nous obligent à avoir **un rôle majeur à jouer en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)**. Si nous voulons rester une Banque utile, aujourd'hui et demain, nous devons plus que jamais accompagner activement le développement du tissu entrepreneurial et les transitions économiques et sociétales indispensables à nos territoires (énergétiques, protection de l'environnement, agriculture raisonnée, industrie 4.0, etc.).

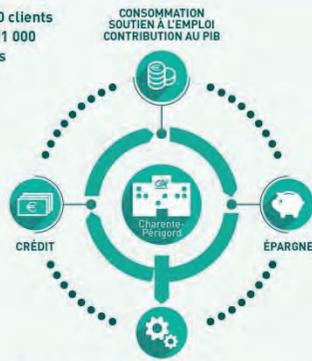
Prouver, prouver encore et encore notre utilité et nos différences ! Notre volonté : être résolument tournés vers l'avenir, **être une Banque-Assurance porteuse de sens qui investit, innove, recrute et continue de construire la Banque de demain.**

Philippe BOUJUT,
Président

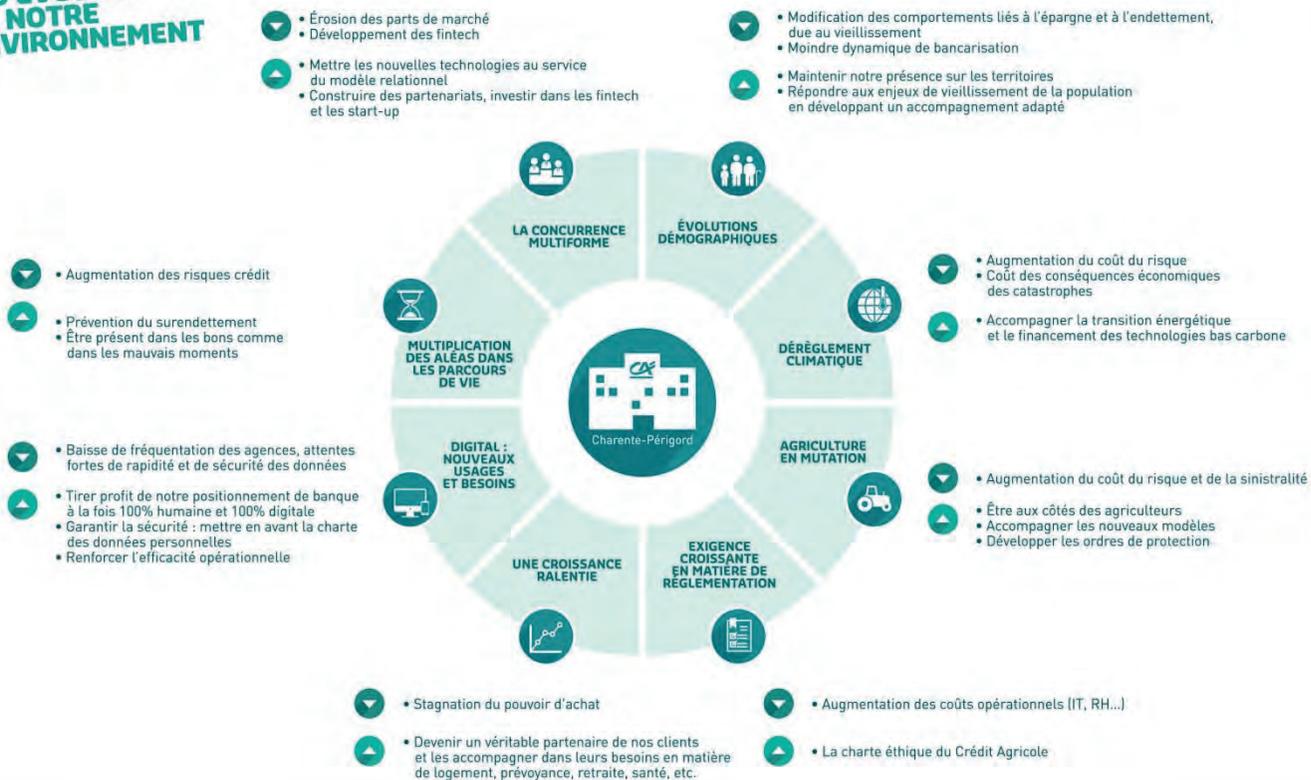
Laurent MARTIN,
Directeur général

1. Présentation de la Caisse régionale Charente Périgord

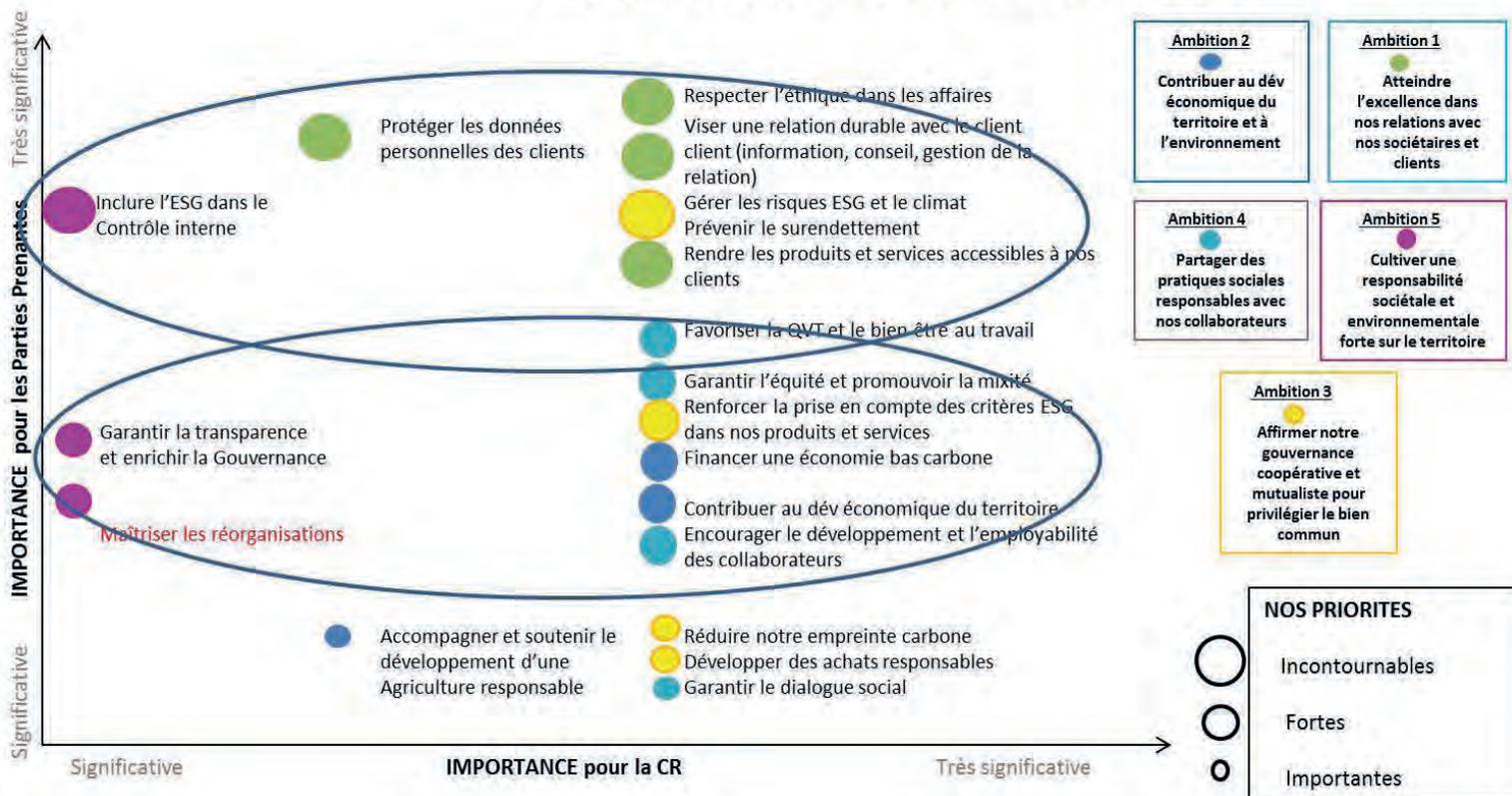
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOS MISSIONS NOS VALEURS	La Caisse régionale Charente-Périgord, banque de plein exercice du Groupe Crédit Agricole, accompagne ses clients dans la réussite de leurs projets de vie et contribue au développement socio-économique de son territoire.	Elle s'appuie sur son modèle de banque coopérative qui repose sur un principe de vote démocratique : une personne = une voix. Nos actions vis-à-vis de nos clients, de la société et de l'environnement sont guidées au quotidien par nos valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.
NOS RESSOURCES CAPITAL HUMAIN <ul style="list-style-type: none"> 1 330 collaborateurs 828 administrateurs au service du territoire et de ses acteurs. NOTRE PRÉSENCE TERRITORIALE Maillage territorial : <ul style="list-style-type: none"> 104 Agences 1 Banque en ligne 2 Agences Conseil Habitat 2 Centres d'Affaires Entreprises 1 Banque Privée 1 Banque d'Affaires 263 Points verts 155 Automates bancaires 67 Caisses locales 2 Points Passerelle 2 Sites administratifs (Soyaux et Bergerac) Maillage digital : <ul style="list-style-type: none"> Site Internet, Web TV, Facebook, Applications Mobiles (Ma Banque, Ma Carte, Paylib), Conseiller virtuel, Bouton Vert NOTRE CAPITAL FINANCIER <ul style="list-style-type: none"> 1,2 Md€ de fonds propres 0,96 Md€ de capital social FILIALES GROUPE CA <ul style="list-style-type: none"> CA Assurances PREDICA et PACIFICA CA Technologies et Services CA Payment Services Amundi CA Immobilier CA Leasing & Factoring CA-CIB CA Consumer Finance FILIALES DE CACP <ul style="list-style-type: none"> Charente-Périgord Expansion Charente-Périgord Immobilier 	NOTRE CRÉATION DE VALEUR Être le partenaire nos clients. Banque universelle de proximité , nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation. Banque de la relation client , nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée. Près de 428 000 clients dont près de 201 000 sont sociétaires  <p>Répartition de nos parts de marché crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 41,2 % en Habitat ; 71,8 % en Agriculture ; 40,1 % en Professionnel ; 22,7 % en Entreprises. 	NOS RÉSULTATS CAPITAL HUMAIN <ul style="list-style-type: none"> 71 nouveaux embauchés en CDI en 2017 95 % de satisfaction client suite à un sinistre assurance 8,67 % de la masse salariale consacrée à la formation 5,23 % de salariés handicapés 46,90 % de nos clients sont sociétaires INFRASTRUCTURES <ul style="list-style-type: none"> 5,3 M€ consacrés à la rénovation de nos agences 72 % de nos contrats en signature électronique 43 000 utilisateurs actifs de la Banque en ligne 122 000 clients ayant opté pour l'e.relevé dans l'année 2017 Plus d'1,2 millions de visite sur notre site internet à fin 2017 CAPITAL FINANCIER <ul style="list-style-type: none"> 245 M€ de PNB 63,4 M€ de Résultat 84,30 % des résultats conservés localement 62 M€ d'Achats 22 M€ de Taxes et Impôts 89 M€ de Rémunération Plus de 7 milliards d'€ d'encours crédit Plus de 11 milliards d'€ d'encours épargne 228,7 M€ d'encours Livret sociétaire Près de 255 000 contrats d'assurance Plus de 38 M€ de sinistres assurances versés en 2017 EMPREINTE SOCIO-ÉCONOMIQUE Contribution au développement du territoire en PIB : <ul style="list-style-type: none"> 393 M€ de création de richesse en France par notre fonctionnement 1 Md€ de création de richesse en France par nos activités Soutien à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> 42 000 emplois soutenus en France par nos activités 14 500 emplois soutenus sur les départements de la Charente et de la Dordogne Pour 1 emploi direct de Charente-Périgord, 2,1 emplois supplémentaires soutenus sur le territoire national MÉCENAT/SPONSORING/PARTENARIATS EN 2017 <ul style="list-style-type: none"> 72 projets de la Fondation Agir pour 329 440 € 268 projets « Coups de pouce » des Caisses locales pour 181 090 € 339 300 € versés à des partenariats sportifs et culturels 18 Cafés de la Création Signature en 2018 d'une convention avec le Moulin de l'Abbaye à la Couronne (accueil startups de la région) Signature en 2018 d'une convention avec les acteurs du crowdfunding Mimosas et Tudigo pour favoriser le financement participatif de projets innovants pour l'agriculture et les énergies renouvelables FILIALE de Charente-Périgord Charente-Périgord Expansion : <ul style="list-style-type: none"> 1 350 K€ investis dans 3 entreprises de la région en 2017
NOS FORCES	<ul style="list-style-type: none"> Nous sommes une entreprise fondée en 1885, solide financièrement avec 87,5 % des résultats conservés au service de l'économie des territoires. Notre gouvernance, qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires. Nous plaçons les femmes et les hommes au cœur de nos finalités. Notre vision à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Notre proximité relationnelle. Notre implication au plus près des territoires pour faire vivre et grandir les projets locaux (décisions locales, investissements dans des projets locaux, etc.). Notre soutien à l'innovation, en créant des liens sur les territoires et en accompagnant les transitions économiques et sociétales.

LES ÉVOLUTIONS DE NOTRE ENVIRONNEMENT



MATRICE ENJEUX RSE 2018 Charente Périgord



NOS 5 ENGAGEMENTS RSE

1

ATTEINDRE L'EXCELLENCE

dans nos relations avec nos sociétaires et clients

Affirmer notre modèle de banque universelle de proximité

Offrir à nos clients une expérience optimale

Être le véritable partenaire de nos clients et placer l'éthique au cœur de nos priorités

2

CONTRIBUER

au développement économique des territoires et à l'environnement

Créer de la valeur au bénéfice des territoires

Faire grandir les projets et talents locaux

Accompagner les transitions des territoires

3

AFFIRMER

notre gouvernance coopérative et mutualiste pour privilégier le bien commun

Démontrer l'utilité de notre modèle coopératif et mutualiste

Développer la relation avec nos sociétaires

S'entourer d'administrateurs impliqués

4

PARTAGER

des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs

Agir en employeur responsable

Co-construire l'avenir avec nos collaborateurs

Développer nos talents

5

CULTIVER

une responsabilité sociétale et environnementale forte sur les territoires

Être utile aux territoires

Favoriser le développement socio-économique de tous

Protéger et préserver l'environnement

2. Cartographie des Risques RSE de Charente Périgord

Rouge : Risque Vert : Opportunités

A/ Enjeux environnementaux

Engagement 5

- **Réduire l’empreinte environnementale** de la Caisse régionale
 - Non maîtrise des coûts opérationnels
 - Risque d’Image et de réputation
 - Risque Juridique
 - Réduire les coûts opérationnels
 - Etre moins soumis à l’évolution du coût des énergies fossiles (énergie des bâtiments et des transports)
- **Accompagner les transitions écologiques et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique**
- **Accompagner nos clients sur tous les marchés** (politiques risques et crédits, offres vertes)
- **Accompagner la Transition agricole** (agriculture)
 - Risque commercial
 - Inadéquation entre les attentes et les offres proposées
 - Risque d’image et de réputation
 - Risque de contrepartie
 - Poursuivre le développement du financement ou des investissements dans les énergies renouvelables ou dans les solutions de transition énergétique

Engagement 2

B/ Enjeux sociaux

Engagement 4

- **Contribuer aux développements des compétences et à l’employabilité des collaborateurs**
 - Perte d’attractivité, fuite des talents
 - Affaiblissement des compétences
 - Risque commercial
 - Risque d’image
 - Risques financiers
 - Levier de performance
 - Accroître l’efficacité au travail
- **Favoriser l’épanouissement au travail**
 - Dégradation du climat social,
 - Perte d’attractivité
 - Risque de performance
 - Santé des collaborateurs -> risques psychosociaux
 - Risque d’image
 - Avoir des collaborateurs motivés et engagés
 - Attirer de nouveaux talents
- **Favoriser la diversité et agir contre les discriminations**
 - Risque d’image
 - Perte d’attractivité
 - Les opportunités : diffuser l’image positive de l’entreprise à l’extérieur, se montrer comme une banque citoyenne

C/ Enjeux sociétaux

- **Être utile aux territoires** : accompagnement sociétal (non commercial) Engagement 5
- **Accompagner les nouvelles filières des territoires** (pôles de compétitivité) Engagement 2
- **Apporter notre expertise à tous, sur tous les territoires, par tous les moyens et par tous les canaux.** Engagement 2
 - Risque commercial
 - Risque d'image
 - Participer au développement socio-économique du territoire
 - Participer à l'innovation locale
- **Favoriser l'inclusion bancaire : prévention, inclusion des jeunes** Engagement 5
 - Risque d'image
 - Risque de non-conformité
 - Risque de contrepartie
 - Développer les services de proximité
 - Renforcer notre légitimité en termes de prévoyance
 - Démontrer que nous sommes une banque universelle présente sur tous les territoires y compris les quartiers difficiles
- **Agir avec éthique** (loyauté dans les affaires, conseil et expertise, protection des données, transparence de l'information) Engagement 1
 - Risque juridique
 - Risque commercial
 - Inadéquation des moyens.
 - Renforcer le cadre éthique et rassurer la clientèle
 - Se positionner comme une banque engagée dans la lutte contre l'évasion fiscale
- **Adapter nos outils à de nouveaux usages** Engagement 1
- **Innover pour s'adapter aux nouveaux comportements**
 - Risque commercial
 - Tirer profit du positionnement d'une banque multicanale
 - Offrir une large gamme de services et conseils
 - Renforcer l'efficacité opérationnelle

D/ Autres Enjeux

- **Affirmer notre gouvernance de modèle de banque coopérative et mutualiste** Engagement 3
 - Risque juridique
 - Risque commercial
 - Développer notre sociétariat, accompagner et impliquer nos administrateurs, innover et prouver l'utilité de notre banque coopérative et mutualiste

3. Présentation des Enjeux RSE retenus pour la DPEF 2018 de CACP (avec vingt indicateurs de performance à suivre)

La Caisse régionale a choisi de retenir **5 volets obligatoires et réglementaires** qui sont :

- Le Social,
- L'Environnemental, l'Economie circulaire et le Changement climatique
- Les Droits Humains, les Conditions de travail des salariés, la Lutte contre la discrimination, le Handicap
- La Lutte contre la corruption
- La Gouvernance

Concernant les volets suivants :

- La Lutte contre le gaspillage alimentaire, la Lutte contre la précarité alimentaire
- Le respect du bien-être animal et d'une Alimentation responsable, durable et équitable

Ils ne seront pas intégrés dans la **DPEF de la Caisse régionale Charente Périgord**. En effet, ce sont des informations non pertinentes au regard de l'activité de la Caisse régionale et de son modèle d'affaires.

En lien avec notre politique RSE, la cartographie des risques RSE 2018 CACP, notre analyse de matérialité et selon la méthodologie décrite en fin de déclaration, **les 5 engagements et 12 enjeux retenus sont :**

LISTE des 5 thématiques clés et des 12 enjeux retenus :

1. Assurer une gouvernance intégrant pleinement l'éthique et la RSE:

- 1.1 Respecter l'éthique dans les affaires (conseil, primauté de l'intérêt du client, protection des données et transparence de l'information) et lutter contre la corruption
- 1.2 Intégration des enjeux RSE par le Conseil d'Administration et création fin 2018 d'un Comité bimensuel « Identité Territoire et RSE »

2. Etre utile à nos clients :

- 2.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et accompagner les nouvelles filières du territoire (pôle de compétitivité)
- 2.2 Favoriser l'inclusion bancaire en termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie de nos clients
- 2.3 Adapter nos outils et nos canaux aux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital

3. Accompagner la transition écologique et développer et développer notre économie locale :

- 3.1 Accompagner les transitions écologiques, contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture et maîtriser les risques ESG
- 3.2 Etre utile aux territoires en accompagnant une économie durable et responsable

4. Accompagner les hommes et les femmes dans les enjeux de transformation

- 4.1 Contribuer aux développements des compétences et à l'employabilité des collaborateurs
- 4.2 Favoriser l'épanouissement au travail

4.3 Garantir l'équité, la diversité et agir contre les discriminations et Favoriser l'insertion des handicapés dans l'entreprise

5. Réduire l'empreinte environnementale directe et indirecte de la Caisse régionale :

5.1 Réduire nos émissions GES (gaz à effet de serre)

5.2 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone

4. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES KPI RSE 2018 CACP

TABLEAU DES KPI RSE 2018 CACP

12 enjeux et **25 Indicateurs** de performance suivis sur les années 2016, 2017 et 2018 avec cible souhaitée

Catégorie	Enjeu	Intitulé du risque	Description du risque	Impact du risque	Intitulé de l'opportunité	Politique ou actions mises en place	Indicateurs de performance ou KPI	2016	2017	2018	cible
Volet gouvernance	1.1 Respecter l'éthique dans les affaires	Non-Respect de l'éthique dans les affaires et lutte contre la corruption	- mauvais conseil clients - non-respect de la primauté de l'intérêt du client et de la protection des données - Pas de transparence de l'information	- Risque juridique - Risque commercial - Non adéquation des moyens - Risque de non-conformité	- Renforcer le cadre éthique et rassurer la clientèle - Se positionner comme une banque reposant sur un socle de valeurs partagées : honnêteté, intégrité, équité et respect. - Lutte contre l'évasion fiscale	- Améliorer le taux de formation réglementaire des collaborateurs et s'assurer de la communication de la charte Ethique - Mesurer l'évolution du nombre de réclamations traitées et vérifier celles qui sont en lien avec l'éthique dans les affaires (défaut de conseil et d'information)	Taux de formation des collaborateurs LAB/FT/SI et Fraude	LAB/FT : 99,4 % SI : 99,4 % Confor : 97,1 % Fraude : 88,9 %	LAB/FT : 99,9 %	LAB/FT : 100 % SI : 100 %	LAB/FT : 100 % SI : 100 %
	1.2 Intégration des enjeux RSE par le CA	Non-Respect de l'éthique dans les affaires	- Pas de transparence de l'information	- Non adéquation des moyens - Risque d'image	- Se positionner comme une banque engagée dans sa démarche RSE - Des administrateurs informés et motivés	- Présenter régulièrement en CA des sujets RSE et au CIT (Comité Identité Territoire) qui est l'instance décisionnelle	Nbre de présentations auprès du CA et instances et du CITR sur la démarche RSE	10 172 dont 15 défaut de conseil	Création du CFRH fin octobre 2017	3 au CE et CHSCT 5 au CFRH 2 au BCA 2 au CA	Tous les sujets stratégiques et réglementaires
Etre utile à nos clients	2.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et	Pas de développement commercial et	- Pas d'adaptation de nos services aux besoins du territoire	- Risque commercial - Risque d'image	- Développer de nouveaux services utiles à tous les clients - Adéquation de nos offres et	- Créer et animer de nouvelles filières en lien avec le développement économique du territoire et les besoins	Nbre de filières animées	4 filières depuis mai 2015	Création d'une nouvelle filière en	Création d'une nouvelle filière en	Accompagne l'optimisme en termes de

	accueillir les nouvelles filières du territoire	perte de parts de marché	- Pas d'accompagnement du tissu économique - Manque d'innovation	services aux besoins clients	clients		Séniors Elevage Cognac Tourisme	avril 2017 Filière Jeunes	octobre 2018 Filière ENR	besoin clients
Etre utile à nos clients	2.2 Favoriser l'inclusion bancaire en de termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie	Non-respect de la réglementation	- Pas de mauvais accompagnement des clients fragiles pouvant entraîner des risques de sanction et pénalités financières - Risque d'image réglementaire - Risque de non-conformité - Risque de contrepartie	- Prévenir le surendettement du risque - Etre la banque de tous les clients - Maîtriser nos risques - Accompagner les clients en situation de fragilité financière - Renforcer notre légitimité en termes de prévention et prévoyance	- Mesurer et développer la commercialisation des offres à destination de la clientèle fragile - Suivre l'évolution du nombre de dossiers AGRIDIFF accordés à nos clients agriculteurs et le nombre de sorties favorables des dossiers Passerelle	Nbre d'offres Constant au 31 décembre Nbre de dossiers AGRIDIFF accordés et Nbre de sorties Passerelle favorable	284 11 297	414 10 262	596 10 247	+ 30 % le nbre d'offre budget protégé Réponse à tous les clients concernés
Etre utile à nos clients	2.3 Adapter nos outils et nos canaux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital	Perte de compétitivité Diminution de nos parts de marché	- Baisse de rentabilité des agences - Image dégradée de l'entreprise en capacité d'innovation - Impact financier - Perte d'attractivité	- Innover pour s'adapter aux nouveaux comportements - Renforcer l'efficacité opérationnelle - Développer le Digital et les nouvelles technologies - Poursuivre l'accompagnement des startups	- Etre une banque connectée à ses clients en poursuivant le développement des canaux digitaux et les applications en fonction de l'évolution des comportements clients et de nos politiques informatiques sécuritaires (Banque en ligne, Bouton Vert, Appli Ma Banque, Ma Carte, Paylib, Web TV)	Nbre d'utilisateurs actifs de la banque en ligne Nbre d'E. Relevés	33 000 103 000	43 000 122 000	55 000 128 000	Développer la connexion numérique du territoire
Accompagner la transition écologique et développer notre économie locale	3.1 Accompagner les transitions écologiques et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture	Pas d'accompagnement contre le dérèglement climatique Non-respect des accords de Grenelle	- Inadéquation des moyens - Perte de compétitivité - Manque d'innovation	- Poursuivre le développement du financement des énergies renouvelables - Se positionner comme la banque qui finance l'agriculture raisonnée - Accompagner la transition agricole	- Développer nos financements Energies Renouvelables en nombre et en montant pour accompagner la transition énergétique de nos clients. - Elaborer et promouvoir un catalogue d'offres responsables sur les marchés Particuliers et Spécialisés tamponnées « Signature Verte »	Réalisations prêts ENR Energies Renouvelables tous marchés spécialisés en K€ Réalisation Eco PTZ en K€ Réalisation PTZ en K€ Réalisation PEE en K€	5 577 4 083 30 015 988	11 750 3 607 43 359 718	11 911 2 930 33 343 776	Accompagner tous les projets et initiatives vertes et augmenter nos encours
Accompagner les territoires en accompagnement	3.2 Etre utile aux territoires en accompagnement	Défaut d'accompagnement	- Perte de compétitivité - Manque	- Participer au développement socio-économique du territoire	- Poursuivre nos actions de soutien sur le territoire sur les plans économique, social, agricole	Nbre et montant projets AGIR Nbre et montant	66 pour 280 K€ 256 pour	72 pour 280 K€ 66 pour	69 pour 302 K€ 66 pour	Accompagner tous les projets

Volet Environnemental – Empreinte carbone	(gaz à effet de serre)	d'accompagnement environnemental		opérationnels - Risque d'image et de réputation - Risque juridique	énergies fossiles (énergie des bâtiments, coût des déplacements)	limitant l'utilisation des énergies fossiles - Mesurer et analyser la puissance théorique produite par nos installations énergétiques - Remplacer notre parc de véhicules libre-service majoritairement en électrique	Electrique Fioul Gaz Bois - Puissance théorique produite des installations financées	86,13 kw/m2 10,57 kw/m2 28,95 kw/m2 25,29 kw/m2 - NC	82,43 kw/m2 10,54 kw/m2 25,73 kw/m2 16,80 kw/m2 - NC	85,96 kw/m2 8,78 kw/m2 38,84 kw/m2 18,29 kw/m2 - 97,7 GWh pour un encours 11 911 K€ - 8 sur 31 soit 26 %	- Augmenter l'électricité renouvelable - Plan à 3 ans 25 % 2018 52 % 2019 74 % 2020
Volet Environnemental – Empreinte carbone	5.2 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone	Absence d'engagement environnemental et accompagnement des territoires défaillant	- Risque d'image et de réputation - Risque commercial - Perte de parts de marché - Perte d'attractivité - Manque d'innovation	- Intégrer les risques ESG dans nos procédures et nos contrôles - Participer au financement des Energies renouvelables en France - Progresser dans la création de fonds ISR - Sensibiliser et former les conseillers sur l'épargne durable et responsable	de notre empreinte carbone de notre portefeuille bâti par le Groupe Crédit Agricole	- Mesurer l'empreinte carbone de notre portefeuille crédit	- Nbre de véhicules électriques sur parc auto CACP - Mesure empreinte carbone de notre portefeuille crédit	- 4 sur 31 soit 13 % - NC	- 6 sur 31 soit 19 % - 428 Kt de CO ² pour 2,9 Mrds d'€	- 439 Kt de CO ² pour 3,5 Mrds d'€	- Réduire l'empreinte carbone tout en augmentant nos encours

5. Développement sur les actions mises en œuvre en 2018

A/ Volet Gouvernance :

«Bâti sur un socle de valeurs fortes, notre modèle coopératif et mutualiste place l'intérêt collectif et l'homme au cœur de son organisation.

Nos valeurs, responsabilité, solidarité et proximité, font partie intégrante de notre ADN et impliquent pour nous d'avoir une éthique irréprochable».

Catégorie	Enjeu	Intitulé du risque	Indicateurs de performance ou KPI	2016	2017	2018	cible
Volet gouvernance	1.1 Respecter l'éthique dans les affaires	Non-Respect de l'éthique dans les affaires et lutte contre la corruption	Taux de formation des collaborateurs LAB/FT/SI et Fraude Nbre de réclamations en lien avec l'éthique dans les affaires (défaut de conseil et d'information)	LAB/FT : 99,4 % SI : 99,4 % Conformité FIDES : 97,1 % Fraude : 88,9 % 10 172 réclamations dont 15 défaut de conseil	LAB/FT : 99,9 % 10 389 réclamations dont 8 défaut de conseil	LAB/FT : 100 % SI : 100 % - 9 347 réclamations dont 15 défaut de conseil	LAB/FT : 100 % SI : 100 % Evolution de l'outil WDRC demandée pour 2020
Volet gouvernance	1.2 Intégration des enjeux RSE par le CA	Non-Respect de l'éthique dans les affaires	Nbre de présentations auprès du CA et instances et du CIT sur la démarche RSE	Non mis en place	Création du CFRH fin octobre 2017	3 au CE et CHSCT 5 au CFRH 2 au BCA 2 au CA	Tous les sujets stratégiques et réglementaires

1.1 La formation professionnelle est un levier stratégique pour la Caisse régionale et pour l'accompagnement de notre projet stratégique « Nous 2020 ». L'engagement pris est de 10 000 jours de formation annuel, l'engagement est atteint en 2018 et le dépasse. Notre plan de formation est bâti sur le renforcement des compétences des collaborateurs et l'adaptation à leurs besoins. La part de plus en plus importante des formations réglementaires nous a conduit à proposer des formations plus personnalisées, méthodes pédagogiques différenciantes pour faciliter l'appropriation, en fonction des métiers exercés. Le taux de formation réglementaire sur la Lutte Anti-Blanchiment (dont la fraude fiscale), le Financement du Terrorisme des collaborateurs et les Sanctions Internationales est de 100 % en 2018. L'efficacité provient de l'optimisation du processus d'escalade sur les relances de formation.

Le Crédit Agricole Charente Périgord poursuit en 2018 son engagement de transparence et d'équité dans le traitement des réclamations conformément au respect de la procédure. Dans cette démarche de qualité, nos clients obtiennent une réponse personnelle dans un temps limité. En 2018, nous avons traité 9 347 réclamations dont 15 répertoriées « défaut de conseil » dans un délai moyen de 8,9 jours calendaires. A noter que 75 % des réclamations sont liées à l'importante activité des moyens de paiement. Afin d'optimiser notre processus de gestion des réclamations nous allons créer en 2019 un middle Office au niveau du Siège, des experts traiteront en direct toutes les réclamations clients afin de mieux gérer leur demande. La Caisse régionale poursuit ainsi son engagement de transparence, de proximité et fait de l'amélioration continue son enjeu 2019 afin de satisfaire efficacement ses clients. Une demande d'évolution de notre outil Groupe Crédit Agricole va aussi être réalisée pour optimiser la gestion.

1.2 L'objectif d'information des instances sur la démarche RSE est d'être le plus complet possible. Tous les sujets stratégiques et réglementaires doivent être présentés. En 2018, plusieurs dossiers ont été présentés et validés :

- 5 dossiers (empreinte socio-économique, Politique RSE, étude conciergerie, accompagnement Association « Forces Femmes » et Association « Nos quartiers ont du Talent ») au comité décisionnel pour la démarche RSE.
- 3 dossiers au Comité d'Entreprise (Bilan carbone, Plan de Déplacement Entreprise et Politique RSE)
- 2 au Bureau du Conseil d'Administration et au Conseil d'Administration, l'empreinte socio-économique et la politique RSE.

En 2019, le nouveau Comité Identité Territoire bimensuel sera l'instance décisionnelle en termes de RSE.

B/ Volet Etre utile à nos clients :

« Notre responsabilité vis-à-vis de nos clients est d'agir avec loyauté et de viser l'excellence relationnelle comme le définit notre Projet Entreprise « Nous 2020 », tout en restant agiles et capables de faire évoluer notre réseau en fonction de la transformation des exigences clients et des innovations technologiques et numériques.

La proximité physique et la relation humaine avec nos clients seront les clés de notre avenir et de notre indépendance. Notre ambition : l'innovation au service de l'expérience client pour viser 100 % de satisfaction et mettre à disposition de nos clients une banque 100 % humaine et 100 % digitale. »

Catégorie	Enjeu	Intitulé du risque	Indicateurs de performance ou KPI	2016	2017	2018	cible
Etre utile à nos clients	2.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et accompagner les nouvelles filières du territoire	Pas de développement commercial et perte de parts de marché	Nbre de filières animées	4 filières depuis mai 2015 Séniors Elevage Cognac Tourisme	Création d'une nouvelle filière en avril 2017 Filière Jeunes	Création d'une nouvelle filière en octobre 2018 Filière ENR	Accompagnement optimum en termes du besoin clients
Etre utile à nos clients	2.2 Favoriser l'inclusion bancaire en termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie	Non-respect de la réglementation	Nbre d'offres Pauget Constant au 31 décembre Nbre de dossiers AGRIDIFF accordés Nbre de sorties Passerelle favorable	284 11 297	414 10 262	596 10 247	+ 30 % le nbre d'offre budget protégé Réponse à tous les clients concernés
Etre utile à nos clients	2.3 Adapter nos outils et nos canaux aux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital	Perte de compétitivité Diminution de nos parts de marché	Nbre d'utilisateurs actifs de la banque en ligne Nbre d'E. Relevés	33 000 103 000	43 000 122 000	55 000 128 000	Développer la connexion numérique du territoire

2.1 La Caisse régionale accompagne le **développement économique du territoire en créant des filières** afin de répondre aux besoins des clients, proposer des offres commerciales dédiées, apporter de l'expertise, construire des partenariats avec les acteurs du secteur et renforcer notre identité.

Depuis mai 2015, 4 filières sont opérationnelles, « Séniors », « Elevage », « Cognac » et « Tourisme ». Une nouvelle filière en avril 2017 a été mise en place, la filière « Jeunes » pour favoriser la conquête de jeunes clients et mieux répondre à leurs attentes. En octobre 2018, la filière ENR « Energies Renouvelables » a été mise en place conformément à notre stratégie RSE. L'objectif est de développer ces encours pour répondre aux besoins des clients et les accompagner dans la transition énergétique par le biais d'offres vertes et de partenariat. Cette filière a pour mission également d'aider les chargés sur le financement des Energies Renouvelables.

2.2 Charente Périgord accompagne **ses clients en difficulté pour lutter contre l'exclusion et la précarité en lien avec les acteurs de l'économie sociale**. Elle commercialise des produits adaptés à leurs besoins. Notre offre Budget Protégé (Pauget-Constant) prévoit en 2019 la limitation des frais bancaires avec un maximum de 20 € par mois et 200 € par an, elle est constituée d'un compte, d'opérations courantes, d'une carte à débit immédiat avec autorisation systématique. Pour la clientèle fragile, la Caisse régionale s'est engagée à augmenter de 30% (sur l'année 2019 par rapport à 2017) le nombre de clients équipés de l'offre budget protégé, en le proposant aux clients enregistrant des dysfonctionnements réguliers dans leurs comptes.

Egalement soucieux d'apporter son aide aux personnes fragilisées, les Points Passerelle sont des structures d'écoute, de médiation et d'accompagnement bénévole. Le dispositif Passerelle (constitué de 2 agences dédiées et de 43 bénévoles) s'applique aux clients selon certains critères : l'accord du client qui est l'élément déclenchant, les accidents de la vie (divorce, séparation, décès conjoint, enfant et chômage), la maladie, les difficultés financières, les dysfonctionnements bancaires... Depuis 2010, ce sont 4 539 demandes qui ont été effectuées, 2 858 ont été acceptées. En 2018, 247 ont été régularisées et 2 307 cumulées, soit un taux de succès global de 81 %. Il consiste à remettre le client « sur les rails » c'est-à-dire revenir dans le découvert autorisé, ne plus avoir de retard de paiement de facture. Les principales actions consistent à les accompagner dans leur démarche auprès des tiers (fournisseur d'énergie, d'eau...), à négocier des plans d'apurement, à recalculer leurs futurs budgets et ou faire des pause sur leur remboursement de crédit.

En 2018, deux nouveaux partenariats ont été signés. Celui avec la Fondation Abbé Pierre a consisté au financement de tablettes destinées aux EHPAD du territoire pour acculturer les personnes âgées à la navigation Internet. Celui avec MOSC (Mobilité Sud Charente) a consisté au financement d'un minibus qui circule dans les villages et qui est équipé de poste Internet à destination des personnes intéressées par l'apprentissage d'Internet.

Depuis 2015, le dispositif AGRIDIFF permet d'aider les agriculteurs en difficulté. C'est une aide à la personne en cas de maladie, accidents de la vie qui vient en complément des accompagnements réalisés dans le cadre de l'exploitation agricole.

2.3 La Caisse régionale est un **acteur majeur de l'innovation, la technologie, les nouveaux moyens de communication**. Nous développons des outils pour un accès permanent aux services de la banque comme le site internet, la banque en ligne, le bouton vert qui permet aux clients de nous contacter lors de la navigation internet, le conseiller virtuel pour répondre à leurs questions, l'appli Ma Carte et Ma Banque qui permettent le suivi et la gestion du compte et de la carte, la dématérialisation des services. Le E. relevé a été choisi par plus de 122 000 clients soit 18 % de plus qu'en 2017.

En 2018, nous avons créé en interne une Web TV qui est une évolution de la chaîne YouTube pour créer du trafic sur notre plateforme. A travers les différentes playlists et une nouvelle charte graphique, la Caisse régionale offre du contenu vidéo local à ses clients, abonnés et prospects. La WEB TV est un vecteur de communication nouveau pour les entreprises, associations et entités locales.

Nous accompagnons aussi par le biais de nos participations, des sociétés innovantes. En 2018 nous avons notamment aidé une société dans le développement et la fabrication électronique à hauteur de 500 000 €

C/ Volet Accompagner la transition écologique et développer notre économie locale :

« Nous voulons contribuer au développement économique du territoire et favoriser des pratiques RSE et être la banque utile à notre territoire et à nos clients conformément à notre Projet Entreprise dont les 4 axes sont : être conquérants, performants, entreprenants, différents.

Premier financeur de l'économie locale, nous soutenons la création d'activités, l'innovation, le développement des acteurs économiques et la transmission des entreprises. »

Catégorie	Enjeu	Intitulé du risque	Indicateurs de performance ou KPI	2016	2017	2018	cible
Accompagner la transition écologique et développer notre	3.1 Accompagner les transitions écologiques et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos	Pas d'accompagnement à la lutte contre le dérèglement climatique	Réalisations prêts ENR Energies Renouvelables tous marchés spécialisés en K€	5 577	11 750	11 911	Accompagner tous les projets et initiatives vertes et augmenter nos encours
			Réalisation Eco PTZ en K€	4 083	3 607	2 930	

économie locale	clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture	Non-respect des accords de Grenelle	Réalisation PTZ en K€ Réalisation PEE en K€	- 30 015 - 988	- 43 359 - 718	- 33 343 - 776	
Accompagner la transition écologique et développer notre économie locale	3.2 Etre utile aux territoires en accompagnement une économie durable et responsable Mesurer son empreinte socio-économique	Défaut d'accompagnement sociétal Absence de relais des pôles de compétitivité	Nbre et montant projets AGIR Nbre et montant projets Coup de Pouce Nbre de cafés de la création	66 pour 280 K€ 256 pour 127 K€ 9	72 pour 280 K€ 66 pour 280 306 €€ 18	69 pour 302 K€ 66 pour 280 306 € 11	Accompagner tous les projets sociétal et responsable

3.1 Dans le cadre de sa politique RSE 2018, la Caisse régionale a choisi notamment d'accompagner **les transitions écologiques et de contribuer à lutter contre le dérèglement climatique**. Dans ce cadre, une nouvelle filière a été créée en octobre 2018, celle des Energies Renouvelables avec la création d'un nouveau poste d'expert et son recrutement. L'objectif est d'accompagner le financement de l'économie bas carbone et notamment le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, photovoltaïque, relamping LED, hydraulique...). Notre engagement est d'aider tous les projets et initiatives de valeur ajoutée « verte » par le biais d'un catalogue d'offres dédiées et la marque Charente Périgord « la Signature Verte » qui ont été élaborées en 2018. Le Crédit Agricole Charente-Périgord soutient la transition énergétique en proposant des offres privilégiées (sans frais de dossier) pour le marché des Particuliers :

- une offre Prêt Auto Vert (électrique et hybride)
- une offre Travaux Vert destinée à la rénovation énergétique (isolation, panneaux solaires, chaudière bois et basse consommation...)

L'accompagnement des Marchés Spécialisés repose sur 6 offres :

- Toit ou ombrière photovoltaïque pour valoriser les toits et toitures
- Relamping LED pour économiser les coûts d'éclairage
- Performance efficacité énergétique pour renforcer l'économie et l'efficacité énergétique
- Mobilité véhicule et flotte pour que nos clients roulent électrique
- Pack viticulture pour s'engager sur une viticulture durable
- Production Bio Circuits Courts pour être partenaire de l'agriculture bio et des producteurs locaux

La **Signature Verte** est un tampon, la recherche d'une marque fédératrice de notre mobilisation et de nos initiatives. L'objectif de cette nouveauté est double, rendre visible nos offres et l'engagement vert de la Caisse régionale et donner une cohérence et une unité à notre démarche.

Nos réalisations ENR sont à fin 2018 de 11 911 K€.

Nos encours Eco Prêts à Taux Zéro, Prêts Taux Zéro en K€ et Prêts Economie Energie sont au mieux stables ou en régression, essentiellement en raison du contexte de taux bas des autres financements.

En 2019, nous souhaitons dynamiser nos offres vertes qui nécessitent moins de formalisme réglementaire et profiter du contexte à nouveau favorable sur les énergies renouvelables.

3.2 **Etre utile aux territoires en accompagnant une économie durable et responsable** est un enjeu fort pour la Caisse régionale. Elle s'attache à favoriser la création d'entreprises et accompagne activement le tissu entrepreneurial, notamment via notre partenariat avec la plateforme de crowdfunding TUDIGO, créé en 2016 (16 dossiers pour 16 225 K€ et 14 dossiers pour 12 500 K€ les 2 dernières années) et par la tenue de Cafés de la Création, 11 ont eu lieu en 2018.

Le Crédit Agricole Charente Périgord est une banque au cœur de la vie sociétale de son territoire. Ses actions en 2018 ont porté sur :

- Le soutien sous forme de mécénat par le biais de notre Fondation AGIR pour 302 000 €
- Notre aide à divers partenariats culturels, sportifs pour 288 000 €
- Nos opérations « Coup de Pouce » consistant au versement d'une subvention à un client sociétaire ayant un projet sur le territoire de la Caisse Locale se sont élevées à 280 306 € en 2018.

En juin 2018, le Crédit Agricole Charente Périgord a réalisé son **empreinte socio-économique** avec le Cabinet UTOPIES selon la méthode « Local Footprint ». Ce modèle calcule l'impact à la fois sur le **Produit Intérieur Brut** et sur **les emplois** en lien avec le fonctionnement de la Caisse régionale et les flux qu'elle injecte dans l'économie (financements, paiements des sinistres, participations...). Ces calculs se font à l'échelle locale et nationale.

Ainsi, au cours de l'année 2017, la Caisse régionale a injecté des flux dans l'économie : 208 M€ de Valeur Ajouté, 62 M€ d'achats 89 M€ de rémunération et 22 M€ de fiscalité.

Elle emploie 1 330 salariés et a soutenu 42 000 emplois en France dont 14 500 en Charente et en Dordogne.

Elle a contribué au PIB national pour 2.8 Md€ dont 0,7 Md€ de richesse générée sur le territoire.

D/ Volet Social et Ressources humaines :

« Notre politique Ressources Humaines est de partager des pratiques sociales responsables avec les salariés de l'entreprise, une relation fondée sur la confiance, l'écoute et la proximité. Notre souhait est d'installer une politique sociale moderne qui favorise l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs.

Notre responsabilité est également d'accompagner les transformations de la banque, les demandes de nos clients et les impacts sur les métiers de nos collaborateurs. »

Catégorie	Enjeu	Intitulé du risque	Indicateurs de performance ou KPI	2016	2017	2018	cible
Volet Social Ressources Humaines	4.1 Contribuer aux développements des compétences et à l'employabilité des collaborateurs	Défaut d'accompagnement social des collaborateurs de l'entreprise	Nbre d'heures de formation réalisées Nbre de métiers certifiés dans l'année Nbre de nouveaux métiers créés.	50 227 NC NC	60 565 2 Conseillers Privés et patrimoine NC	71 007 2 Chargés Pro et Agri 6	10 000 jours Tous les métiers de chargés en 2020 Couvrir tous les besoins
Volet Social Ressources Humaines	4.2 Favoriser l'épanouissement au travail	Défaut d'accompagnement social des collaborateurs de l'entreprise	Nbre des accords signés et Nbre des actions réalisées sur les 20 initiatives de l'accord QVT 2017 Investissements réalisés sur les outils de travail collaborateur	9 NC nouveau	4 NC nouveau	12 14 Liste des actions* 2018	En fonction du dialogue social Répondre à tous les besoins en innovant
Volet Social Ressources Humaines	4.3 Garantir l'équité, la diversité, agir contre les discriminations et favoriser l'insertion des handicapés dans l'entreprise	Défaut d'accompagnement social des collaborateurs de l'entreprise Non-respect des diversités et discriminations	Taux de femmes cadre par rapport à l'effectif cadre (pesée 10 et plus) Taux de femmes manager par rapport à l'effectif manager (pesée 13 et plus) - Egalité salariale avec salaire moyen femme en € et salaire moyen homme en € % de travailleurs handicapés	43,6 % 25,6 % H 39 843 F 35 676 5,95 %	44,2 % 26,3 % H 39 696 F 35 987 6,50 %	47,5 % 26,3 % H 39 952 F 36 243 -6,71 % *(cette valeur est sujette à évolution)	Obtenir l'équilibre pour les 3 items Taux annuel de 6,00 %

4.1 La Caisse régionale fait la **promotion de la formation** qui constitue un de nos leviers stratégiques pour améliorer les compétences et l'expertise des collaborateurs. Le plan 2018 était ambitieux et a fortement progressé sur ces 3 dernières années, il a dépassé la cible fixée à 10 000 jours. C'est entre 8 et 9 jours de formation annuelle par collaborateur ce qui est conséquent. L'investissement formation a représenté l'équivalent de 8,42 % de la masse salariale brute. Efficacité et sur-mesure sont les maître-mots des années à venir. Nos outils sont modernes, ouverts et interactifs, ils favorisent la formation en e.learning et l'auto-formation. Les principales formations au-delà des réglementaires (Directive Crédit Immobilier, LAB/FT, Sanctions Internationales), ont porté sur les Managers Entrepreneurs (formation destinée aux Encadrants afin qu'ils soient responsables, autonomes, conquérants, innovants, performants, différents) et la bureautique (Word, Excel et Power Point).

Le service Formation a également procédé à la numérisation du dossier de formation, rendant ainsi le suivi plus efficace.

La Caisse régionale s'est engagée dans une démarche **de certification de tous ces métiers d'expert**. En 2017, ce sont les Conseillers Privés et Conseillers Patrimoine. En 2018 ce sont les Chargés Pro et Agri qui ont été certifiés.

Pour répondre à l'adaptation de nos ambitions, la Caisse régionale a créé **six nouveaux métiers** en 2018. Il s'agit du métier de Conseiller Assurances, de Conseiller Assurances Entreprises, de Chargé d'Affaires ETI (Entreprise Taille Intermédiaire), de Chargé d'Affaires Spéciales, de Chargé d'Affaires ENR et de Conseiller Banque Assurance.

4.2 Le Crédit Agricole Charente Périgord conduit un dialogue social riche et favorise la qualité de vie et la sécurité au travail. En 2018, elle a signé 12 accords dont un avenant à l'accord sur le dialogue social, un accord sur la composition du conseil de discipline, sur le vote électronique, sur le protocole d'accord pré-électoral, sur la prorogation des mandats, sur l'intéressement, la participation, l'accord REC, les salaires, le 1% logement, la mutuelle et le capital décès.

En 2017, la Caisse régionale a lancé **un plan en faveur de la Qualité de Vie au Travail** après la réalisation d'un diagnostic auprès de ses collaborateurs. Il s'agit d'un accord bâti sur 20 actions basées sur des préventions primaires et secondaires. Ces actions sont suivies régulièrement par une Comité de Pilotage. Les thématiques traitées sont, la reconnaissance, les relations de travail, les charges de travail et la conduite du changement. Les 4 objectifs de travail sont :

- D'accompagner les transformations et anticiper les impacts humains (en réponse aux constats sur les changements rapides et fréquents)
- De veiller à équilibrer les exigences au travail et les moyens disponibles (en réponse aux constats sur les enjeux de priorisation et polyvalence, la charge de travail)
- De promouvoir des relations de travail efficaces et harmonieuses (en réponse aux constats sur les relations interpersonnelles, la communication et le management)
- De concilier les attentes des salariés sur leur activité et carrière et les objectifs de la Caisse régionale (en réponse aux constats sur la prise de poste, la formation, l'acquisition de compétences et de reconnaissance).

En 2018 ce sont 14 actions qui ont été réalisées. Les principales sont la tenue de 5 sessions de formation à la QVT pour les encadrants et collaborateurs, la communication sur le « Mois sans Tabac », l'intervention dans les locaux de la Caisse régionale d'une ostéopathe, l'analyse de la continuité de service avec un ergonome dans le cadre des chantiers de rénovation, la mise en place des nouveaux entretiens d'appréciation avec les entretiens intermédiaires.

Différents travaux ont été aussi menés pour améliorer la reconnaissance des métiers des Chargés Pro/Agri avec la création d'un groupe de travail pour adapter leurs conditions d'exercice, la certification de leurs métiers et la création d'une REC (Rémunération Extra Contractuelle) spécifique.

Le Crédit Agricole Charente Périgord a consacré de nombreux investissements en 2018 sur **les outils de travail** afin d'apporter plus de confort, de fluidité, de rapidité dans l'activité des agences et des collaborateurs.

Il s'agit du doublement de la vitesse du réseau et la mise en place de bornes Wifi dans toutes les agences. Sur le nouveau site des 3 Chênes, tous les postes de travail ont été remplacés par des PC portables avec clavier/souris sans fil, et adjonction d'écrans supplémentaires. Ces postes sont équipés en Softphonie (intégration du téléphone dans le PC) et casques téléphoniques. Le site a également été équipé tout en Wifi.

En matière de téléphonie mobile, la Caisse régionale a mené la dernière vague de remplacement des téléphones mobiles, 250 sur 600 téléphones remplacés.

4.3 Le Crédit Agricole Charente Périgord entend garantir **l'égalité professionnelle** entre tous les salariés et en particulier entre les hommes et les femmes, en matière de rémunération et d'évolution de carrière, conformément à l'accord d'entreprise signé en 2017. En 2018, si la situation est satisfaisante en matière de rémunération, il y a un décalage sur le taux de manager femmes, malgré l'attention portée dans l'équilibre hommes-femmes. Les candidatures féminines sont plus nombreuses et à compétence égale, elles réussissent mieux les entretiens d'embauche. Aussi la Caisse régionale s'est fixée une cible importante de 50 % sur les managers femmes à horizon 2020, en réalisant régulièrement des revues d'effectif visant à identifier les potentiels manager et en choisissant lors de la nomination d'un nouveau manager, de recruter 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

En 2018, le renforcement du recrutement en alternance a été maintenu avec 11 étudiants en alternance.

La Caisse régionale favorise la diversité dans sa **politique de recrutement et notamment dans l'insertion et le maintien de l'emploi des travailleurs handicapés** par le biais de la mise en œuvre d'un accord national avec la FNCA. En 2018, le taux est de 6,71 % (cette valeur est sujette à évolution), taux supérieur au seuil réglementaire de 6 %.

E/ Volet Environnement et Empreinte carbone :

«*Nous souhaitons être un acteur fort et incontournable des transitions sur notre territoire. Notre objectif est de prouver notre responsabilité sur le territoire et accompagner les grandes mutations sociétales et environnementales et d'apporter de la plus-value « verte » à nos actions. Cette ambition structure notre démarche RSE.*»

Catégorie	Enjeu	Intitulé du risque	Indicateurs de performance ou KPI	2016	2017	2018	cible
Volet Environnemental - Empreinte carbone	5.1 Réduire nos émissions GES (gaz à effet de serre)	Défaut d'accompagnement environnemental	- Montant total des émissions de GES	150,95 kwh/m2	134,66 kwh/m2	151,87 kwh/m2	Réduire nos GES
			Électrique	86,13 kw/m2	82,43 kw/m2	85,96 kw/m2	
			Fioul	10,57 kw/m2	10,54 kw/m2	8,78 kw/m2	
			Gaz	28,95 kw/m2	25,73 kw/m2	38,84 kw/m2	
			Bois	25,29kw/m2	16,80 kw/m2	18,29 kw/m2	
			- Puissance théorique produite des installations financées	- NC	- NC	- 97,7 GWh pour un encours 11 911 K€	Augmenter l'électricité renouvelable
			- Nbre de véhicules électriques sur parc auto CACP	- 4 sur 31 soit 13 %	- 6 sur 31 soit 19 %	- 8 sur 31 soit 26 %	Plan à 3 ans 25 % 2018 52 % 2019 74 % 2020
Volet Environnemental - Empreinte carbone	5.2 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone et	Absence d'engagement environnemental et accompagnement des territoires défaillant	- Mesure de l'empreinte carbone de notre portefeuille crédit	- NC	- 428 Kt de CO ² pour 2,9 Mrds d'€	- 439 Kt de CO ² pour 3,5 Mrds d'€	Réduire l'empreinte carbone tout en augmentant nos encours

5.1 L'accompagnement de la transition énergétique, la réduction de notre empreinte carbone, le traitement des déchets question, la mesure de l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédit sont pleinement intégrés à la politique RSE de la Caisse régionale. La gestion des GES représente un engagement majeur et prend plusieurs formes.

Elle a mis en place une gestion attentive de ses déchets (papier, consommables, cartes bancaires). Grâce à de multiples actions, la consommation annuelle d'énergie, d'eau et de papier de la Caisse régionale va décroître en lien avec les travaux engagés dans la rénovation des agences et des sites avec d'importante réduction de surface (Bergerac 4 000 m² vs 11 000 m² et Soyaux 16 000 m² vs 10 000 m²). Les importants travaux réalisés entraînent un accroissement de notre consommation d'énergie totale. Crédit Agricole Charente Périgord a signé avec ENGIE un contrat 100 % Energie verte.

Concernant le mobilier et immobilier, les années 2018-2019 sont importantes avec la livraison du nouveau site des 3 Chênes (budget de 13 M€) et le démarrage des travaux sur celui de Soyaux (budget prévisionnel de 15 M€). Le site des 3 Chênes a été construit sous la norme RT 212 (faible consommation énergétique). En 2019, des ombrières photovoltaïques seront installées sur les parkings collaborateurs permettant ainsi de couvrir la totalité de la consommation d'électricité du bâtiment.

Fin 2018, le mobilier obsolète des agences et des sièges a été offert aux associations clientes de la Charente et de la Dordogne. Les nouveaux mobiliers sont plus fonctionnels (bras articulé), plus petits pour maximiser l'espace clients et collaborateurs. Les réaménagements agences se poursuivent avec une décoration personnalisée liée au territoire et une recherche de gain énergétique (isolation, luminaire LED avec détecteurs de présence, réfection système de chauffage).

Le parc automobile libre-service de Charente Périgord va être changé pour une majorité de véhicules électriques avec un plan à 3 ans de 25 % (atteinte 26 %) à fin 2018, 52 % à fin 2019 et 74 % à fin 2020.

En 2015, **les émissions totales directes ou indirectes** de la Caisse régionale ont été de 9 450 tonnes équivalent CO2, contre 10 900 tonnes en 2007. Le prochain bilan carbone sera réalisé en 2020 sur l'exercice 2019.

La Caisse régionale a engagé une gestion plus responsable des déchets, elle réalise le tri sélectif.

Fin 2017, concernant le déplacement de ses collaborateurs, elle a validé un plan à 3 ans de renouvellement des véhicules majoritairement en véhicules électriques. Des rappels en 2018 ont été faits auprès des collaborateurs sur notre procédure de co-voiturage.

En 2018, la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole ont travaillé sur **leurs achats responsables** (rédaction d'une politique Achats Responsables, relation d'affaires équilibrées, privilégier les acteurs du territoire, intégration des aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats, le délai de paiement des fournisseurs, la sensibilisation des acheteurs). La totalité des travaux n'est pas finalisée.

La Caisse régionale a déterminé **un nouvel indicateur de performance**, la puissance théorique produite sur la base de la puissance nominale des installations financées en 2018. Nous avons financé une production d'une valeur théorique de 97,7 GWh sur l'année, correspondant à la consommation électrique théorique de 19 761 foyers français. Cet indicateur servira d'outil de mesure dans l'évolution de notre stratégie de financement, il est également plus parlant pour les consommateurs.

5.2 La mesure de l'empreinte de notre portefeuille crédit est calculée depuis l'année 2018 sur l'exercice 2017. Elle est de 439 Kt de CO2 pour 3,5 Mrds d'€ contre 428 Kt de CO2 pour 2,9 Mrds d'€ en 2017. Le tableur est issu de la méthodologie définie par CACIB et Paris Dauphine. Par rapport à l'an passé, les facteurs d'émissions ont été mis à jour et la composition des macros secteurs a légèrement évolué, aussi l'impact 2017 a été recalculé sur ces bases. Nos émissions financées diminuent alors que l'encours augmente.

CALCUL GES PORTEFEUILLE CREDITS CACP 2018 (arrêté au 31/12/2017)					
Macro-secteurs	Encours (à fin 2017 en €)	Encours (à fin 2016 en €)	% Facteur Emission	Emissions Financées (kt CO2 / 2017)	Emissions Financées (kt CO2 / 2016)
Agriculture	1 022 523 443	984 142 018	0,3	307	330
Construction	725 747 140	648 750 020	0,07	49	62
Energie	40 424 728	64 674 734	0,14	6	82
Industrie	29 418 789	20 899 054	0,32	9	8
Transport	57 868 797	50 309 935	0,87	50	53
Services	423 512 044	393 264 988	0	0	0
Déchets	23 652 607	37 710 616	0,74	17	57
Administration	487 083 216	552 713 548	0	0	0
Autres	121 385 829	144 261 376	0	0	0
Non Applicable	575 364 927				
TOTAL	3 506 981 520	2 896 726 289		439	592

Au cours du premier semestre 2019, afin de mieux appréhender notre impact sur le changement climatique, les Caisses régionales vont tenter d'appréhender le risque climatique physique. Les risques physiques liés au réchauffement climatique peuvent se matérialiser très rapidement en impacts financiers sur les crédits et sur nos résultats d'assurance. Pour le Crédit Agricole, ces impacts engendrent des risques potentiels de détérioration de la performance financière des contreparties. Ces impacts potentiels du changement climatiques sont très localisés. Le risque climatique est en effet lié à la fois à l'évolution du climat, mais aussi à la vulnérabilité de l'activité considérée et à l'exposition des acteurs aux différents aléas. Le contexte local est alors très important pour la définition du risque.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole souhaite disposer d'un outil détaillant à la fois les projections climatiques pour l'ensemble de ses régions en France, l'exposition de ces régions aux aléas climatiques et la vulnérabilité des différents secteurs d'activité. Cet outil comprendra également des éléments de méthodes pour comprendre et saisir les facteurs contextuels aggravants. Ces résultats permettront aux caisses régionales de disposer des bases techniques. Crédit Agricole s'appuiera sur la méthodologie mise en place par « Carbone 4 ». 7 aléas climatiques directs seront couverts : vagues de chaleur, pluies intenses, précipitations moyennes, tempêtes, montée du niveau de la mer, sécheresses, hausse de la température moyenne. Carbone 4 approchera l'évolution de chaque aléa au travers de plusieurs variables climatiques capturant les variations d'intensité et de fréquence.

6. Note méthodologie de la construction de la DPEF de Charente Périgord

Préambule :

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de construction de la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Caisse régionale.

La politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de la Caisse Régionale est volontariste et s'inscrit dans celle du Groupe Crédit Agricole. Elle est l'aboutissement d'un travail collaboratif associant le Conseil d'Administration, la Direction Générale, le Comité de Direction, les salariés et la prise en compte des remontées des clients et des élus.

Elle reflète notre ambition de construire une performance durable et équilibrée, fondée sur l'échange et la concertation, conditions nécessaires à la mise en œuvre de dynamiques pérennes au sein de notre entreprise.

La démarche de construction :

L'approche par les enjeux semble la plus pertinente car elle nous permet d'avoir une vision plus globale de la démarcher RSE au sein de la Caisse régionale.

L'approche par les risques même si elle met plus en avant les détails, ne permet pas la réalisation de cette approche globale.

Une approche par les enjeux permet une implication plus forte en mettant en avant nos engagements les plus pertinents et notre vision à long terme. Elle est aussi plus positive.

C'est celle retenue par le Groupe Crédit Agricole (après audit des OTI KPMG) et par la Caisse régionale Charente Périgord qui a pour autant identifié les risques majeurs.

L'identification des risques extra-financiers :

La Caisse régionale s'est appuyée sur les résultats des travaux menés notamment à partir de notre modèle d'affaires, de l'analyse de matérialité et de la cartographie des risques RSE dont les travaux ont été mutualisés par les Caisses régionales à l'issue de Groupe de travail constitué de représentants de CASA, la FNCA et un groupe de Caisses régionales dont Charente Périgord a fait partie.

A partir de ces travaux, la démarche a consisté à identifier et déterminer nos 12 risques regroupés en 5 risques majeurs et de les décliner en opportunités et la mise en avant de nos actions.

Elle a été complétée des enjeux et ambitions issus de la rédaction de notre première politique RSE en 2018.

Nos 5 risques majeurs identifiés :

R1. Inadéquation entre les attentes et besoins de nos clients et notre stratégie commerciale

Qualité de service, d'expertise, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité, de transparence, d'éthique...

R2. Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis économiques

Emplois pérennes, transition énergétique, innovation, connexion digitale à nos clients...

R3. Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste en tant qu'employeur, partenaire et mécène pour une société solidaire et responsable qui favorise notamment l'inclusion bancaire, l'accès au logement

R4. Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte carbone

Participation à la lutte contre le dérèglement climatique, prise en compte des critères ESG

R5. Manque d'attractivité et non rétention des talents pour assurer notre dynamique de développement, notre efficacité et performance.

Le mode opératoire :

C'est le **fruit d'un dialogue** et de la prise en compte des attentes connues de nos parties prenantes (les clients, les administrateurs et les collaborateurs).

L'étude a porté sur différents échanges, indicateurs du Grenelle 2, benchmarks sectoriels, enquêtes réalisées par Charente Périgord, Indice de Recommandation Clients, analyse de la cartographie des risques de conformité de la Caisse régionale.

Une première approche a été conduite avec le Directeur Général, le Directeur des Ressources Humaines et la Responsable RSE de la Caisse régionale.

Les critères pris en compte pour évaluer l'importance des risques extra-financiers pour la Caisse régionale et ses parties prenantes ont été :

- **Les conséquences financières** possibles (amendes, sanctions, dévalorisation des actifs matériels et immatériels, impact sur la réputation, la valeur de la marque, la limitation de l'autorisation d'exploiter, la baisse possible des revenus, la hausse des coûts opérationnels, etc...),
- **L'ampleur de l'impact éventuel** (nombre de parties prenantes concernées) et son caractère remédiable ou irréversible,
- Quel est **l'horizon temporel** (court, moyen ou long terme),
- Quelle est **la probabilité d'occurrence** (de très peu probable à quasi-certain).

La priorisation s'est faite à dire d'expert afin de déterminer nos 12 risques majeurs et les 25 Indicateurs de suivi et performance. Elle a été aussi fonction de notre stratégie RSE, de notre Projet Entreprise, de nos actions existantes et à venir.

Un partage et un enrichissement ont été réalisés avec tous les membres du Comité de Direction au 4^{ème} trimestre 2018 ainsi qu'avec le Conseil d'Administration de la Caisse régionale qui a validé ces travaux lors du Bureau du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018 et lors du Conseil d'Administration du 26 octobre 2018.

La forme de la DPEF :

La DPEF peut se présenter sous deux formes, avec un rédactionnel concis ou sous la forme de tableaux précis.

Il est rappelé que la DPEF est à afficher sur le site Internet de la Caisse régionale pendant 5 ans et plus précisément « ces déclarations sont mises à la libre disposition du public et rendues aisément accessibles sur le site internet de la société dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de cinq années ».

Elle doit être rédigée de manière concise et compréhensible par le grand public.

Le Crédit Agricole Charente Périgord publie son sixième rapport RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) sur la base de l'exercice clos au 31/12/2018, qui évolue cette année en Déclaration de Performance Extra Financière DPEF.

Ce rapport constitue une réponse aux obligations légales en la matière, conformément au Décret d'application du 9 août 2017 relatif à l'article R.225.105.1 du Code de Commerce et à la Directive Européenne 2014/95/UE, relatifs aux obligations de transparence d'un point de vue économique, social et environnemental.

Les informations et indicateurs présentés dans cette Déclaration concernent le périmètre de la Caisse Régionale et de ses 57 Caisses Locales. Les filiales font l'objet d'une intégration globale.

La présente déclaration fait l'objet d'un avis tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

7. Glossaire

AG : Assemblée Générale

Bilan Carbone : Méthode d'inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre développée par l'ADEME, permettant de comptabiliser les émissions de GES générées par activité, de repérer les postes les plus contributeurs en matière d'émissions de GES et d'élaborer les préconisations de réduction de ces émissions

CA : Crédit Agricole

CAC : Compte à Composer

Caisse Locale (CL) : Société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire.

Caisse Régionale (CR) : Les Caisses régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées. Dans sa région, la Caisse régionale est une banque autonome exerçant tous les métiers de la banque et de l'assurance.

CASA : Crédit Agricole SA

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

Contrat d'énergie Verte : Contrat où la source d'énergie est renouvelable.

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

CSP : Catégories Socio-Professionnelles (Agriculteurs/indépendants, Cadres/intermédiaires, Employés/Ouvriers, Autres/inactifs).

CO² : Symbole de la molécule de dioxyde de carbone

Kt de CO² : Kilo tonnes de CO²

DAB/GAB : Distributeur Automatique de Billet / Guichets Automatique Bancaire

Energies renouvelables (ENR) : Des énergies inépuisables. Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la Terre, les chutes d'eau, les marées, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes.

ETP : L'Equivalent Temps Plein est proportionnel à l'activité d'un salarié mesuré par sa quotité (montant quote-part) de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

FNCA : Fédération Nationale du Crédit Agricole

GES : Gaz à Effet de Serre

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HECA : Handicap et Emploi au Crédit Agricole

Intrapreneuriat : Permet aux salariés d'une entreprise de mener un projet innovant de bout en bout en leur sein tout en gardant leur statut

IRC : Indice Recommandation Clients

ISR : Investissement Socialement Responsable

LB/FT : Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme

M€ : millions d'euros et **Md€** : milliards d'euros

NC : Non Calculé

PDE : Plan de Déplacements Entreprise

Paylib : solution de paiement dématérialisé permettant de régler ses achats via un smartphone.

Part Sociale : Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel.

PEE : Prêt Economie Energie

PNB : Produit Net Bancaire

Point Vert : Service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire.

PTZ : Prêt à Taux Zéro

QVT : Qualité de Vie au Travail

RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

SEA : Signature Electronique en Agence

SEM : Syndicat d'Economie Mixte

Sociétaire : Client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote.

Taxe CITEO Eco Emballages et Ecofolio : Taxe redevable pour tout donneur d'ordre émettant des imprimés papiers. Elle contribue à financer la collecte et la valorisation des déchets papiers. Elle est de 67 € HT par tonne de papiers émis.

Tookets : Points solidaires destinés à aider les associations clientes de notre territoire.

4



RAPPORT OTi SUR DPEF

EXERCICE 2018



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés



Ernst & Young et Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Caisse Régionale.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

SAS à capital variable
449 142 348 R.C.S. Nanterre

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense |

CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD | RAPPORT OTI SUR DPEF



- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du même code.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité.



- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord et les Caisses Locales affiliées qui couvrent 100 % des effectifs ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons mené onze entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction des ressources humaines, la direction des marchés spécialisés, la direction du marchés des particuliers, le service conformité et sécurité, l'association Passerelle et enfin le service qualité et assurances.



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 28 février 2019

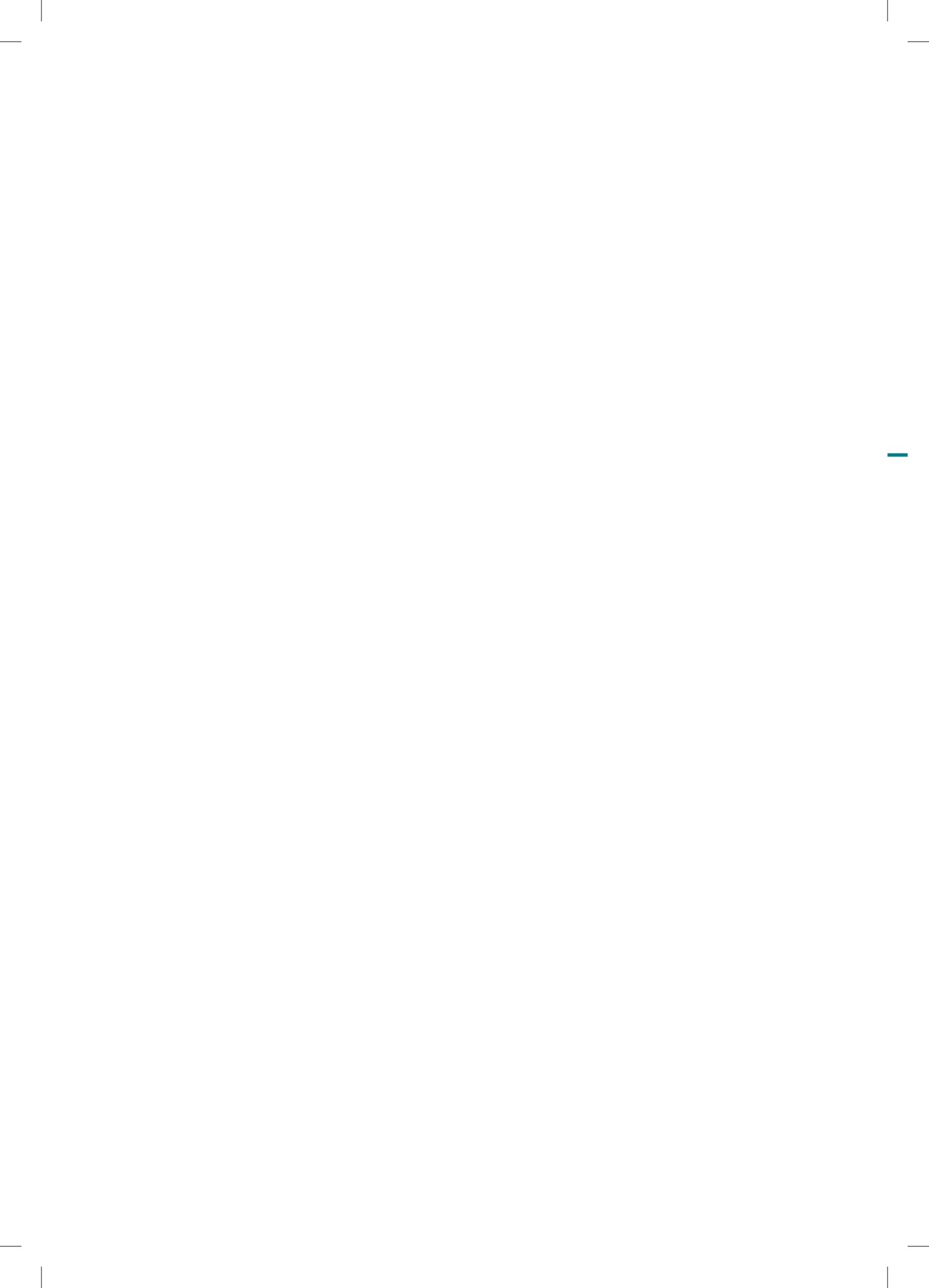
L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable
Associée développement durable

Marc Charles
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Nombre d'heures de formation réalisées</p> <p>Nombre d'actions réalisées sur les 20 initiatives de l'accord qualité de vie au travail</p> <p>Taux de femmes cadres par rapport à l'effectif cadre (%)</p> <p>Taux de femmes managers par rapport à l'effectif manager (%)</p> <p>Ecart salarial entre salaire moyen annuel femmes et salaire moyen annuel hommes (€)</p> <p>Taux de travailleurs handicapés déclarés (%)</p>	<p>Le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs (formations)</p> <p>L'épanouissement au travail (qualité de vie au travail)</p> <p>La diversité et la lutte contre les discriminations (accord cadre Egalité Professionnelle, rattrapages salariaux)</p>
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Réalisations prêts ENR Energies Renouvelables tous marchés spécialisés (k€)</p> <p>Réalisations Eco PTZ (k€)</p> <p>Réalisations PTZ (k€)</p> <p>Réalisations PEE (k€)</p>	<p>L'accompagnement à la transition écologique et la lutte contre le changement climatique (catalogue d'offres responsables « marque signature verte », offres énergies renouvelables)</p>
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Taux de formation des collaborateurs lutte anti-blanchiment, financement du terrorisme, sanctions internationales et fraude (%)</p> <p>Nombre d'offres Pauget Constant au 31 décembre 2018</p> <p>Nombre de dossiers AGRIDIFF accordés</p> <p>Nombre de sorties Passerelle favorables sur l'année</p>	<p>L'éthique dans les affaires (lutte contre la fraude fiscale)</p> <p>L'accompagnement de la clientèle fragile (offres responsables Pauget Constant et dispositif Passerelle)</p>



5



COMPTES INDIVIDUELS

EXERCICE 2018

**ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD EN DATE
DU 25 JANVIER 2019 ET SOUMIS À L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE
DU 21 MARS 2019.**



BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		196 754	206 889
Caisse, banques centrales		74 394	74 869
Effets publics et valeurs assimilées	5	90 024	112 689
Créances sur les établissements de crédit	3	32 336	19 331
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	1 174 101	665 858
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	7 063 575	6 769 136
OPERATIONS SUR TITRES		637 399	502 621
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	213 464	220 774
Actions et autres titres à revenu variable	5	423 935	281 847
VALEURS IMMOBILISEES		787 978	770 301
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	730 074	729 952
Parts dans les entreprises liées	6-7	17 427	9 243
Immobilisations incorporelles	7	223	243
Immobilisations corporelles	7	40 254	30 863
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		181 786	179 819
Autres actifs	9	118 481	104 862
Comptes de régularisation	9	63 305	74 957
TOTAL ACTIF		10 041 593	9 094 624

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		30 376	15 242
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	30 376	15 242
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	4 298 644	4 048 402
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	3 551 424	3 045 198
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	562 418	461 192
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		185 478	193 085
Autres passifs	14	69 184	55 506
Comptes de régularisation	14	116 294	137 579
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		287 782	262 783
Provisions	15-16-17	75 168	74 550
Dettes subordonnées	19	212 614	188 233
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	76 592	65 814
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	1 048 879	1 002 908
Capital souscrit		96 110	96 110
Primes d'émission		124 274	124 274
Réserves		774 306	729 340
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		65	74
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		54 124	53 110
TOTAL PASSIF		10 041 593	9 094 624

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES		1 191 155	1 221 917
Engagements de financement	28	790 903	776 304
Engagements de garantie	28	399 263	444 876
Engagements sur titres	28	989	737
ENGAGEMENTS RECUS		1 970 514	1 856 089
Engagements de financement	28	15 986	23 767
Engagements de garantie	28	1 953 539	1 831 585
Engagements sur titres	28	989	737

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	33	205 528	218 514
Intérêts et charges assimilées	33	-79 333	-102 574
Revenus des titres à revenu variable	34	26 204	24 971
Commissions Produits	35	112 551	110 007
Commissions Charges	35	-20 690	-20 219
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	36	232	291
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	37	-2 475	4 589
Autres produits d'exploitation bancaire	38	7 233	4 828
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-1 460	-1 378
PRODUIT NET BANCAIRE		247 790	239 029
Charges générales d'exploitation	39	-148 428	-147 177
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-6 471	-7 308
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		92 891	84 544
Coût du risque	40	-9 517	-3 287
RESULTAT D'EXPLOITATION		83 374	81 257
Résultat net sur actifs immobilisés	41	1 992	-732
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		85 366	80 525
Résultat exceptionnel	42		
Impôts sur les bénéfices	43	-20 460	-15 715
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-10 782	-11 700
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		54 124	53 110

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Charente-Périgord est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Charente-Périgord, 57 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Charente-Périgord est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2018, Crédit Agricole Charente-Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,59 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 378 305 actions propres au 31 décembre 2018, soit 0,15 % de son capital, contre 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses Régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole Charente-Périgord au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses Régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses Régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses Régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses Régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses Régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses Régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses Régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses Régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses Régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2018

Comme en 2017, Crédit Agricole Charente-Périgord a continué à optimiser son refinancement en remboursant par anticipation des avances globales auprès de crédit agricole SA.

Par ailleurs, les encours de swap macro-couverture inflation sur les produits règlementés ont fait l'objet de résiliation pour 90 millions d'euros et de démembrement pour 85 millions d'euros.

Opération de titrisation

Le 26 avril 2018, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses Régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole Charente-Périgord a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 16,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 2,2 millions d'euros des titres subordonnés.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2018

Néant

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Charente-Périgord sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Charente-Périgord publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Charente-Périgord est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018

Au 1er janvier 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés en l'absence de nouveau texte de l'ANC.

Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Dans le cadre du projet IFRS 9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.

Cet alignement de principe reste compatible avec une application des textes existants du référentiel français :

-Le principe de prudence, défini dans l'article L123-20 du Code de Commerce et repris dans l'article 121-4 du règlement 2014-03 (PCG) justifie, par nature, le provisionnement, y compris sur la base des pertes attendues.

-L'article 1121-3 du règlement 2014-07 relatif aux provisions de passif (poste 7) permet de

provisionner, sur la base d'« événements survenus ou en cours », les encours ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit ou porteurs d'un risque ab initio.

-L'article 323-6 du règlement 2014-03 (PCG) relatif à l'évaluation des passifs permet de tenir compte des « événements futurs » dans l'estimation des provisions (assimilable à la composante forward-looking).

-Enfin, le Règlement 2018-01 qui modifie le Règlement 2014 -03 permet le changement de méthode comptable à l'initiative de l'entreprise.

Cet alignement n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres d'ouverture de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses. L'article 1123-2 du règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire détaille la composition du poste d'intérêts et produits assimilés figurant en Produit Net Bancaire. Concernant l'effet de désactualisation, il laisse le choix entre un enregistrement en Produit Net Bancaire ou en coût du risque.

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 10 mai 2017, a modifié la façon dont les opérations d'actualisation et de désactualisation doivent être appréhendées.

En effet, il a estimé que toute dépréciation constituée conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC enregistre « une diminution de la valeur vénale des encours ». Cela s'applique sans distinction à toute dépréciation et donc à la part des dépréciations résultant de l'actualisation des flux futurs.

Du fait de cette prise de position du Conseil d'Etat, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord a adapté son suivi interne du coût du risque lié à ses créances douteuses, en alignant le traitement des reprises de dépréciations liées au passage du temps sur celui des dotations, ce qui signifie les intégrer dans son suivi du coût du risque et non plus dans son suivi du Produit Net Bancaire.

Compte tenu de cette évolution, il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses à compter du 1er janvier 2018. En effet, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord considère que l'alignement avec la position prise par le Conseil d'Etat permet de fournir une meilleure information financière au sens de l'article 122-2 du règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs. Ce choix sera sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Note 2.1 **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole Charente Périgord à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Crédit Agricole Charente Périgord constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole Charente Périgord applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole Charente Périgord apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivis en

méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé

lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Charente-Périgord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Charente-Périgord par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Charente-Périgord le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Charente-Périgord dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de

placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Charente-Périgord dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Charente-Périgord satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse

constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas

coté, Crédit Agricole Charente-Périgord détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Charente-Périgord utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole Charente-Périgord enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas opéré, en 2018, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole Charente-Périgord applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Charente-Périgord, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Charente-Périgord sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole Charente-Périgord applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Crédit Agricole Charente-Périgord applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

En cas d'exposition, Crédit Agricole Charente-Périgord couvrirait partiellement les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole Charente-Périgord constitue une provision spécifique, si nécessaire, pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole Charente-Périgord à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter Crédit Agricole Charente-Périgord au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Charente-Périgord à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Charente-Périgord intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Charente-Périgord a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Non concernée

Note 2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé avec les instances du personnel en date du 26 juin 2018. Il définit l'enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole Charente-Périgord a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Charente-Périgord provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole Charente-Périgord a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des

profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Charente-Périgord a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse Régionale Charente Périgord a externalisé une partie des engagements sociaux auprès de la compagnie d'assurance qui couvre le personnel, y compris les mandataires sociaux.

Afin d'assurer une couverture intégrale des engagements sociaux postérieurs à l'emploi, il a été constitué dans les comptes de la Caisse Régionale, une provision destinée à couvrir les charges relatives aux accords locaux de préretraite conclus en 1988 pour un montant de 473 milliers d'euros.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Note 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole Charente-Périgord a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole Charente-Périgord constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole Charente-Périgord a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	6 157				6 157		6 157	4 887
à terme				25 502	25 502	27	25 529	13 789
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				650	650		650	655
Total	6 157			26 152	32 309	27	32 336	19 331
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							32 336	19 331
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	134 702				134 702		134 702	156 156
Comptes et avances à terme	6 227	17 814	599 970	315 742	939 753	2 928	942 681	415 653
Titres reçus en pension livrée		96 638			96 638	80	96 718	94 049
Prêts subordonnés								
Total	140 929	114 452	599 970	315 742	1 171 093	3 008	1 174 101	665 858
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 174 101	665 858
TOTAL							1 206 437	685 189

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 650 milliers d'euros.
Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2018						31/12/2017	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	6 759				6 759		6 759	11 616
Autres concours à la clientèle	437 640	732 136	2 547 742	3 392 052	7 109 570	25 273	7 134 843	6 837 370
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	30 007				30 007	92	30 099	26 684
Dépréciations							-108 126	-106 534
VALEUR NETTE AU BILAN							7 063 575	6 769 136

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 353 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et à 353 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Parmi les créances sur la clientèle 1 104 447 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2018 contre 1 135 091 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 57 501 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 65 040 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

L'activité du Crédit Agricole Charente-Périgord en dehors de la France est non significative.

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Non concernée

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	3 580 159	62 589	38 081	-33 883	-20 836	3 365 320	65 957	38 112	-33 618	-19 201
Agriculteurs	986 467	31 498	19 931	-21 749	-14 158	999 653	33 926	19 934	-22 345	-14 013
Autres professionnels	782 433	27 146	17 073	-18 725	-12 275	717 218	26 689	16 692	-17 863	-11 502
Clientèle financière	183 389	3 766	3 328	-3 315	-3 124	169 944	3 455	2 979	-3 201	-2 870
Entreprises	1 136 893	39 349	27 792	-29 652	-21 211	1 042 521	43 891	28 696	-29 135	-20 461
Collectivités publiques	454 451	361		-278		536 459				
Autres agents économiques	47 909	561	516	-524	-480	44 555	432	342	-372	-307
TOTAL	7 171 701	165 270	106 721	-108 126	-72 084	6 875 670	174 350	106 755	-106 534	-68 354

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2018				31/12/2017	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées (1):				88 835	88 835	111 298
dont surcote restant à amortir				4 934	4 934	6 420
dont décote restant à amortir						-122
Créances rattachées				1 189	1 189	1 391
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				90 024	90 024	112 689
Obligations et autres titres à revenu fixe (2):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		1 819		210 262	212 081	219 043
dont surcote restant à amortir						2 079
dont décote restant à amortir						-84
Créances rattachées		9		1 395	1 404	1 734
Dépréciations		-21			-21	-3
VALEUR NETTE AU BILAN		1 807		211 657	213 464	220 774
Actions et autres titres à revenu variable		426 474	448		426 922	282 429
Créances rattachées						
Dépréciations		-2 987			-2 987	-582
VALEUR NETTE AU BILAN		423 487	448		423 935	281 848
TOTAL		425 294	448	301 681	727 423	615 311
Valeurs estimatives		431 396	1 022	307 433	739 851	634 416

(1)Crédit Agricole Charente Périgord détient des titres de dettes souveraines de la France, du Pays-Bas et de l'Autriche.

Pour la France, la valeur nette au bilan est de 66 717 milliers d'euros.

Pour le Pays-Bas, la valeur nette au bilan est de 5 161 milliers d'euros.

Pour l'Autriche, la valeur nette au bilan est de 16 958 milliers d'euros.

(2) dont 34 945 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2018 et 36 134 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Transferts de titres en cours d'exercice

Le montant des titres de l'activité de portefeuille transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 1 115 milliers d'euros.

Le montant des cessions de titres d'investissement

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas effectué de cessions de titres d'investissement avant l'échéance sur l'exercice 2018.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 6 111 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 8 203 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 574 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 415 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8 336 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 13 678 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 65 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	32 096	32 731
Clientèle financière	578 447	435 671
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	28 460	33 070
Divers et non ventilés		
Total en principal	639 003	501 472
Créances rattachées	1 404	1 734
Dépréciations	-3 008	-585
VALEUR NETTE AU BILAN	637 399	502 621

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2018				31/12/2017			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	212 081	88 835	426 922	727 838	219 043	111 298	282 429	612 770
dont titres cotés	82 094	88 835		170 929	92 227	111 298		203 525
dont titres non cotés (1)	129 987		426 922	556 909	126 816		282 429	409 245
Créances rattachées	1 404	1 189		2 593	1 734	1 391		3 125
Dépréciations	-21		-2 987	-3 008	-3		-582	-585
VALEUR NETTE AU BILAN	213 464	90 024	423 935	727 423	220 774	112 689	281 847	615 310

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 416 747 milliers d'euros

 dont OPCVM français de capitalisation 396 153 milliers d'euros

OPCVM étrangers 7 188 milliers d'euros

 dont OPCVM étrangers de capitalisation 7 188 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	239 948	239 948
OPCVM obligataires	118 496	121 212
OPCVM actions	28 978	30 577
OPCVM autres	36 513	38 881
TOTAL	423 935	430 618

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	5 069	23 412	48 350	135 250	212 081	1 404	213 485	220 777
Dépréciations							-21	-3
VALEUR NETTE AU BILAN	5 069	23 412	48 350	135 250	212 081	1 404	213 464	220 774
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		12 140	57 651	19 044	88 835	1 189	90 024	112 689
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN		12 140	57 651	19 044	88 835	1 189	90 024	112 689

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2018		31/12/2017	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
<i>(En milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	233 195		252 888	
Autres pays de l'U.E.	64 778		77 453	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord	2 943			
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	300 916		330 341	
Créances rattachées	2 593		3 125	
Dépréciations	-21		-3	
VALEUR NETTE AU BILAN	303 488		333 463	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données financières présentées sont des informations au 31 décembre 2017.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (cib)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication												
Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit												
Participations dans des établissements de crédit												
Autres parts dans les entreprises liées												
- SAS Charente Périgord Expansion (1)	EUR	10 142	-454	100,00	10 142	10 046			108	-321		
- SAS Charente Périgord Immobilier (1)	EUR	74	0	100,00	374	374	6 945		2 297	807		
Autres titres de participations (détail)												
- SAS La Boétie	EUR	2 744 903	16 532 788	2,10	406 031	406 031			968 036	961 958	21 039	
- SAS SACAM Mutualisation	EUR	18 556	3 346	1,43	266 154	266 154			277 784	275 280	3 878	
- SAS SACAM International	EUR	522 023	130 325	2,21	19 931	14 138			85 472	85 139	252	
- SAS SACAM Développement	EUR	725 471	9 397	2,22	16 251	16 251	7 601		27 069	-3 909	64	
- SA Grand Sud ouest Capital	EUR	39 714	40 968	7,96	4 522	4 522	117		2 703	4 413		
- SAS SACAM Avenir	EUR	192 189	-179	1,41	2 714	2 714			0	-30		
- SAS SACAM Immobilier	EUR	139 588	6 484	1,89	2 638	2 638			6 172	5 985	108	
- SAS Delta	EUR	79 550	-1 639	1,76	1 397	1 397			0	-35		
- SAS SACAM Participations	EUR	62 558	15 253	1,82	1 320	1 320			2 703	837	152	
- SAS C2MS	EUR	53 053	8 417	1,70	1 040	1 040			6 287	6 511	70	
- SAS CAPS (EX : CTCAM)	EUR	511	39 842	1,28	788	788			6 530	1 927	15	
- SAS SACAM Fireca	EUR	22 510	-1 861	1,74	776	307			0	-812		
- SAS Crédit Agricole Payment Services	EUR	14 008	2 492	1,11	542	542			307 393	652		
- SAS SACAM Assurance Caution	EUR	13 713	10 056	1,40	443	443			1 872	1 825	25	
- SAS Crédit Agricole Régions Développement	EUR	72 885	23 380	0,41	399	396			733	-231		
- SCI CAM	EUR	14 563	27 168	2,12	307	307			3 025	758		
- SNC CA Titres	EUR	15 245	41 998	0,98	273	273			139 200	1 460		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité												
Parts dans les entreprises liées dans des établissements de crédit												
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)												
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)												
Autres titres de participation (ensemble)												
TOTAL					737 930	731 302	14 743				12	25 615

(1) données de 2018 pour la partie des capitaux propres.

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	10 516	10 421	24 187	9 243
Titres cotés				
Avances consolidables	6 945	6 945		
Créances rattachées	62	62		
Dépréciations	-96		-14 944	
VALEUR NETTE AU BILAN	17 427	17 428	9 243	9 243
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	727 000	956 118	728 183	933 595
Titres cotés				
Avances consolidables	7 798	7 798	7 729	7 729
Créances rattachées	107	107	107	107
Dépréciations	-6 532		-7 743	
Sous-total titres de participation	728 373	964 023	728 276	941 431
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 701	1 701	1 676	1 676
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 701	1 701	1 676	1 676
VALEUR NETTE AU BILAN	730 074	965 724	729 952	943 107
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	747 501	983 152	739 195	952 350

	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	739 217		754 046	
Titres cotés				
TOTAL	739 217		754 046	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes (2)	24 187	4 042	-17 713		10 516
Avances consolidables		6 945			6 945
Créances rattachées		62			62
Dépréciations (2)	-14 944		14 848		-96
VALEUR NETTE AU BILAN	9 243	11 049	-2 865		17 427
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	728 183	1 386	-2 569		727 000
Avances consolidables	7 729	69			7 798
Créances rattachées	107	21 197	-21 197		107
Dépréciations	-7 743	-98	1 309		-6 532
Sous-total titres de participation	728 276	22 554	-22 457		728 373
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1 676	1 140		-1 115	1 701
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 676	1 140		-1 115	1 701
VALEUR NETTE AU BILAN	729 952	23 694	-22 457	-1 115	730 074
TOTAL	739 195	34 743	-25 322	-1 115	747 501

(1) La rubrique "autres mouvements" correspond au transfert des titres de l'activité de portefeuille vers le portefeuille des titres d'investissement.

(2) En 2018, notre filiale Charente Périgord Immobilier a procédé à des opérations de réduction de capital pour 17,7 M€ en valeur brute, entraînant une moins-value de 14,5 M€, couverte par une reprise de provision pour dépréciation du titre d'un montant équivalent.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	120 798	31 954	-30 977		121 775
Amortissements et dépréciations	-89 935	-6 451	14 865		-81 521
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	30 863	25 503	-16 112		40 254
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	4 428		-746		3 682
Amortissements et dépréciations	-4 185	-20	746		-3 459
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	243	-20			223
TOTAL	31 106	25 483	-16 112		40 477

Note 8 ACTIONS PROPRES

Non concernée

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	15	20
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	118 418	104 838
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	48	4
VALEUR NETTE AU BILAN	118 481	104 862
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	23 957	31 037
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	8
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	142	347
Charges constatées d'avance	585	892
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 690	7 946
Autres produits à recevoir	28 763	29 767
Charges à répartir	65	101
Autres comptes de régularisation	2 098	4 859
VALEUR NETTE AU BILAN	63 305	74 957
TOTAL	181 786	179 819

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 556,7 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	106 534	36 505	-33 667	-1 246		108 126
Sur opérations sur titres	585	2 750	-327			3 008
Sur valeurs immobilisées	25 180	119	-16 157			9 142
Sur autres actifs	172	233	-7			398
TOTAL	132 471	39 607	-50 158	-1 246		120 674

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	4 028				4 028		4 028	1 163
à terme	650			25 693	26 343	5	26 348	14 079
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	4 678			25 693	30 371	5	30 376	15 242
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	8 443				8 443	49	8 492	5 954
Comptes et avances à terme	534 879	949 232	1 416 323	1 289 615	4 190 049	3 298	4 193 347	3 948 306
Titres donnés en pension livrée		96 638			96 638	167	96 805	94 142
VALEUR AU BILAN	543 322	1 045 870	1 416 323	1 289 615	4 295 130	3 514	4 298 644	4 048 402
TOTAL	548 000	1 045 870	1 416 323	1 315 308	4 325 501	3 519	4 329 020	4 063 644

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 720 188				2 720 188	56	2 720 244	2 431 021
Comptes d'épargne à régime spécial :	29 979				29 979		29 979	29 945
à vue	29 979				29 979		29 979	29 945
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	235 124	191 530	326 431	34 031	787 116	14 085	801 201	584 232
à vue	9 560				9 560		9 560	9 891
à terme	225 564	191 530	326 431	34 031	777 556	14 085	791 641	574 341
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	2 985 291	191 530	326 431	34 031	3 537 283	14 141	3 551 424	3 045 198

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

Non concernée

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Particuliers	1 520 101	1 410 884
Agriculteurs	378 985	312 866
Autres professionnels	402 144	300 899
Clientèle financière	122 107	56 439
Entreprises	943 365	797 819
Collectivités publiques	34 141	39 276
Autres agents économiques	136 440	112 147
Total en principal	3 537 283	3 030 330
Dettes rattachées	14 141	14 868
VALEUR AU BILAN	3 551 424	3 045 198

Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								50
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	127 400	310 800	123 950		562 150	268	562 418	461 142
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	127 400	310 800	123 950		562 150	268	562 418	461 192

(1) dont 0 milliers d'euros émis à l'étranger.

Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Non concernée

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instrument conditionnels vendus	24	20
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	52 437	45 101
Versements restant à effectuer sur titres	16 723	10 385
VALEUR AU BILAN	69 184	55 506
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	4 371	9 270
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	18	7
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	6 220	7 752
Produits constatés d'avance	50 894	48 115
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	3 208	3 983
Autres charges à payer	48 881	48 512
Autres comptes de régularisation	2 702	19 940
VALEUR AU BILAN	116 294	137 579
TOTAL	185 478	193 085

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements (3)	Solde au 31/12/2018
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	505	1 447	-1 417	-22		513
Provisions pour autres engagements sociaux	805	61	-40	-16		810
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (3)	1 888	5 849	-364	-5 299	5 157	7 231
Provisions pour litiges fiscaux (1)		21	-21			
Provisions pour autres litiges	506	69	-17	-410		148
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	59 681	273 057		-272 965	-5 157	54 616
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)						
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	655	246		-547		354
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	6 505	293		-77		6 721
Autres provisions (9)	4 005	2 774	-1 724	-280		4 775
VALEUR AU BILAN	74 550	283 817	-3 583	-279 616		75 168

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(3) Depuis le 1er janvier 2018, la norme IFRS 9 est appliquée pour la détermination des provisions non affectées et se substitue aux provisions collectives et filières. Les provisions sur créances saines, dégradées, ou non, présentent un encours de 21,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les provisions sectorielles (Bergerac, Cognac, Bovin viande et lait, bâtiment, CRH, Forbone) ont fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année pour atteindre un encours de 37,6 millions d'euros contre 41,6 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le flux de 5 157 milliers d'euros figurant dans la colonne « autres mouvements » correspond au transfert de provisions sur les engagements de garantie et de financement dans le cadre des obligations règlementaires liées à la norme comptable IFRS 9.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après.

(9) Y compris notamment la provision liée à l'étalement des intérêts sur les DAT à taux progressif pour 1 268 milliers d'euros contre 2 125 milliers d'euros au 31 décembre 2017, ainsi que la provision liée sur les immeubles pour 1 402 milliers d'euros contre 1 228 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	137 365	116 061
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	687 053	657 371
Ancienneté de plus de 10 ans	314 398	321 574
Total plans d'épargne-logement	1 138 816	1 095 006
Total comptes épargne-logement	124 896	128 150
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 263 712	1 223 156

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	745	1 002
Comptes épargne-logement	4 270	6 205
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	5 015	7 207

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	303	130
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 586	3 605
Ancienneté de plus de 10 ans	2 819	2 764
Total plans d'épargne-logement	6 708	6 499
Total comptes épargne-logement	13	6
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	6 721	6 505

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2018	Dotations	Reprises	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	6 499	286	-77	6 708
Comptes épargne-logement	6	7		13
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	6 505	293	-77	6 721

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2018 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 **ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,**
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	23 853	23 177
Coût des services rendus sur l'exercice	1 652	1 584
Coût financier	325	314
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-55	-12
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 020	-1 501
(Gains) / pertes actuariels	237	292
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	24 992	23 854

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	1 652	1 584
Coût financier	325	314
Rendement attendu des actifs	-268	-255
Coût des services passés	0	0
(Gains) / pertes actuariels net	310	308
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 019	1 951

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	19 784	19 006
Rendement attendu des actifs	268	255
Gains / (pertes) actuariels	68	62
Cotisations payées par l'employeur	2 041	1 974
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-55	-12
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1020	-1501
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	21 086	19 784

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit, en couverture de ses engagements, des polices d'assurance auprès de la compagnie d'assurance PREDICA.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N	-24 992	-23 853
Impact de la limitation d'actifs	3 867	4 008
Juste valeur des actifs fin de période	21 085	19 784
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-40	-61

Rendement des actifs des régimes

Crédit Agricole Charente-Périgord utilise un taux d'actualisation de 1,42% pour le calcul du rendement annualisé des actifs.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,39% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,96%.

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Fonds pour risques bancaires généraux		
- FRBG propre assureur	3 342	3 342
- FRBG risque opérationnel	5 780	4 838
- FRBG risque financier	5 680	4 777
- FRBG risque de crédit	49 422	40 427
- FRBG SWITCH	9 900	9 900
- FRBG risque souverain	2 468	2 530
Valeur au bilan	76 592	65 814

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Dettes subordonnées à terme								20 112
Euro								20 112
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme				40 000	40 000	437	40 437	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales				171 783	171 783	394	172 177	168 121
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				211 783	211 783	831	212 614	188 233

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 090 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 3 195 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart de conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2016	96 110	496 657		312 424		83	52 829	958 103
Dividendes versés au titre de N-2							-8 296	-8 296
Variation de capital(5)								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		33 400		11 133			-44 533	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							53 110	53 110
Autres variations						-9		-9
Solde au 31/12/2017	96 110	530 057		323 557		74	53 110	1 002 908
Dividendes versés au titre de N-1							-8 144	-8 144
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		33 724		11 242			-44 966	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							54 124	54 124
Autres variations						-9		-9
Solde au 31/12/2018	96 110	563 781		334 799		65	54 124	1 048 879

Le capital social est composé de :

- 36 903 479 parts sociales de 1,53 euros dont 36 903 298 titres détenus par les Caisses Locales, 180 titres détenus par les administrateurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et un titre détenu par Sacam Mutualisation. Le tout représente un nominal de 56 462 milliers d'euros.
- 6 172 800 CCA souscrits par le public en 2004 et représentant un nominal de 9 444 milliers d'euros.
- 4 036 300 CCA souscrits par le public en juin 2007 représentant un nominal de 6 175 milliers d'euros.
- 15 704 193 CCA souscrits par Sacam Mutualisation en 2016 et représentant un nominal de 24 027 milliers d'euros.

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 116 970 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 305 milliers d'euros de primes de fusion.

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	1 048 879	1 002 908
Fonds pour risques bancaires généraux	76 592	65 814
Dettes subordonnées et titres participatifs	212 614	188 233
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 338 085	1 256 955

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2018 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31/12/2017 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	14 744	7 730
Sur les établissements de crédit et institutions financières (1)	14 744	7 730
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	255	292
Sur les établissements de crédits et institutions financières	255	292
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

(1) La variation correspond au versement d'avances en CCA à notre filiale Charente Périgord Immobilier.

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Non concernée

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	10 062 914	9 901 655	9 112 579	8 932 545
Autres devises de l'Union Europ.	178	177	574	574
Franc Suisse	341	341	259	259
Dollar	3 120	3 120	1 995	1 995
Yen				
Autres devises	1 249	1 248	3 283	3 282
Valeur brute	10 067 802	9 906 541	9 118 690	8 938 655
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	94 466	135 052	108 406	155 969
Dépréciations	-120 675		-132 472	
TOTAL	10 041 593	10 041 593	9 094 624	9 094 624

Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	3 837	3 834	8 863	8 858
- Devises	1 945	1 945	4 381	4 381
- Euros	1 892	1 890	4 482	4 477
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	3 837	3 835	8 863	8 858

Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2018			31/12/2017
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 331 470	88 320	1 419 790	1 857 594
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 331 470	88 320	1 419 790	1 857 594
Swaps de taux d'intérêt	1 331 470	88 320	1 419 790	1 857 594
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		23 952	23 952	17 880
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		23 952	23 952	17 880
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		2 685	2 685	2 993
Vendus		2 685	2 685	2 993
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		9 291	9 291	5 947
Vendus		9 291	9 291	5 947
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	1 331 470	112 272	1 443 742	1 875 474

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 568	17 014		1 568	17 014				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	264 368	801 217	354 205	264 368	801 217	354 205			
Caps, Floors, Collars		5 370			5 370				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	265 936	823 601	354 205	265 936	823 601	354 205			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	7 672			7 672					
Sous total	7 672			7 672					
TOTAL	273 608	823 601	354 205	273 608	823 601	354 205			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 424	10 470		1 424	10 470				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	458 710	883 708	515 176	458 710	883 708	515 176			
Caps, Floors, Collars		5 986			5 986				
Forward taux		1			1				
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	460 134	900 165	515 176	460 134	900 165	515 176			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	17 720			17 720					
Sous total	17 720			17 720					
TOTAL	477 854	900 165	515 176	477 854	900 165	515 176			

Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures						
Options de change		87	18 582		87	11 894
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	31 416	43 091	1 419 790	53 567	47 876	1 857 594
Caps, Floors, Collars	1		5 370	5	5	5 986
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	31 417	43 178	1 443 742	53 572	47 968	1 875 474
Swaps de devises						
Opérations de change à terme		9	7 672		1	17 720
Sous total		9	7 672		1	17 720
TOTAL	31 417	43 187	1 451 414	53 572	47 969	1 893 194

Note 26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	88 320	320 803	1 010 667	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Il n'a pas été effectué de transfert de contrats d'échange entre les différentes catégories de portefeuille au cours de l'exercice 2018.

Note 27 **INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR
PRODUITS DERIVES**

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	55 318	2 999	58 317	67 297	3 651	70 948
Risques sur les autres contreparties	633	372	1 006	1 359	551	1 910
Total avant effet des accords de compensation	55 952	3 371	59 323	68 655	4 202	72 858
Dont risques sur contrats de :			0			
- taux d'intérêt, change et matières premières	55 952	3 371	59 323	68 655	4 202	72 858
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	55 952	3 371	59 323	68 655	4 202	72 858
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	18 133	0	18 133	33 547	0	33 547
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	37 819	3 371	41 190	35 108	4 202	39 311

*calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 28 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES**
GARANTIES

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	790 903	776 304
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	790 903	776 304
Ouverture de crédits confirmés	437 359	505 677
Ouverture de crédits documentaires	1 257	2 806
Autres ouvertures de crédits confirmés	436 102	502 871
Autres engagements en faveur de la clientèle	353 544	270 627
Engagements de garantie	399 263	444 876
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	176 484	172 478
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	9	
Autres garanties	176 475	172 478
Engagements d'ordre de la clientèle	222 779	272 398
Cautions immobilières	2 075	2 673
Autres garanties d'ordre de la clientèle	220 704	269 725
Engagements sur titres	989	737
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	989	737

Engagements reçus		
Engagements de financement	15 986	23 767
Engagements reçus d'établissements de crédit	15 986	23 767
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 953 539	1 831 585
Engagements reçus d'établissements de crédit	298 689	312 294
Engagements reçus de la clientèle	1 654 850	1 519 291
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	110 305	108 444
Autres garanties reçues	1 544 545	1 410 847
Engagements sur titres	989	737
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	989	737

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissement de crédit – Autres garanties : dont 172 478 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 503 991 milliers d'euros.

Note 29 **ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2018, Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté 1 831 074 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 742 550 milliers d'euros en 2017. Crédit Agricole Charente-Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté :

- 1 119 558 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 128 138 milliers d'euros en 2017;
- 144 921 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 149 411 milliers d'euros en 2017;
- 566 595 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 465 001 milliers d'euros en 2017.

Note 30 **ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 699 889 milliers d'euros.

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « SWITCH », la Caisse Régionale Charente-Périgord a donné un engagement de garantie de 172 478 milliers d'euros.

Note 31 **ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Non concernée

Note 32 **OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION**

Note 32.1 **Désendettement de fait**

Non concernée

Note 32.2 **Titrisation**

En 2018, Crédit Agricole Charente-Périgord a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2018, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 590	1 563
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 068	16 712
Sur opérations avec la clientèle	159 842	179 900
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 813	7 917
Produit net sur opérations de macro-couverture	21 156	11 694
Sur dettes représentées par un titre	1 059	634
Autres intérêts et produits assimilés		94
Intérêts et produits assimilés	205 528	218 514
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 663	-1 652
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-48 962	-66 639
Sur opérations avec la clientèle	-23 267	-27 183
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-4 454	-5 156
Sur dettes représentées par un titre	-968	-1 885
Autres intérêts et charges assimilées	-19	-59
Intérêts et charges assimilées	-79 333	-102 574
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	126 195	115 940

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2018 est de 3 090 milliers d'euros, il était de 3 195 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

En 2018, il a été effectué un transfert en coût du risque de l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses pour 1,2 million d'euros.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 34 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	26 020	24 901
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	184	70
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	26 204	24 971

Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	219	-78	141	283	-61	222
Sur opérations internes au crédit agricole	5 772	-10 885	-5 113	5 611	-10 225	-4 614
Sur opérations avec la clientèle	31 490	-2 363	29 127	30 186	-2 256	27 930
Sur opérations sur titres	219		219			
Sur opérations de change	95		95	90		90
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	74 292	-6 829	67 463	73 298	-7 257	66 041
Provision pour risques sur commissions	464	-535	-71	539	-420	119
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	112 551	-20 690	91 861	110 007	-20 219	89 788

(1) dont prestations assurance-vie : 13 123 milliers d'euros.

Note 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	217	194
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	15	97
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	232	291

Note 37 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-2 750	-574
Reprises de dépréciations	327	750
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-2 423	176
Plus-values de cession réalisées	633	4 696
Moins-values de cession réalisées	-685	-283
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-52	4 413
Solde des opérations sur titres de placement	-2 475	4 589
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-2 475	4 589

Note 38 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits divers	7 233	4 828
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	7 233	4 828
Charges diverses	-453	-246
Quote part des opérations faites en commun	-726	-997
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-281	-135
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 460	-1 378
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 773	3 450

Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-53 042	-52 024
Charges sociales	-26 653	-24 325
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-5 464	-5 403
Intéressement et participation	-7 609	-7 534
Impôts et taxes sur rémunérations	-7 973	-9 686
Total des charges de personnel	-95 277	-93 569
Refacturation et transferts de charges de personnel	2 576	3 351
Frais de personnel nets	-92 701	-90 218
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-3 488	-4 082
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	-52 312	-52 952
Total des charges administratives	-55 800	-57 034
Refacturation et transferts de charges administratives	73	75
Frais administratifs nets	-55 727	-56 959
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-148 428	-147 177

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée à la note 49 de cette annexe.

(2) dont 1 069 milliers d'euros au titre du Fonds de Résolution Unique

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 103 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole Charente-Périgord au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Le montant du crédit d'impôt 2017 (2 381 milliers d'euros) a été utilisé en totalité au cours de l'exercice 2018 pour être affecté aux dépenses suivantes :

- Programme Rénovation Agences : 1 494 K€,
- Support communication et campagne de notoriété : 198 K€,
- Nouveaux postes : 689 K€.

Le montant des crédits restant à employer est de 2 103 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	342	341
Non cadres	975	938
Total de l'effectif moyen	1 317	1 279
Dont : - France	1 317	1 279
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	4	

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse Régionale Charente Périgord, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 850 milliers d'euros.

Note 40 COÛT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions et dépréciations	-315 491	-242 278
Dépréciations de créances douteuses	-35 466	-36 373
Autres provisions et dépréciations	-280 025	-205 905
Reprises de provisions et dépréciations	313 059	247 117
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	33 483	39 803
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	279 576	207 314
Variation des provisions et dépréciations	-2 432	4 839
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-876	-977
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-7 316	-8 348
Décote sur prêts restructurés	-185	-508
Récupérations sur créances amorties	1 292	1 707
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-9 517	-3 287

(1) dont 2 456 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises et 1 247 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 394 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 259 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 4 860 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-99	-15 840
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-99	-15 840
Reprises de dépréciations	16 157	16 694
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	16 157	16 694
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	16 058	854
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	16 058	854
Plus-values de cessions réalisées	143	49
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	143	49
Moins-values de cessions réalisées	-14 280	-896
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-14 280	-896
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	-14 137	-847
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-14 137	-847
Solde en perte ou en bénéfice	1 921	7
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	191	45
Moins-values de cessions	-120	-784
Solde en perte ou en bénéfice	71	-739
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 992	-732

Note 42 **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Néant

Note 43 **IMPOT SUR LES BENEFICES**

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse Régionale Charente-Périgord a dénoncé son régime d'intégration fiscale mis en place avec ses filiales pour rejoindre le régime d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

Outre Crédit Agricole SA, société mère du groupe fiscal, les filiales nationales de CASA et les 38 autres Caisses Régionales, ce périmètre d'intégration fiscale peut comprendre également les filiales des Caisses Régionales.

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale Charente-Périgord fait partie du groupe d'intégration fiscale avec sa filiale Charente Périgord Immobilier.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque structure demeure responsable de son impôt et doit verser sa participation contributive aux Caisses Régionales, elles-mêmes le reversant à CASA. Au titre de l'année 2018, la Caisse Régionale a bénéficié d'un produit de 920 milliers d'euros.

Outre le produit d'intégration fiscale rappelé ci-dessus, cette rubrique d'un montant de 20 460 milliers d'euros est essentiellement constituée par :

- L'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 19 517 milliers d'euros, calculé au taux de droit commun, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices ;
- L'actualisation de l'impôt dû sur le crédit d'impôt relatif aux prêts à taux zéro utilisé sur l'exercice pour un montant de 1 648 milliers d'euros.

Note 44 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Crédit Agricole Charente Périgord exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Cela implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

Note 45 **EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES**

Non concernée

Note 46 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Néant

Note 47 AFFECTATION DES RESULTATS

2018 (en milliers d'euros)	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
Résultat comptable après IS	54 124		
Total à affecter :	54 124		
Affectation			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 649
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation			4 083
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 654
Réserve légale		34 304	
Autres réserves		11 434	
TOTAUX	54 124	45 738	8 386

Note 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Crédit Agricole Charente-Périgord ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

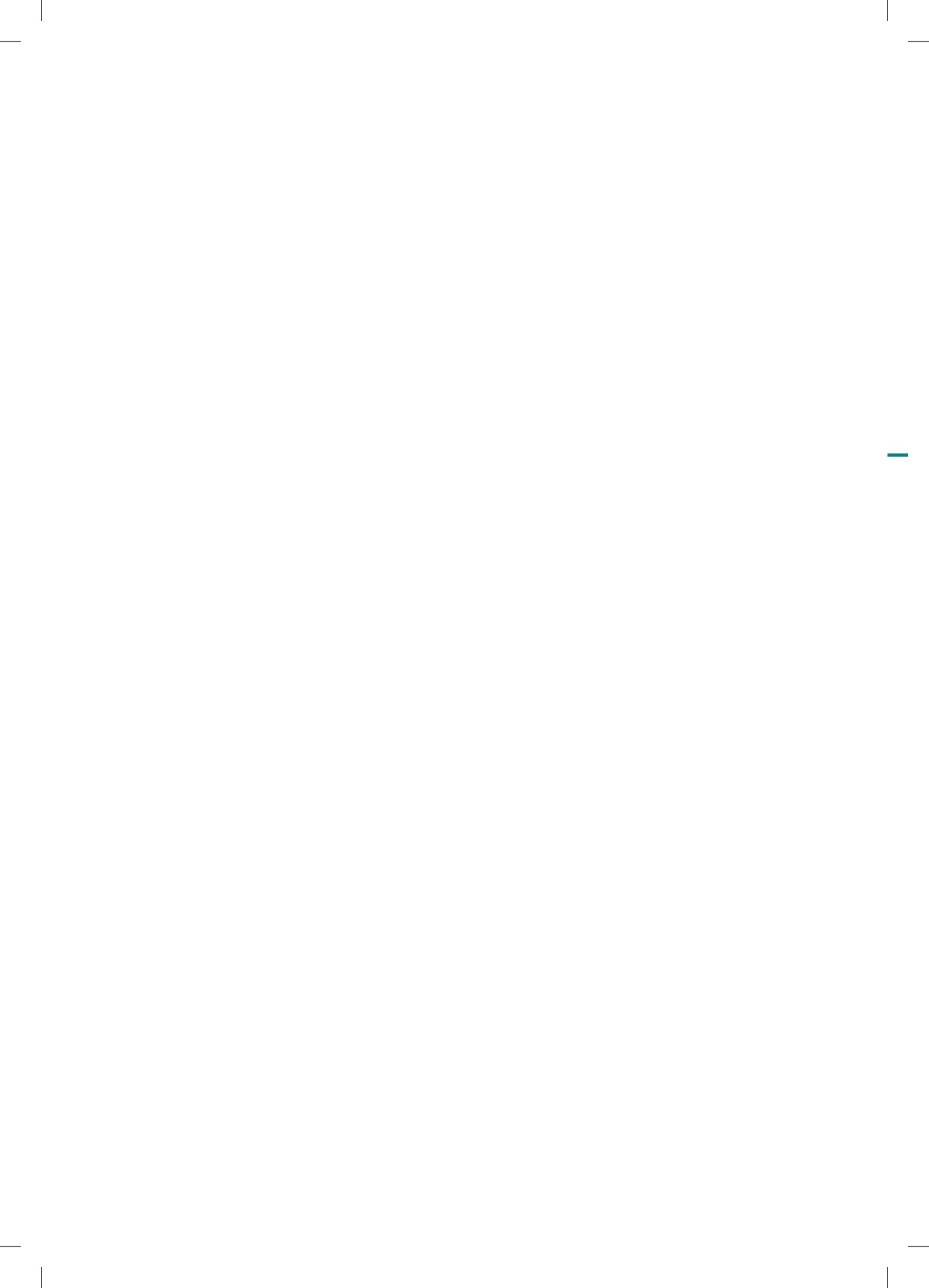
Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole Charente-Périgord

(En milliers d'euros hors taxes)	ERNST & YOUNG	%	KPMG Audit	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	81	96%	73	96%
Services autres que la certification des comptes	3	4%	3	4%
TOTAL	84	100%	76	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 50 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Néant



6



COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE 2018

**ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD EN DATE
DU 25 JANVIER 2019 ET SOUMIS À L'APPROBATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE
DU 21 MARS 2019.**



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord 57 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 Décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

✓ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

✓ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

✓ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

✓ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont

enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

✓ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire

✓ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

✓ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014, directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

➤ **Garanties spécifiques apportées par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (SWITCH)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	202 620	224 013
Intérêts et charges assimilées	4.1	(82 284)	(97 878)
Commissions (produits)	4.2	112 554	109 870
Commissions (charges)	4.2	(20 851)	(20 231)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(3 021)	143
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		3 070	
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(6 091)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	25 615	
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		25 615	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			29 019
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	
Produits des autres activités	4.7	2 224	2 027
Charges des autres activités	4.7	(1 317)	(1 740)
Produit net bancaire		235 540	245 223
Charges générales d'exploitation	4.8	(148 317)	(146 368)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(8 653)	(7 081)
Résultat brut d'exploitation		78 570	91 774
Coût du risque	4.10	(10 707)	(3 234)
Résultat d'exploitation		67 863	88 540
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(60)	(686)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
Résultat avant impôt		67 803	87 854
Impôts sur les bénéfices	4.12	(16 027)	(24 421)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	-
Résultat net		51 776	63 433
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	-	-
Résultat net part du Groupe		51 776	63 433

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		51 776	63 433
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(169)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	(50 620)	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(50 789)	(229)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	2 757	(139)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	(48 032)	-368
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	-	18 295
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	-	338
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	-	18 633
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	(48 032)	18 265
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 744	81 698
Dont part du Groupe		3 744	81 698
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	14 137	-

BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	74 394	74 869	74 869
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6.6.7	439 687	296 420	2 016
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		4 749	2 016	-
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		434 938	294 404	-
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2-3.4	27 267	51 778	51 778
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	890 607	955 329	-
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		890 607	955 329	-
Actifs financiers disponibles à la vente				1 215 339
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	8 560 174	7 767 274	-
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 182 935	673 184	673 184
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		7 197 905	6 880 339	6 882 163
<i>Titres de dettes</i>		179 334	213 751	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 435	700	700
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				40 002
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	24 460	20 868	24 057
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	160 628	155 599	155 599
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.13	-	-	-
Immeubles de placement	6.14	212	213	213
Immobilisations corporelles	6.15	40 222	33 013	33 013
Immobilisations incorporelles	6.15	163	183	183
Ecarts d'acquisition	6.16	-	-	-
Total de l'actif		10 219 249	9 356 246	9 153 116

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales	6.1	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 620	1 943	1 943
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 620	1 943	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	41 811	46 358	46 358
Passifs financiers au coût amorti		8 414 911	7 543 968	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	4 276 204	4 024 200	4 020 318
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	3 551 425	3 045 432	3 045 432
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	587 282	474 336	474 336
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		36 391	49 717	49 717
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	3	1	1
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	167 936	171 577	171 577
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-	-
Provisions	6.17	23 897	18 619	18 619
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.18	40 122	20 112	20 112
Total dettes		8 726 691	7 852 295	7 848 413
Capitaux propres		1 492 558	1 503 951	1 304 703
Capitaux propres part du Groupe		1 492 558	1 503 951	1 304 703
Capital et réserves liées		349 655	343 033	343 033
Réserves consolidées		949 758	971 517	866 272
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		141 369	189 401	31 965
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-	-
Résultat de l'exercice		51 776	-	63 433
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Total du passif		10 219 249	9 356 246	9 153 116

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle				
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	215 925	999 056	-	-	1 214 981	18 266	(4 566)	13 700	-	1 228 681	-	-	-	-	1 228 681
<i>En milliers d'euros</i>															
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publiés	215 925	999 056	-	-	1 214 981	18 266	(4 566)	13 700	-	1 228 681	-	-	-	-	1 228 681
Impacts nouvelles normes (2)															
Capitaux propres au 1er janvier 2017	215 925	999 056	-	-	1 214 981	18 266	4 566	13 700	-	1 228 681	-	-	-	-	1 228 681
Augmentation de capital	2 833	-	-	-	2 833	-	-	-	-	2 833	-	-	-	-	2 833
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2017	-	(8 509)	-	-	(8 509)	-	-	-	-	(8 509)	-	-	-	-	(8 509)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 020
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 833	(8 509)	-	-	(5 676)	18 633	(368)	18 265	-	(5 676)	-	-	-	-	(5 676)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 265	-	-	-	-	18 265
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	63 433	-	63 433	-	-	-	-	63 433
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2017	218 758	990 547	-	-	1 209 305	36 899	(4 934)	31 965	(63 433)	1 304 703	-	-	-	-	1 304 703
Affectation du résultat 2017	-	63 433	-	-	63 433	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2018	218 758	1 053 980	-	-	1 272 738	36 899	(4 934)	31 965	-	1 304 703	-	-	-	-	1 304 703
Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 (3)	-	41 812	-	-	41 812	(36 899)	194 335	157 436	-	199 248	-	-	-	-	199 248
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retenatis	218 758	1 095 792	-	-	1 314 550	-	189 401	189 401	-	1 503 951	-	-	-	-	1 503 951
Augmentation de capital	6 622	-	-	-	6 622	-	-	-	-	6 622	-	-	-	-	6 622
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2018	-	(9 116)	-	-	(9 116)	-	-	-	-	(9 116)	-	-	-	-	(9 116)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	23	-	-	23	-	-	-	-	23	-	-	-	-	23
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 622	(9 093)	-	-	(2 471)	-	-	-	-	(2 471)	-	-	-	-	(2 471)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(14 137)	-	-	(14 137)	-	(48 032)	(48 032)	-	(62 169)	-	-	-	-	(62 169)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(14 137)	-	-	(14 137)	-	14 137	14 137	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2018	-	1 471	-	-	1 471	-	-	51 776	-	51 776	-	-	-	-	51 776
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2018	225 380	1 074 033	-	-	1 299 413	141 369	-	141 369	51 776	1 492 558	-	-	-	-	1 492 558

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt		67 803	87 854
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		8 652	7 081
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		10 046	(3 358)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		60	1 533
Résultat net des activités de financement		1 182	1 193
Autres mouvements		16 001	1 554
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		35 941	8 003
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(282 745)	(34 244)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		188 742	(124 302)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(7 418)	210 732
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(22 390)	8 758
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-
Impôts versés		(16 939)	(19 864)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(140 750)	41 080
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(37 006)	136 937
Flux liés aux participations (2)		934	(3 558)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(15 638)	(8 889)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(14 704)	(12 447)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		(2 507)	(5 551)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		30 827	5 033
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		28 320	(518)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(23 390)	123 972
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		236 859	112 887
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		74 869	54 826
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		161 990	58 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		213 469	236 859
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		74 394	74 869
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		139 075	161 990
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(23 390)	123 972

* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne reçoit pas de dividendes d'autres entreprises.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2018, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord s'élève à 934 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Cessions de Charente Périgord Immobilier pour 3 500 milliers d'euros
- Augmentation en numéraire du capital de Charente Périgord Expansion pour 1 500 milliers d'euros
- Souscription au capital de SEMITOUR pour 345 milliers d'euros
- Acquisition de participations CARD pour 199 milliers d'euros, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES pour 387 milliers d'euros, SOLEO DEVELOPPEMENT pour 123 milliers d'euros et C2MS pour 77 milliers d'euros

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord à ses actionnaires, à hauteur de 2 507 milliers d'euros pour l'année 2018. Ce montant se décompose :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale aux porteurs de CCA hors Caisses locales à hauteur de 6 491 milliers d'euros.
- le versement par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale des intérêts aux parts sociales aux sociétaires pour 2 638 milliers d'euros.
- la variation du capital des Caisses Locales pour 6 622 milliers d'euros.

(4) Au cours de l'année 2018, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 30 827 milliers d'euros.

➤ Passifs financiers

Passifs financiers	01/01/2018									
	31/12/2017	Reclassements au titre d'IFRS 9								
	IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti		Debtés liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Debtés envers les établissements de crédit		Debtés envers la clientèle	Debtés représentées par un titre	Debtés envers les établissements de crédit	Debtés envers la clientèle	Debtés représentées par un titre	Debtés liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
<i>En milliers d'euros</i>										
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 943	1 943	-							
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 943	1 943								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾										
Instruments dérivés de couverture	46 358			46 358						
Debtés envers les établissements de crédit	4 020 318				4 020 318					
Debtés envers la clientèle	3 045 432							3 045 432		
Debtés représentées par un titre	474 336								474 336	
Debtés liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées										
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	7 568 387									
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							3 882			
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		1 943	-	46 358			4 024 200	3 045 432	474 336	

(1) Les reclassements liés aux passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		01/01/2018									
		IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations									
		31/12/2017		Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	Banques Centrales	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
					Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres					
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales										
	Actifs disponibles à la vente	(34 334)									
	Prêts et créances sur les établissements de crédit				(271)			(34 063)			
	Prêts et créances sur la clientèle	(166 489)								(166 489)	
	Titres détenus jusqu'à l'échéance										
	Solides comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(200 823)									
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9				271			34 063			(139)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39										
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39				271			34 063			(118)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39										(1)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39										(20)
	Solides comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9										(139)

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
<i>En milliers d'euros</i>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	1 887		1 887
Soldes comptables de provisions	1 887	-	1 887

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
<i>En milliers d'euros</i>		
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	59 681	106 808

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>En milliers d'euros</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes			
Actifs financiers au coût amorti	(19 951)	(39 870)	(106 808)
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	(19 812)	(39 870)	(106 808)
Titres de dettes	(139)		
Total	(19 951)	(39 870)	(106 808)

Engagements hors bilan	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>En milliers d'euros</i>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			1 887
Total	-	-	1 887

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application	31/12/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>En milliers d'euros</i>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	138 911	3 175	138 281	3 175	762
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle	138 911	3 175	138 281	3 175	762
Titres de dettes					
Total	138 911	3 175	138 281	3 175	762

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

	Impact de 1 ^{ère} application d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>			
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	1 304 703		
Incidence sur les réserves	41 812		
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	6 342		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	34 063		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	2 525		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	42		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	42		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	-		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	1 609		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(2 769)		
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti			
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	41 812		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(36 899)		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(6 339)		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(1 888)		
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(28 672)		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	(36 899)		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	194 335		
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	194 335		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	194 335		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	199 248	-	-
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	1 503 951	-	-

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017 1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1er janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1er janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables »).

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme *IFRS 16 Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018.

Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme *IFRS 17 Contrats d'assurance* remplacera IFRS 4. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de repousser sa date d'application d'un an soit au 1^{er} Janvier 2022. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats

d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2018, ces travaux se sont poursuivis.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1^{er} janvier 2019 et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 *Présentation des états financiers* applicables au 1^{er} janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "*Provisionnement pour risque de crédit*").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

• Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

○ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire

enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- **Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ✓ **Passifs financiers**

- **Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- **Décomptabilisation et modification des passifs financiers**

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

- ✓ **Provisionnement pour risque de crédit**

- **Champ d'application**

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- **Risque de crédit et étapes de provisionnement**

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grandes clientèles : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de proximité : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord applique un stress complémentaire pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles d'actifs financiers classés en *Bucket 1* et en *Bucket 2* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires jugées insuffisamment couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que

soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient

couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Crédit Agricole de Charente Périgord intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le

risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) Soit sur la même entité imposable,
 - b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel et mobilier	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) L'encours financiers net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) La valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) La provision pour impôts différés,

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Crédit Agricole de Charente Périgord ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.

- Opération de titrisation

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 16,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 2,2 millions d'euros des titres subordonnés.

3. Risque de crédit

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est assurée par le service «Contrôle permanent et central risque» qui est rattaché à la Direction générale et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés" – Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (Bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018 ont été reclassées dans le poste provision au cours de l'exercice 2018.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2018	213 890	(139)	-	-	213 890	(139)	213 890	213 751
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	213 890	(139)	-	-	213 890	(139)	213 890	213 751
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(33 274)	88	-	-	(33 274)	88	(33 274)	88
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	93	(2)	-	-	93	(2)	93	(2)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(33 367)	4	-	-	(33 367)	4	(33 367)	4
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	86	-	-	-	86	-	86	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	180 616	(51)	-	-	180 616	(51)	180 616	(51)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(1 231)	-	-	-	(1 231)	-	(1 231)	-
Au 31 décembre 2018	179 385	(51)	-	-	179 385	(51)	179 385	(51)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des déchetes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2018	7 327	-	-	-	-	-	7 327	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	7 327	-	-	-	-	-	7 327	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 509	-	-	-	-	-	1 509	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ...	6 746	-	-	-	-	-	6 746	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	(5 237)	-	-	-	-	-	(5 237)	-
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 836	-	-	-	-	-	8 836	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	8 836	-	-	-	-	-	8 836	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui ont encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décaissements constatés sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (b)	Correction de valeur pour pertes (b)	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	6 377 949	(19 812)	493 805	(39 870)	175 975	(106 808)	7 046 829	(166 490)	6 880 339
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(54 461)	(7 846)	41 017	10 489	13 444	(7 818)	-	(5 165)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(255 000)	1 563	255 600	(3 890)				(2 327)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	210 501	(9 468)	(210 501)	13 744				4 276	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(13 867)	105	(6 976)	723	20 843	(11 332)	-	(10 504)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	4 505	(46)	2 894	(78)	(7 399)	3 514	-	3 390	
Total après transferts	6 323 488	(27 658)	534 822	(29 371)	188 519	(114 626)	7 046 829	(171 655)	6 875 174
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	363 092	4 408	(25 046)	(1 995)	(38 972)	5 704	298 074	8 117	
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	1 621 567	(8 326)	99 300	(5 732)			1 720 867	(14 058)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 258 475)	5 689	(124 247)	6 656	(31 085)	18 686	(1 413 807)	31 031	
Passage à perte					(7 801)	7 182	(7 801)	7 182	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation			(89)	1	(86)	147	(185)	148	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		3 981		(5 013)		(21 566)		(22 600)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres		3 064		2 093		1 257		6 414	
Total	6 686 580	(23 250)	509 776	(31 366)	149 547	(108 922)	7 345 903	(163 538)	7 182 365
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(2 282)		433		17 388		15 539		
Au 31 décembre 2018	6 684 298	(23 250)	510 209	(31 366)	166 935	(108 922)	7 361 442	(163 538)	7 197 904
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Engagements dépréciés (Bucket 3)			Total			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes							
<i>En milliers d'euros</i>													
Au 1er janvier 2018	768 922	-	-	-	4 015	-	7 382	7 382	-	776 304	-	-	776 304
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(4 121)	(224)	4 015	197				106	-	-	(27)	(27)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(13 685)	78	13 685	(130)							(62)	(62)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	9 751	(302)	(9 751)	327							25	25	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(253)	1	(120)	1				373	(2)	-	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	66	(1)	201	(1)				(267)	2	-	-	-	
Total après transferts	764 801	(224)	4 015	197	4 015	197	7 488	7 488	-	776 304	(27)	(27)	776 277
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	3 006	(2 668)	14 060	(1 357)	14 060	(1 357)	(2 466)	(2 466)	-	14 600	(4 025)	(4 025)	
Nouveaux engagements donnés	406 807	(1 806)	32 053	(679)						438 860	(2 485)	(2 485)	
Extinction des engagements	(403 801)	1 147	(17 973)	188				(4 203)	1	(425 977)	1 336	1 336	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	(20)	3				-	-	(20)	3	3	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		731		299					(1)	-	1 029	1 029	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-					-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(2 740)	-	(1 168)	-	(1 168)	1 737	1 737	-	1 737	(3 908)	(3 908)	
Au 31 décembre 2018	767 807	(2 892)	18 075	(1 160)	18 075	(1 160)	5 022	5 022	-	790 904	(4 052)	(4 052)	786 852

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Engagements dépréciés (Bucket 3)			Total	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Engagements sains	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Engagements dépréciés (Bucket 3)					
<i>En milliers d'euros</i>											
Au 1er janvier 2018	213 174	-	5 463	-	(1 887)	3 239	(1 887)	221 876	(1 887)	219 989	
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre											
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	1 599	(328)	(1 743)	516	(15)	144	(15)	-	173		
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	(1 479)	18	1 479	(75)					(57)		
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	3 183	(347)	(3 183)	577					230		
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	(118)	2	(51)	15	(17)	169	(17)		-		
	13	(1)	12	(1)	2	(25)	2		-		
Total après transferts	214 773	(328)	3 720	516	(1 902)	3 383	(1 902)	221 876	(1 714)	220 162	
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes											
Nouveaux engagements donnés	(56 025)	(16)	(163)	(1 360)	(88)	858	(88)	(55 330)	(1 464)		
Extinction des engagements	116 533	(70)	8 133	(69)				124 666	(139)		
Passage à perte	(172 558)	415	(8 296)	1 276	922	(1 648)	922	(182 502)	2 613		
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	364	(364)	364	(364)	364		
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	(36)	-	(1 642)	(1 374)	-	(1 374)	-	(3 052)		
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et actifs abandonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres	-	(325)	-	(925)	-	2 870	-	2 870	(1 250)		
Au 31 décembre 2018	158 748	(344)	3 557	(844)	(1 990)	4 241	(1 990)	166 546	(3 178)	163 368	

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	173 282		242 107	-248 900			166 489
<i>dont dépréciations collectives</i>	60 939		204 610	-205 868			59 681
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	35 159		131	-957			34 333
Autres actifs financiers	26		5	-3			28
Total Dépréciations des actifs financiers	208 467	0	242 243	-249 860	0	0	200 850

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	317 906	-	-	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 749	-	-	-	-	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	313 157	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	27 267	-	-	-	-	
Total	345 173	-	-	-	-	

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	7 386 075	-	2 016 224	436 292	2 432 968	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	58 014	-	23 335	2 447	20 483	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 836	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	7 197 905	-	2 016 224	436 292	2 432 968	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	58 014	-	23 335	2 447	20 483	-
Titres de dettes	179 334	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	7 386 075	-	2 016 224	436 292	2 432 968	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	58 014	-	23 335	2 447	20 483	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	163 368	-	-	-	-	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 251	-	-	-	-	-
Engagements de financement	786 852	-	45 972	16 593	85 293	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 022	-	79	1 576	577	-
Total	950 220	-	45 972	16 593	85 293	-
dont : engagements dépréciés en date de clôture	7 273	-	79	1 576	577	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	2 016
Instruments dérivés de couverture	51 778
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	412 394
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	7 443
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	6 930 608
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	40 002
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 444 241
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	776 304
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	221 875
Provisions - Engagements par signature	-1 887
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	996 292
Exposition maximale au risque de crédit	8 440 533

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	
Prêts et créances sur la clientèle	3 551 532
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	176 080
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée)

pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours structurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>En milliers d'euros</i>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Coût amorti avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	49	6 792	3 527
Coût amorti avant modification	49	6 891	3 613
Gain ou perte nette de la modification	-	(99)	(86)
Titres de dettes	-	-	-
Coût amorti avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs dégradés) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>En milliers d'euros</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 921
Titres de dettes	-
Total	3 921

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	3 367 022	10 060	-	3 377 082
	0,5% < PD ≤ 2%	1 121 144	29 286	-	1 150 430
	2% < PD ≤ 20%	607 134	274 729	-	881 863
	20% < PD < 100%	-	83 678	-	83 678
	PD = 100%	-	-	123 460	123 460
Total Clientèle de détail		5 095 300	397 753	123 460	5 616 513
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	1 161 437	439	-	1 161 876
	0,6% < PD ≤ 12%	615 782	104 104	-	719 886
	12% < PD < 100%	-	7 913	-	7 913
	PD = 100%	-	-	43 475	43 475
Total Hors clientèle de détail		1 777 219	112 456	43 475	1 933 150
Dépréciations		(23 301)	(31 366)	(108 921)	(163 588)
Total		6 849 218	478 843	58 014	7 386 075

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	282 110	203	-	282 313
	0,5% < PD ≤ 2%	97 530	819	-	98 349
	2% < PD ≤ 20%	71 162	8 881	-	80 043
	20% < PD < 100%	-	1 848	-	1 848
	PD = 100%	-	-	1 616	1 616
Total Clientèle de détail		450 802	11 751	1 616	464 169
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	239 122	36	-	239 158
	0,6% < PD ≤ 12%	77 883	6 055	-	83 938
	12% < PD < 100%	-	233	-	233
	PD = 100%	-	-	3 406	3 406
Total Hors clientèle de détail		317 005	6 324	3 406	326 735
Provisions (1)		(2 892)	(1 160)	-	(4 052)
Total		764 915	16 915	5 022	786 852

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

<i>En milliers d'euros</i>		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Catégories de risque de crédit					
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	12 407	34	-	12 441
	0,5% < PD ≤ 2%	7 975	99	-	8 074
	2% < PD ≤ 20%	4 770	1 182	-	5 952
	20% < PD < 100%	-	418	-	418
	PD = 100%	-	-	3 277	3 277
Total Clientèle de détail		25 152	1 733	3 277	30 162
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	52 878	-	-	52 878
	0,6% < PD ≤ 12%	80 718	1 517	-	82 235
	12% < PD < 100%	-	307	-	307
	PD = 100%	-	-	964	964
Total Hors clientèle de détail		133 596	1 824	964	136 384
Provisions (1)		(344)	(844)	(1 990)	(3 178)
TOTAL		158 404	2 713	2 251	163 368

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

<i>En milliers d'euros</i>		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	574 207	196	361	574 764	
Banques centrales	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	39 740	-	-	39 740	
Grandes entreprises	1 163 272	112 260	43 114	1 318 646	
Clientèle de détail	5 095 300	397 753	123 460	5 616 513	
Dépréciations	(23 301)	(31 366)	(108 921)	(163 588)	
Total	6 849 218	478 843	58 014	7 386 075	

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale	34 141	39 375
Grandes entreprises	1 063 529	862 558
Clientèle de détail	2 453 755	2 143 499
Total dettes envers la clientèle	3 551 425	3 045 432

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	19 639	25	-	19 664
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	297 366	6 299	3 406	307 071
Clientèle de détail	450 802	11 751	1 616	464 169
Provisions (1)	(2 892)	(1 160)	-	(4 052)
Total	764 915	16 915	5 022	786 852

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	-	825	-	825
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	9	-	-	9
Grandes entreprises	133 587	999	964	135 550
Clientèle de détail	25 152	1 733	3 277	30 162
Provisions (1)	(344)	(844)	(1 990)	(3 178)
Total	158 404	2 713	2 251	163 368

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

31/12/2017					
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	565 138				565 138
Banques centrales					
Etablissements de crédit	7 327				7 327
Grandes entreprises	1 156 103	47 340	32 493	17 562	1 106 048
Clientèle de détail	5 327 411	127 735	74 315	42 119	5 210 977
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 055 979	175 075	106 808	59 681	6 889 490

(1) Dont encours restructurés pour 67 499 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
Administration générale	22 023
Grandes entreprises	347 225
Clientèle de détail	407 056
Total Engagements de financement	776 304
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
Administration générale	
Grandes entreprises	241 320
Clientèle de détail	31 077
Total Engagements de garantie	272 397

Concentration du risque de crédit par zone géographique

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				

France (y compris DOM-TOM)	6 769 523	507 746	166 136	7 443 405
Autres pays de l'Union européenne	88 739	1 312	789	90 840
Autres pays d'Europe	2 387	750	7	3 144
Amérique du Nord	3 872	1	3	3 876
Amériques centrale et du Sud	422	-	-	422
Afrique et Moyen-Orient	3 606	251	-	3 857
Asie et Océanie (hors Japon)	3 808	149	-	3 957
Japon	162	-	-	162
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Dépréciations	(23 301)	(31 366)	(108 921)	(163 588)
Total	6 849 218	478 843	58 014	7 386 075

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	3 513 269	3 011 424
Autres pays de l'Union européenne	29 424	26 026
Autres pays d'Europe	993	1 078
Amérique du Nord	2 896	2 785
Amériques centrale et du Sud	618	392
Afrique et Moyen-Orient	2 036	1 928
Asie et Océanie (hors Japon)	2 091	1 764
Japon	98	35
Organismes supranationaux	-	-
Total dettes envers la clientèle	3 551 425	3 045 432

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	766 772	18 065	5 022	789 859
Autres pays de l'Union européenne	878	2	-	880
Autres pays d'Europe	65	-	-	65
Amérique du Nord (1)	18	-	-	18
Amériques centrale et du Sud	1	-	-	1
Afrique et Moyen-Orient	24	8	-	32
Asie et Océanie (hors Japon)	49	-	-	49
Japon	-	-	-	-
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(2 892)	(1 160)	-	(4 052)
Total	764 915	16 915	5 022	786 852

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	158 687	3 557	4 241	166 485
Autres pays de l'Union européenne	11	-	-	11
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	50	-	-	50
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
Organismes supranationaux	-	-	-	-
Provisions (1)	(344)	(844)	(1 990)	(3 178)
Total	158 404	2 713	2 251	163 368

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

31/12/2017					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 021 310	174 464	106 412	59 635	6 855 263
Autres pays de l'Union européenne	22 167	608	393	27	21 747
Autres pays d'Europe	2 843	3	3	18	2 822
Amérique du Nord	929			1	928
Amériques centrale et du Sud	414				414
Afrique et Moyen-Orient	4 094				4 094
Asie et Océanie (hors Japon)	4 046				4 046
Japon	176				176
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 055 979	175 075	106 808	59 681	6 889 490

(1) Dont encours restructurés pour 67 499 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	775 361
Autres pays de l'Union européenne	556
Autres pays d'Europe	40
Amérique du Nord	16
Amériques centrale et du Sud	
Afrique et Moyen-Orient	31
Asie et Océanie (hors Japon)	299
Japon	1
Total Engagements de financement	776 304
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	272 397
Autres pays de l'Union européenne	
Autres pays d'Europe	
Amérique du Nord	
Amériques centrale et du Sud	
Afrique et Moyen-Orient	
Asie et Océanie (hors Japon)	
Japon	
Total Engagements de garantie	272 397

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en millions d'euros)</i>									
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	46 335	11 991	-	19 166	6 387	29	2 213	2 503	38 011
Administration générale	3 679	1 299	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	650	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	22 498	215	-	2 797	816	3	111	590	6 114
Clientèle de détail	19 508	10 477	-	16 369	5 571	26	2 102	1 913	31 897
Total	46 335	11 991	-	19 166	6 387	29	2 213	2 503	38 011

	31/12/2017							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	= 90 jours	> 90 jours à = 180 jours	> 180 jours à = 1 an	> 1 an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						411 349	34 334	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	80 883	0	0	0	80 883	68 267	166 489	
Administration générale	3 203				3 203			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit	650				650			
Grandes entreprises	27 007				27 007	14 847	50 055	
Clientèle de détail	50 023				50 023	53 420	116 434	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	80 883	0	0	0	80 883	479 616	200 823	

3.2 Risque de marché

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

➤ Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 067	16 279	7 921	27 267	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 067	16 279	7 921	27 267	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	3 067	16 279	7 921	27 267	
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	-	-	-	3 067	16 279	7 921	27 267	

(en milliers d'euros)	31/12/2017							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	1 363	23 819	26 596	51 778	
Futures							0	
FRA							0	
Swaps de taux d'intérêts				1 363	23 819	26 596	51 778	
Options de taux							0	
Caps - floors - collars							0	
Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	
Opérations fermes de change							0	

Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	1 363	23 819	26 596	51 778
--Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	1 363	23 819	26 596	51 778

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	1 220	9 298	31 293	41 811
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 220	9 298	31 293	41 811
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	1 220	9 298	31 293	41 811
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	-	1 220	9 298	31 293	41 811

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	1 070	9 125	36 163	46 358
<i>Futures</i>							0
FRA							0
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>				1 070	9 125	36 163	46 358
Options de taux							0
<i>Caps - floors - collars</i>							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	1 070	9 125	36 163	46 358
-Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	1 070	9 125	36 163	46 358

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	220	2 840	1 659	4 719
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	220	2 839	1 659	4 718
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	1	-	1
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	10	-	-	10
Opérations fermes de change	-	-	-	10	-	-	10
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	6	-	-	6
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	6	-	-	6
Sous-total	-	-	-	236	2 840	1 659	4 735
Opérations de change à terme	-	-	-	14	-	-	14
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	-	-	-	250	2 840	1 659	4 749

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	202	861	888	1 951
<i>Futures</i>							0
FRA							0
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>				202	856	888	1 946
Options de taux							0
<i>Caps - floors - collars</i>					5		5
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	43	0	0	43
Opérations fermes de change				43			43
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	2	0	0	2
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres				2			2
Sous total	0	0	0	247	861	888	1 996
Opérations de change à terme				20			20
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	267	861	888	2 016

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	109	363	1 023	1 495
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	109	362	1 023	1 494
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	1	-	1
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	18	-	-	18
Opérations fermes de change	-	-	-	18	-	-	18
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	93	-	-	93
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	93	-	-	93
Sous-total	-	-	-	220	363	1 023	1 606
Opérations de change à terme	-	-	-	14	-	-	14
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	-	-	-	234	363	1 023	1 620

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	170	691	930	1 791
<i>Futures</i>							0
FRA							0
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>				170	686	930	1 786
Options de taux							0
<i>Caps - floors - collars</i>					5		5
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	43	0	0	43
Opérations fermes de change				43			43
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	89	0	0	89
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres				89			89
Sous total	0	0	0	302	691	930	1 923
Opérations de change à terme				20			20
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	322	691	930	1 943

➤ **Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de taux d'intérêt	1 476 546	1 890 432
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	1 471 176	1 884 446
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	5 370	5 986
Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or	18 582	11 894
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	18 582	11 894
Autres instruments	-	-
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
Sous-total	1 495 128	1 902 326
Opérations de change à terme	7 672	17 720
Total notionnels	1 502 800	1 920 046

➤ **Risque de change**

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	10 214 356	10 214 356	9 146 704	9 146 704
Autres devises de l'Union Européenne	181	181	590	590
USD	3 122	3 122	2 281	2 281
JPY	-	-	-	-
Autres devises	1 590	1 590	3 541	3 541
Total bilan	10 219 249	10 219 249	9 153 116	9 153 116

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	24 929	40 122	-	13 245	20 112	-
Autres devises de l'Union Européenne	-	-	-	-	-	-
USD	-	-	-	-	-	-
JPY	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-
Total	24 929	40 122	-	13 245	20 112	-

3.3 Risque de liquidité et de financement

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	150 321	116 153	600 070	316 391	-	1 182 935
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	507 823	741 146	2 605 796	3 498 878	7 799	7 361 442
Total	658 144	857 299	3 205 866	3 815 269	7 799	8 544 377
Dépréciations	-	-	-	-	-	(163 537)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-	-	-	-	-	8 380 840

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	200 602	130 034	181 675	160 873	-	673 184
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	493 589	769 070	2 424 160	3 361 833	-	7 048 652
Total	694 191	899 104	2 605 835	3 522 706	-	7 721 836
Dépréciations	-	-	-	-	-	(166 489)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	-	-	-	-	-	7 555 347

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	524 229	1 046 037	1 416 322	1 289 616	-	4 276 204
Dettes envers la clientèle	2 999 432	191 431	326 530	34 032	-	3 551 425
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 523 661	1 237 468	1 742 852	1 323 648	-	7 827 629

En milliers d'euros	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	523 849	1 019 055	1 416 444	1 060 970	-	4 020 318
Dettes envers la clientèle	2 597 255	185 167	236 619	26 391	-	3 045 432
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 121 104	1 204 222	1 653 063	1 087 361	-	7 065 750

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	127 556	310 847	123 950	-	-	562 353
Emprunts obligataires	4	-	-	24 925	-	24 929
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total dettes représentées par un titre	127 560	310 847	123 950	24 925	-	587 282
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	437	-	39 685	-	40 122
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total dettes subordonnées	-	437	-	39 685	-	40 122

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	50	-	-	-	-	50
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	197 181	104 110	159 750	-	-	461 041
Emprunts obligataires	-	-	-	13 245	-	13 245
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Total dettes représentées par un titre	197 231	104 110	159 750	13 245	-	474 336
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	3	20 109	-	-	-	20 112
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total dettes subordonnées	3	20 109	-	-	-	20 112

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	-	67 906	-	-	-	67 906

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.)

✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

✓ **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

➤ **Instruments dérivés de couverture**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	27 267	41 811	1 198 803
Taux d'intérêt	27 267	41 811	1 198 803
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Total instruments dérivés de couverture	27 267	41 811	1 198 803

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	51 778	46 358	1 668 920
Taux d'intérêt	51 778	46 358	1 668 920
Instruments de capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Taux d'intérêt			
Instruments de capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total Instruments dérivés de couverture	51 778	46 358	1 668 920

➤ **Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	245 567	633 682	319 554	1 198 803
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	245 567	633 682	319 554	1 198 803
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	245 567	633 682	319 554	1 198 803
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total notionnel des instruments dérivés de couverture	-	-	-	245 567	633 682	319 554	1 198 803

La note « 3.2 Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

✓ Instruments dérivés de couverture

	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>				
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	94	40 110	2 551	318 803
Taux d'intérêt	94	40 110	2 551	318 803
Instruments fermes	94	40 110	2 551	318 803
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	94	40 110	2 551	318 803
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	27 173	1 701	(24 321)	880 000
Total couverture de juste valeur	27 267	41 811	(21 770)	1 198 803

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	320 636	31 627	-	(3 193)
Taux d'intérêt	320 636	31 627	-	(3 193)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	320 636	31 627	-	(3 193)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	40 122	(315)	-	(315)
Taux d'intérêt	40 122	(315)	-	(315)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	40 122	(315)	-	(315)

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	527 090	1 246
Total - Actifs	527 090	1 246
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	380 960	16 862
Total - Passifs	380 960	16 862
Total couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	146 130	(15 616)

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ Résultat de la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(21 770)	19 594	(2 177)
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	(21 770)	19 594	(2 177)

3.5 Risques opérationnels

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants

du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement ne bénéficie pas de la « dérogation conglomérat financier ».

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a respecté les exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	187 774
Opérations avec les établissements de crédit	1 377
Opérations internes au Crédit Agricole	15 069
Opérations avec la clientèle	167 751
Opérations de location-financement	-
Titres de dettes	3 577
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	91
Opérations avec les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	-
Titres de dettes	91
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 755
Autres intérêts et produits assimilés	-
Produits d'intérêts (1) (2)	202 620
Sur les passifs financiers au coût amorti	(69 598)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 662)
Opérations internes au Crédit Agricole	(48 292)
Opérations avec la clientèle	(18 619)
Opérations de location-financement	-
Dettes représentées par un titre	139
Dettes subordonnées	(1 164)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(12 686)
Autres intérêts et charges assimilées	-
Charges d'intérêts	(82 284)

(1) dont 3 619 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018.

(2) dont 4 938 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2018.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 461
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 712
Sur opérations avec la clientèle	183 927
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 642
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 584
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	17 687
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	224 013
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 685
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-55 551
Sur opérations avec la clientèle	-19 380
Sur dettes représentées par un titre	-1 255
Sur dettes subordonnées	-1 193
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-18 814
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et charges assimilées	0
Charges d'intérêts	-97 878

(1) Dont 1 732 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017.

(2) Dont 2 445 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	219	(78)	141	283	(61)	222
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 772	(10 885)	(5 113)	5 611	(10 225)	(4 614)
Sur opérations avec la clientèle	31 956	(2 898)	29 058	30 724	(2 676)	28 048
Sur opérations sur titres	219	-	219	-	-	-
Sur opérations de change	95	-	95	90	-	90
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	72 404	(6 949)	65 455	71 680	(7 151)	64 529
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 889	(41)	1 848	1 482	(118)	1 364
Produits nets des commissions	112 554	(20 851)	91 703	109 870	(20 231)	89 639

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dividendes reçus	184
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	3 080
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(4 313)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	199
Résultat de la comptabilité de couverture	(2 177)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(3 021)

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dividendes reçus	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	24
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-201
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	184
Résultat de la comptabilité de couverture	136
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	143

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	62 823	(62 823)	-	84 627	(84 626)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	27 361	(30 240)	(2 879)	36 164	(48 249)	(12 085)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	35 462	(32 583)	2 879	48 463	(36 377)	12 086
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	67 372	(69 549)	(2 177)	102 408	(102 273)	135
Variations de juste valeur des éléments couverts	46 010	(23 538)	22 472	56 736	(45 533)	11 203
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	21 362	(46 011)	(24 649)	45 672	(56 740)	(11 068)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	130 195	(132 372)	(2 177)	187 035	(186 899)	136

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	25 615
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 615

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dividendes reçus	24 627
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	4 523
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-131
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 019

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.10 " Coût du risque".

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits ou charges nets des immeubles de placement	125	(262)
Autres produits (charges) nets	782	549
Produits (charges) des autres activités	907	287

4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	(92 413)	(89 908)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(5 453)	(5 677)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(50 451)	(50 783)
Charges générales d'exploitation	(148 317)	(146 368)

(1) Dont 1 069 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution en 2018 et 562,6 milliers en 2017.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord

<i>En milliers d'euros</i>	E&Y		KPMG		Total 2018
	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	81	77	73	77	154
Émetteur	81	77	73	77	154
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes	3	10	3	-	6
Émetteur	3	10	3	-	6
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Total	84	87	76	77	160

Le montant total des honoraires de Ernst and Young, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 84 milliers d'euros, dont 81 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et ses filiales, et 3 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de KPMG, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 76 milliers d'euros, dont 73 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et ses filiales, et 3 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc..).

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	(8 633)	(6 734)
Immobilisations corporelles	(8 633)	(6 734)
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations (reprises) aux dépréciations	(20)	(347)
Immobilisations corporelles	-	100
Immobilisations incorporelles	(20)	447
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(8 653)	(7 081)

4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	(86)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(6 586)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 414)
Engagements par signature	(172)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	6 500
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	6 411
Engagements par signature	89
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	(11 239)
Bucket 3 : Actifs dépréciés	(11 239)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(10 772)
Engagements par signature	(467)
Autres actifs	2
Risques et charges	407
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(10 916)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(642)
Récupérations sur prêts et créances	1 292
comptabilisés au coût amorti	1 292
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	(185)
Pertes sur engagements par signature	(172)
Autres pertes	(84)
Autres produits	-
Coût du risque	(10 707)

(1) Dont 172 478 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance, versés (ou à payer) à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-242 226
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-241 141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	-5
Engagements par signature	-478
Risques et charges	-602
Reprises de provisions et de dépréciations	238 771
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	237 897
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	3
Engagements par signature	555
Risques et charges	316
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-3 455
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-731
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 707
Décotes sur crédits restructurés	-508
Pertes sur engagements par signature	-132
Autres pertes	-115
Autres produits	
Coût du risque	-3 234

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(60)	(686)
Plus-values de cession	60	-
Moins-values de cession	(120)	(686)
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(60)	(686)

4.12 Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	(20 403)	(16 854)
Charge d'impôt différé	4 376	(7 567)
Total charge d'impôt	(16 027)	(24 421)

Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

✓ Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	67 803	34,43%	(23 345)
Effet des différences permanentes			-
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 906)
Effet de l'imposition à taux réduit			-
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			439
Taux et charge effectifs d'impôt		23,64%	(16 027)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2018.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élèvent à 2 679 milliers d'euros au 31 décembre 2018;

✓ **Au 31 décembre 2017**

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	67 689	34,43%	23 305
Effet des différences permanentes			347
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			304
Changement de taux			3 340
Effet des autres éléments			(2 875)
Taux et charge effectifs d'impôt		27,80%	24 421

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(169)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en réserves	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(50 620)
Ecart de réévaluation de la période	(64 757)
Transfert en réserves	14 137
Autres variations	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 757
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(48 032)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(48 032)
Dont part du Groupe	(48 032)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	18 295
Ecart de réévaluation de la période	22 817
Transfert en résultat	-4 522
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	338
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	18 633
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-229
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-139
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	

non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	
non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-368
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	18 265
Dont part du Groupe	18 265
Dont participations ne donnant pas le contrôle	

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018		
	Brut	Impôt	Net dont part Groupe	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net dont part Groupe	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net dont part Groupe	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>															
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables															
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors reprises mises en équivalence	18 295	338	18 633	18 633	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	18 295	338	18 633	18 633	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables															
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(229)	(139)	(368)	(368)	(6 652)	1 718	(4 934)	(4 934)	(169)	44	(125)	(125)	(6 821)	1 762	(5 059)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	202 553	(8 218)	194 335	194 335	(50 620)	2 713	(47 907)	(47 907)	151 933	(5 505)	146 428
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors reprises mises en équivalence	(229)	(139)	(368)	(368)	195 901	(6 500)	189 401	189 401	(50 789)	2 757	(48 032)	(48 032)	145 112	(3 743)	141 369
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(229)	(139)	(368)	(368)	195 901	(6 500)	189 401	189 401	(50 789)	2 757	(48 032)	(48 032)	145 112	(3 743)	141 369
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	18 066	199	18 265	18 265	195 901	(6 500)	189 401	189 401	(50 789)	2 757	(48 032)	(48 032)	145 112	(3 743)	141 369

5. Informations sectorielles

➤ Définition des secteurs opérationnels

L'intégralité de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique : le secteur « Banque de proximité en France ». Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique ne sont pas applicables.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Non applicable à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

Non applicable à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	59 962	-	65 461	-
Banques centrales	14 432	-	9 408	-
Valeur au bilan	74 394	-	74 869	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 749
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	434 938
Instruments de capitaux propres	569
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	434 369
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Valeur au bilan	439 687
Dont Titres prêtés	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	2 016
<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	-
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de dettes	-
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
OPCVM	-
Prêts et créances	-
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Instruments dérivés	4 749
Valeur au bilan	4 749

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	2 016
Valeur au bilan	2 016

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de participation non consolidés	569
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	569

Instrumentes de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Titres de dettes	434 369
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 751
OPCVM	430 618
Prêts et créances	-
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	434 369

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de résultat sur option.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 620	1 943
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	1 620	1 943

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	1 620	1 943
Valeur au bilan	1 620	1 943

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de résultat sur option.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	890 607	158 561	(6 628)
Total	890 607	158 561	(6 628)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas d'instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	1 701	-	-	-
Titres de participation non consolidés	888 906	158 561	(6 628)	(64 757)
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	890 607	158 561	(6 628)	(64 757)
Impôts		(5 505)	-	2 713
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		153 056	(6 628)	(62 044)

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>En milliers d'euros</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	6 144	143	(14 280)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	6 144	143	(14 280)
Impôts		(22)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		121	(14 280)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	93 181	1 859	
Obligations et autres titres à revenu fixe	319 213	4 223	-67
Actions et autres titres à revenu variable (2)	56 996	5 117	-357
Titres de participation non consolidés	745 949	30 626	-479
Total des titres disponibles à la vente	1 215 339	41 825	-903
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 215 339	41 825	-903
Impôts		-4 125	100
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		37 700	-803

(1) Dont 34 334 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 393 639 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 182 935
Prêts et créances sur la clientèle	7 197 905
Titres de dettes	179 334
Valeur au bilan	8 560 174

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	8 186
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	8 186
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	650
Autres prêts et créances	-
Valeur brute	8 836
Dépréciations	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	8 836
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	134 701
Titres reçus en pension livrée	96 717
Comptes et avances à terme	942 681
Prêts subordonnés	-
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 174 099
Valeur au bilan	1 182 935

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	7 327
Comptes et prêts	6 672
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 310
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	655
Autres prêts et créances	
Valeur brute	7 327
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	7 327
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	665 857
Comptes ordinaires	250 204
Comptes et avances à terme	415 653
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	665 857
Valeur au bilan	673 184

Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	6 759
Autres concours à la clientèle	7 309 317
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	353
Avances en comptes courants d'associés	14 913
Comptes ordinaires débiteurs	30 100
Valeur brute	7 361 442
Dépréciations	(163 537)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	7 197 905
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-
Valeur brute	-
Dépréciations	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-
Valeur au bilan	7 197 905

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	1 824
Titres non cotés sur un marché actif	1 824
Prêts et avances	7 046 828
Créances commerciales	11 616
Autres concours à la clientèle	7 000 338
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	353
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	7 837
Comptes ordinaires débiteurs	26 684
Valeur brute	7 048 652
Dépréciations	-166 489
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	6 882 163
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	6 882 163

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	93 629
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 756
Total	179 385
Dépréciations	(51)
Valeur au bilan	179 334

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Effets publics et valeurs assimilées	25 420
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 582
Total	40 002
Dépréciations	
Valeur au bilan	40 002

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

➤ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité						
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti																	
Titres de dettes	27 419	27 419	-	-	27 419	24 925	24 925	-	-	24 925	2 494	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	27 419	27 419	-	-	27 419	24 925	24 925	-	-	24 925	2 494	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement																	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	27 419	27 419	-	-	27 419	24 925	24 925	-	-	24 925	2 494	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (FRS 7.42D.(d)).

➤ **Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017**

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité																
	Actifs transférés						Passifs associés						Actifs et passifs associés		Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)	Valeur comptable des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
<i>En milliers d'euros</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15 114	15 114	-	-	15 114	13 245	13 245	-	13 245	1 869	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	15 114	15 114	-	-	15 114	13 245	13 245	-	13 245	1 869	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti																	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	15 114	15 114	-	-	15 114	13 245	13 245	-	13 245	1 869	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement																	
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	15 114	15 114	-	-	15 114	13 245	13 245	-	13 245	1 869	-	-	-	-	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord dominant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D. (d)).

✓ Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

➤ Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

➤ Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord au risque souverain sont les suivantes :

➤ Activité bancaire

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	17 935	17 935	-	17 935
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	70 436	70 436	-	70 436
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	430 618	-	93 606	524 224	-	524 224

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire		Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente						
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Autriche	6 570	12 046				18 616		18 616
Belgique		5 078				5 078		5 078
Brésil						0		0
Chine						0		0
Espagne						0		0
Etats-Unis						0		0
France	13 552	70 840				84 392		84 392
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande						0		0
Italie						0		0
Japon						0		0
Maroc						0		0
Pays-Bas	5 298	5 217				10 515		10 515
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
Total	25 420	93 181	0	0	0	118 601	0	118 601

➤ Activité d'assurance

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas d'activité d'assurance.

6.8 Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	4 276 204
Dettes envers la clientèle	3 551 425
Dettes représentées par un titre	587 282
Valeur au bilan	8 414 911

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	4 678	1 948
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	3 551	72
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	4 678	1 948
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	310	94 578
Comptes et avances à terme	4 174 411	3 923 792
Titres donnés en pension livrée	96 805	-
Total	4 271 526	4 018 370
Valeur au bilan	4 276 204	4 020 318

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	2 720 244	2 431 255
Comptes d'épargne à régime spécial	29 979	29 945
Autres dettes envers la clientèle	801 202	584 232
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	3 551 425	3 045 432

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	-	50
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	562 353	461 041
Emprunts obligataires	24 929	13 245
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	587 282	474 336

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – actifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018				
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
	Montants bruts des actifs	Montants bruts des passifs	Montants nets des actifs	Autres montants compensables sous conditions	Montant net après

	comptabilisés avant tout effet de compensation	effectivement compensés comptablement	financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	l'ensemble des effets de compensation
Dérivés (1)	32 016	-	32 016	18 323	-	13 693
Prises en pension de titres (2)	96 717	-	96 717	96 717	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	128 733	-	128 733	115 040	-	13 693

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100,00% de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100,00% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés (1)	53 794	-	53 794	33 555	-	20 239
Prises en pension de titres (2)	94 048	-	94 048	94 048	-	-
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	147 842	-	147 842	127 603	-	20 239

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100,00% de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100,00% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

Compensation – passifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés (1)	43 431	-	43 431	18 323	24 500	608
Mises en pension de titres (2)	96 805	-	96 805	96 717	-	88
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	140 236	-	140 236	115 040	24 500	696

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100,00% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100,00% des prises en pension de titres au passif à la date d'arrêté

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés (1)	48 301	-	48 301	33 555	15 040	(294)
Mises en pension de titres (2)	94 141	-	94 141	94 048	-	93
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	142 442	-	142 442	127 603	15 040	(201)

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100,00% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100,00% des prises en pension de titres au passif à la date d'arrêté

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	1 911	5 375
Impôts différés	22 549	18 682
Total actifs d'impôts courants et différés	24 460	24 057
Impôts courants	-	-
Impôts différés	3	1
Total passifs d'impôts courants et différés	3	1

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	33 321	-
Charges à payer non déductibles	4 048	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	19 211	-
Autres différences temporaires (1)	10 061	-
Impôts différés sur réserves latentes	-4 506	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-5 050	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	999	-
Impôts différés sur résultat	(6 266)	3
Total impôts différés	22 549	3

(1) La part d'impôts différés relative au déficit reportable pour 2018 est de 450 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	31 201	621
Charges à payer non déductibles	3 901	
Provisions pour risques et charges non déductibles	17 518	
Autres différences temporaires (1)	9 782	621
Impôts différés sur réserves latentes	1 035	2 664
Actifs disponibles à la vente		2 664
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 035	
Impôts différés sur résultat	19 695	29 966
Effet des compensations	-33 250	-33 250
Total Impôts différés	18 682	1

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 400 milliers d'euros pour 2017.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs	105 828	89 584
Comptes de stocks et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (1)	105 781	89 583
Comptes de règlements	47	4
Capital souscrit non versé	-	-
Comptes de régularisation	54 800	66 012
Comptes d'encaissement et de transfert	23 956	31 036
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	8
Produits à recevoir	28 262	29 363
Charges constatées d'avance	479	748
Autres comptes de régularisation	2 098	4 857
Valeur au bilan	160 628	155 599

(1) dont 556,7 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie en 2018 et 300,6 milliers d'euros en 2017. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs (1)	66 941	53 916
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	50 218	43 531
Versement restant à effectuer sur titres	16 723	10 385
Comptes de régularisation	100 995	117 661
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	4 370	9 270
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	18	7
Produits constatés d'avance	45 369	40 330
Charges à payer	48 424	47 989
Autres comptes de régularisation	2 814	20 065
Valeur au bilan	167 936	171 577

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas d'intérêts dans des partenariats et des entreprises associées.

6.14 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	677	677	-	345	(561)	-	89	550
Amortissements et dépréciations	(464)	(464)	-	(6)	484	-	(352)	(338)
Valeur au bilan (1)	213	213	-	339	(77)	-	(263)	212

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	1 406	-	4	(940)	-	207	677
Amortissements et dépréciations	(741)	-	(3)	280	-	-	(464)
Valeur au bilan (1)	665	-	1	(660)	-	207	213

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie «à dire d'expert », s'élève à 212 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 213 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2018	31/12/2017
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	212	213
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
Valeur de marché des immeubles de placement		212	213

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	130 492	130 492	-	31 607	(40 608)	-	(89)	121 402
Amortissements et dépréciations (1)	(97 479)	(97 479)	-	(8 632)	24 579	-	352	(81 180)
Valeur au bilan	33 013	33 013	-	22 975	(16 029)	-	263	40 222
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 147	4 147	-	-	(746)	-	-	3 401
Amortissements et dépréciations	(3 964)	(3 964)	-	(20)	746	-	-	(3 238)
Valeur au bilan	183	183	-	(20)	-	-	-	163

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	128 668	-	8 726	(7 109)	-	207	130 492
Amortissements et dépréciations (1)	(97 436)	-	(6 734)	6 691	-	-	(97 479)
Valeur au bilan	31 232	-	1 992	(418)	-	207	33 013
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 156	-	-	(9)	-	-	4 147
Amortissements et dépréciations	(3 521)	-	(447)	4	-	-	(3 964)
Valeur au bilan	635	-	(447)	(5)	-	-	183

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

6.16 Écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de participations pour lesquelles un écart d'acquisition est constaté dans son bilan, ni pour lesquels il existe des pertes de valeur.

6.17 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	6 505	6 505	-	293	-	(77)	-	-	6 721
Risques d'exécution des engagements par signature	1 887	1 887	-	5 849	(364)	(5 300)	-	5 158	7 230
Risques opérationnels	655	655	-	246	-	(547)	-	-	354
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 319	5 318	-	1 508	(1 457)	(38)	-	(141)	5 190
Litiges divers	504	505	-	89	(38)	(409)	-	-	147
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	3 749	3 749	-	2 329	(1 724)	(261)	-	162	4 255
TOTAL	18 619	18 619	-	10 314	(3 583)	(6 632)	-	5 179	23 897

(1) Dont 3 906 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 811 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	9 785	-	6	-	(3 286)	-	-	6 505
Risques d'exécution des engagements par signature	2 214	-	478	(250)	(555)	-	-	1 887
Risques opérationnels	135	-	615	(33)	(62)	-	-	655
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 525	-	1 184	(1 212)	(99)	-	(79)	5 319
Litiges divers	538	-	222	(22)	(234)	-	-	504
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 369	-	1 853	(3 364)	(109)	-	-	3 749
TOTAL	23 566	-	4 358	(4 881)	(4 345)	-	(79)	18 619

(1) Dont 4 069 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 806 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

- ✓ Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	137 365	116 061
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	687 053	657 371
Ancienneté de plus de 10 ans	314 398	321 574
Total plans d'épargne-logement	1 138 816	1 095 006
Total comptes épargne-logement	124 896	128 150
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 263 712	1 223 156

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	745	1 002
Comptes épargne-logement	4 270	6 205
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	5 015	7 207

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	303	130
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 586	3 605
Ancienneté de plus de 10 ans	2 819	2 764
Total plans d'épargne-logement	6 708	6 499
Total comptes épargne-logement	13	6
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 721	6 505

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	6 499	6 499	286	(77)	-	6 708
Comptes épargne-logement	6	6	7	-	-	13
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 505	6 505	293	(77)	-	6 721

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.18 Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	40 122	20 112
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
Valeur au bilan	40 122	20 112

6.19 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2018

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2018	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2018
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	25 913 293	0	0	25 913 293
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Sacam Mutualisation	15 704 193			15 704 193
Parts sociales	117 835 863	20 098 092	15 741 906	122 192 049
Dont part du public	117 835 682	20 098 092	15 741 906	122 191 868
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Sacam Mutualisation	1			1
Dont Autres				
Total	143 749 156	20 098 092	15 741 906	148 105 342

La valeur nominale des titres est de 1,53 € (CCA et parts sociales de la Caisse régionale) et de 1,52 € pour les parts sociales des Caisses locales souscrites par le public. Le montant total du capital est de 225 380 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 21 Mars 2019 le paiement d'un dividende par CCA de 0,26 euro et un intérêt de 2,92% par part sociale.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2015	0,25	0,03
2016	0,25	0,05
2017	0,25	0,05
Prévu 2018	0,26	0,04

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 8 144 milliers d'euros en 2018.

Affectations du résultat social et fixation du dividende 2018

(en milliers d'euros)	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
Résultat comptable après IS	54 124		
Total à affecter :	54 124		
Affectation			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 649
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation			4 083
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 654
Réserve légale		34 304	
Autres réserves		11 434	
TOTAUX	54 124	45 738	8 386

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord du 21 Mars 2019.

6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne détient pas de participation dans des filiales ou entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	74 394					74 394
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	157	3 232	3 452	1 659	431 187	439 687
Instruments dérivés de couverture	3 067		16 279	7 921		27 267
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					890 607	890 607
Actifs financiers au coût amorti	613 735	874 413	3 271 086	3 793 141	7 799	8 560 174
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					1 435	1 435
Total actifs financiers par échéance	691 353	877 645	3 290 817	3 802 721	1 331 028	9 993 564
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	210	24	363	1 023		1 620
Instruments dérivés de couverture	329	891	9 298	31 293		41 811
Passifs financiers au coût amorti	3 651 221	1 548 315	1 866 802	1 348 573		8 414 911
Dettes subordonnées		437		39 685		40 122
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					36 391	36 391
Total passifs financiers par échéance	3 651 760	1 549 667	1 876 463	1 420 574	36 391	8 534 855

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	74 869					74 869
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86	181	861	888		2 016
Instruments dérivés de couverture	850	513	23 819	26 596		51 778
Actifs financiers disponibles à la vente	724	39 108	106 709	265 853	802 945	1 215 339
Prêts et créances sur les établissements de crédit	200 602	130 034	181 675	160 873		673 184
Prêts et créances sur la clientèle	437 480	750 997	2 378 219	3 315 467		6 882 163
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					700	700
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 592	572	34 541	2 297		40 002
Total Actifs financiers par échéance	717 203	921 405	2 725 824	3 771 974	803 645	8 940 051
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	155	167	691	930		1 943
Instruments dérivés de couverture	122	948	9 125	36 163		46 358
Dettes envers les établissements de crédit	523 849	1 019 055	1 416 444	1 060 970		4 020 318
Dettes envers la clientèle	2 597 255	185 167	236 619	26 391		3 045 432
Dettes représentées par un titre	197 231	104 110	159 750	13 245		474 336
Dettes subordonnées	3	20 109	0	0		20 112
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					49 717	49 717
Total Passifs financiers par échéance	3 318 615	1 329 556	1 822 629	1 137 699	49 717	7 658 216

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements (1) (2) (3)	(50 488)	(48 672)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(5 464)	(5 403)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(1 745)	(1 679)
Autres charges sociales	(19 134)	(16 934)
Intéressement et participation	(7 609)	(7 534)
Impôts et taxes sur rémunération	(7 973)	(9 686)
Total charges de personnel	(92 413)	(89 908)

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 23 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 549 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 733 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

(3) Dont médailles du travail pour 54 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 73 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
France	1 317	1 279
Étranger	-	-
Total	1 317	1 279

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	24 296	-	24 296	23 731
Écart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	1 652	-	1 652	1 584
Coût financier	325	-	325	314
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	25	-	25	(12)
Prestations versées (obligatoire)	(1 070)	-	(1 070)	(1 612)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	380	-	380	183
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(142)	-	(142)	108
Dette actuarielle au 31/12/N	25 466	-	25 466	24 296

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	1 652	-	1 652	1 584
Charge/produit d'intérêt net	57	-	57	59
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 709	-	1 709	1 643

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	6 653	-	6 653	6 424
Écart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(68)	-	(68)	(62)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	380	-	380	183
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(142)	-	(142)	108
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	170	-	170	6 653

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	19 784	-	19 784	19 006
Écart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	268	-	268	255
Gains/(pertes) actuariels	68	-	68	62
Cotisations payées par l'employeur	2 041	-	2 041	1 974
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(55)	-	(55)	(12)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 020)	-	(1 020)	(1 501)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	21 086	-	21 086	19 784

Variation de juste valeur des droits à remboursement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	19 784	-	19 784	19 006
Écart de change	268	-	268	255
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	68	-	68	62
Gains/(pertes) actuariels	2 041	-	2 041	1 974
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	(55)	-	(55)	(12)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 020)	-	(1 020)	(1 501)
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	21 086	-	21 086	19 784

Position nette

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	25 466	-	25 466	24 296
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(21 086)	-	(21 086)	(19 784)
Position nette (passif)/ actif fin de période	(4 380)	-	(4 380)	(4 512)

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		31/12/2017	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,42%	0,00%	1,38%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%	0,00%	1,58%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,80%	2 066	-	0,00%	-	-	9,80%	2 066	-
Obligations	83,00%	17 502	-	0,00%	-	-	83,00%	17 502	-
Immobiliers	7,20%	1 518	-	0,00%	-	-	7,20%	1 518	-
Autres actifs	0,00%	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,39 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,96 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 8 078 euros au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Participation		
Intéressement	6 794	7 534
Indemnités de départ à la retraite	473	442
Médaille du travail	811	806
Total	8 078	8 782

7.6 Paiements à base d'actions

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de plan de Stock-Options ou d'accord dont le paiement serait fondé sur des actions.

7.7 Rémunérations de dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs du Conseil de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 3 353 milliers d'euros dont 1 911 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	1 190 167	1 221 179
Engagements de financement	790 904	776 304
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	790 904	776 304
Ouverture de crédits confirmés	437 359	505 677
Ouverture de crédits documentaires	1 257	2 806
Autres ouvertures de crédits confirmés	436 102	502 871
Autres engagements en faveur de la clientèle	353 545	270 627
Engagements de garantie	399 263	444 875
Engagements d'ordre des établissements de crédit	176 484	172 478
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	9	-
Autres garanties (1)	176 475	172 478
Engagements d'ordre de la clientèle	222 779	272 397
Cautions immobilières	2 075	2 673
Autres garanties d'ordre de la clientèle	220 704	269 724
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	3 998 216	1 908 285
Engagements de financement	15 986	23 767
Engagements reçus des établissements de crédit	15 986	23 767
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	3 982 230	1 884 518
Engagements reçus des établissements de crédit	307 173	320 278
Engagements reçus de la clientèle	3 675 057	1 564 240
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	110 305	108 444
Autres garanties reçues	3 564 752	1 455 796
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 172 478 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 331 513 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	1 831 074	1 742 612
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	24 500	15 040
Autres dépôts de garantie (1)	58 384	58 384
Titres et valeurs donnés en pension	96 805	94 141
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 010 763	1 910 177
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	142 609	138 790
Titres vendus à découvert	-	-
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	142 609	138 790

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, le Crédit Agricole de Charente Périgord a versé un dépôt de 58 384 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 170 159 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord a apporté 1 831 074 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 742 550 milliers d'euros en 2017. La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord a apporté :

- 1 119 558 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 128 138 milliers d'euros en 2017 ;
- 144 921 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 149 411 milliers d'euros en 2017 ;
- 419 223 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CACB (Crédit agricole Covered Bonds), contre 389 577 milliers d'euros en 2017 ;
- 25 521 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignation), contre 29 329 milliers d'euros en 2017 ;
- 121 851 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 46 095 milliers d'euros en 2017.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement pour un montant de 44 559 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 44 742 milliers d'euros au 31 décembre 2017, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

9. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord

La relation de couverture entre les encours de CSL et les swaps inflation à maturité 31 janvier 2020 au plus tard est apparue inefficace suite aux travaux de backtesting sur la corrélation entre la rémunération des CSL et la composante inflation.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a opéré en date du 1^{er} décembre 2018 au reclassement d'instruments dérivés pour un nominal de 45 M€ et une juste valeur de 2,2 M€ de la catégorie « Instruments dérivés de couverture » à la catégorie « Actifs financiers Détenus à des fins de transaction ».

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	8 380 840	8 430 484	-	1 366 791	7 063 693
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 182 935	1 184 268	-	1 184 268	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	142 887	142 887	-	142 887	-
Comptes et prêts à terme	942 681	942 681	-	942 681	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	96 717	98 050	-	98 050	-
Prêts subordonnés	650	650	-	650	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	7 197 905	7 246 216	-	182 523	7 063 693
Créances commerciales	6 759	6 778	-	19	6 759
Autres concours à la clientèle	7 156 369	7 197 716	-	160 401	7 037 315
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	245	245	-	245	-
Avances en comptes courants d'associés	14 913	21 858	-	21 858	-
Comptes ordinaires débiteurs	19 619	19 619	-	-	19 619
Titres de dettes	179 334	328 537	172 470	156 067	-
Effets publics et valeurs assimilées	93 606	90 001	90 001	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 728	238 536	82 469	156 067	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 560 174	8 759 021	172 470	1 522 858	7 063 693

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	7 555 347	7 596 609	-	825 522	6 771 087
Prêts et créances sur les établissements de crédit	673 184	673 184	-	673 184	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	162 466	162 466	-	162 466	-
Comptes et prêts à terme	416 015	416 015	-	416 015	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	94 048	94 048	-	94 048	-
Prêts subordonnés	655	655	-	655	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	6 882 163	6 923 425	-	152 338	6 771 087
Créances commerciales	11 616	11 616	-	-	11 616
Autres concours à la clientèle	6 844 039	6 885 301	-	144 148	6 741 153
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	353	353	-	353	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 824	1 824	-	-	1 824
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	7 837	7 837	-	7 837	-
Comptes ordinaires débiteurs	16 494	16 494	-	-	16 494
Titres de dettes	40 002	41 005	41 005	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	25 420	25 420	25 420	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 582	15 585	15 585	-	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 595 349	7 637 614	41 005	825 522	6 771 087

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 276 204	4 272 690	-	4 272 690	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	3 861	3 812	-	3 812	-
Comptes et emprunts à terme	4 175 538	4 172 240	-	4 172 240	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	96 805	96 638	-	96 638	-
Dettes envers la clientèle	3 551 425	3 537 284	-	3 507 305	29 979
Comptes ordinaires créditeurs	2 720 244	2 720 188	-	2 720 188	-
Comptes d'épargne à régime spécial	29 979	29 979	-	-	29 979
Autres dettes envers la clientèle	801 202	787 117	-	787 117	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	587 282	587 010	24 925	562 085	-
Dettes subordonnées	40 122	40 004	-	40 004	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 455 033	8 436 988	24 925	8 382 084	29 979

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 020 318	4 018 241	-	4 018 241	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	509	472	-	472	-
Comptes et emprunts à terme	3 925 668	3 923 735	-	3 923 735	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	94 141	94 034	-	94 034	-
Dettes envers la clientèle	3 045 432	3 030 565	-	3 000 620	29 945
Comptes ordinaires créditeurs	2 431 255	2 431 208	-	2 431 208	-
Comptes d'épargne à régime spécial	29 945	29 945	-	-	29 945
Autres dettes envers la clientèle	584 232	569 412	-	569 412	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	474 336	473 436	13 245	460 191	-
Dettes subordonnées	20 112	20 000	-	20 000	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 560 198	7 542 242	15 308	7 499 052	29 945

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 749	30	4 719	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 749	30	4 719	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	434 938	391 737	41 392	1 809
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	569	-	569	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	569	-	569	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	434 369	391 737	40 823	1 809
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	434 369	391 737	40 823	1 809
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 751	-	1 942	1 809
OPCVM	430 618	391 737	38 881	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-

Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	890 607	-	890 607	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	890 607	-	890 607	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 701	-	1 701	-
Titres de participation non consolidés	888 906	-	888 906	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	27 267	-	27 267	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 357 561	391 767	963 985	1 809
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX			-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 016	0	2 016	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	2 016		2 016	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				

Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 215 339	443 603	769 911	1 825
Effets publics et valeurs assimilées	93 181	93 181		
Obligations et autres titres à revenu fixe	319 213	317 388		1 825
Actions et autres titres à revenu variable (1)	802 945	33 034	769 911	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	51 778		51 778	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 269 133	443 603	823 705	1 825
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 393 639 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 620	-	1 620	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 620	-	1 620	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	41 811	-	41 811	-
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	43 431	-	43 431	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 943	-	1 943	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 943	-	1 943	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	46 358	-	46 358	-
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	48 301	-	48 301	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

La Caisse Régionale de Charente Périgord n'a pas effectué de transferts.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord valorise selon le modèle de niveau 3 les TSDI PREDICA.

➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction							Instruments dérivés			
	Total	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction
<i>En milliers d'euros</i>											
Solde d'ouverture (01/01/2018)	1 877	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(68)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(68)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	1 809	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																				
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat				Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI								Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Titres de dettes				Titres de dettes				Titres de dettes							
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>En milliers d'euros</i>																				
Solde d'ouverture (01/01/2018)	-	-	-	-	-	-	1 877	1 877	-	1 877	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains / pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	(68)	(68)	-	(68)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	(68)	(68)	-	(68)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	-	-	-	-	-	-	1 809	1 809	-	1 809	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					Instruments dérivés de couverture	
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle		
					Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>En milliers d'euros</i>							
Solde d'ouverture (01/01/2018)	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(69)
Comptabilisés en résultat	(69)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrées non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation importante.

11. Périimètre de consolidation au 31 décembre 2018

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 est constitué de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, de ses 57 Caisses locales (liste ci-dessous) du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment CR, du FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment CR et du FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment CR.

Caisse Locale	Adresse	Ville	Parts de C.R	Q	PRESIDENT
AIGRE	Avenue du 8 mai 1945	16140 AIGRE	1,49%	M.	Pascal DENIS
BAIGNES	PLACE DES HALLES	16360 BAIGNES SAINTE RADEGONDE	1,07%	M.	Michel DUBOJSKI
BARBEZIEUX	40, BOULEVARD CHANZY	16300 BARBEZIEUX	3,70%	M.	Jean Philippe BUREAU
BLANZAC	ROUTE DE CHALAIS	16250 BLANZAC	1,54%	M.	Stéphane MOREAU
CHABANAIS	ROUTE D'ANGOULEME	16150 CHABANAIS	1,81%	M.	Stéphane DUPUY
SUD CHARENTE	ROUTE DE BARBEZIEUX	16210 CHALAIS	1,73%	MME	Brigitte GUGLIELMINI
COGNAC	61-65, AVENUE VICTOR HUGO	16100 COGNAC	6,34%	MME	Valérie BODIN
CONFOLENS	15, AVENUE DE LA LIBERATION	16500 CONFOLENS	2,71%	M.	Guy DUDOUIT
JARNAC	7, RUE DOGLIANI	16200 JARNAC	2,58%	M.	Olivier PREVOTEAU
LA ROCHEFOUCAULD	BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE	16110 LA ROCHEFOUCAULD	1,73%	M.	Olivier COGULET
MANSLE	29, RUE GRANGE DU CHAPITRE	16230 MANSLE	1,34%	M.	Francis CHARRAUD
MONTBRON	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	16220 MONTBRON	1,55%	M.	Pierre AUPY
MONTEMBOEUF	24, RUE LAUGERIAS	16310 MONTEMBOEUF	0,76%	M.	Sébastien DELAGE
MONTMOREAU	ROUTE D'ANGOULEME	16190 MONTMOREAU SAINT CYBARD	1,26%	M.	Sebastien PIOT
ROUILLAC	57, AVENUE JEAN MONNET	16170 ROUILLAC	1,99%	MME	Chantal GESTREAU
NORD CHARENTE	28, RUE DE L'HOPITAL	16700 RUFFEC	2,96%	M.	Bertrand FRADIN
ST-AMANT DE BOIXE	PLACE DU DOCTEUR FEUILLET	16330 MONTIGNAC	0,96%	MME	Corinne BENCHEIKH-GUILLEMETEAU
SEGONZAC	PLACE DE L'EGLISE	16130 SEGONZAC	3,23%	MME	Colette LAURICHESSE
LAVALETTE	29 AVENUE DES MAISONS BLANCHES	16320 MAGNAC LAVALETTE	1,52%	M.	Yannick GLANGETAS
ANGOUMOISINE	7, RUE JEAN FOUGERAT	16002 ANGOULEME	5,95%	M.	Christophe LAZARD
VAL CHARENTE	1, BOULEVARD GAMBETTA	16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	3,10%	M.	Jean-Philippe BRISSON
ST-CLAUD CHASSENEUIL	18, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE	16260 CHASSENEUIL	1,54%	M.	Arnold LOHUES

SOYAUX	54, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	16800 SOYAUX	0,41%	MME	Christine GOULET
LA COURONNE	32 BIS, RUE DE LA LIBÉRATION	16400 LA COURONNE	0,45%	M.	Christophe MOINE
RUELLE	38 BIS, RUE JOLIOT CURIE	16600 RUELLE	0,72%	M.	Alain LAGARDE
BERGERAC	PLACE DU MARCHÉ COUVERT	24100 BERGERAC	7,10%	M.	Francois-Xavier de SAINT-EXUPERY
PERIGUEUX	43, RUE PIERRE SEMARD	24000 PERIGUEUX	5,16%	M.	Claude LADOIRE
RIBERAC	5-7, PLACE NATIONALE	24600 RIBERAC	1,46%	MME	Annie MAZIERE
SARLAT	39, AVENUE GAMBETTA	24200 SARLAT LA CANEDA	2,19%	M.	Didier DELIBIE
BRANTOME	8, PLACE DU MARCHÉ	24310 BRANTOME	0,93%	M.	Laurent TRELY
DAGLAN	QUARTIER DU PONT	24250 DAGLAN	0,55%	M.	Philippe LAGARDE
MONTIGNAC	PLACE DU DOCTEUR RAFFARIN	24290 MONTIGNAC	1,14%	Melle	Anne ROGER
VILLEFRANCHE-MONTPON	PLACE CLEMENCEAU	24700 MONTPON	1,43%	M.	Luc BUCHWALTER
MUSSIDAN-VILLAMBLARD	17, RUE JEAN JAURES	24400 MUSSIDAN	1,64%	M.	Yannick DEVIER
NONTRON	12 AVENUE JULES FERRY	24300 NONTRON	1,17%	M.	Jean Pierre BLANCHARD
PIEGUT PLUVIERS	14, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	24360 PIEGUT PLUVIERS	0,15%	MME	Brigitte MOREAU COMBEAU
TERRASSON	PLACE VOLTAIRE	24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	1,60%	M.	Olivier MARTY
Ô PERIGORD	5, RUE JULES THEULIER	24800 THIVIERS	2,64%	M.	Jean-Yves PORCHERIE
VERGT	GRAND' RUE	24380 VERGT	1,03%	M.	Rémy LESTANG
EYMET	44, BOULEVARD NATIONAL	24500 EYMET	0,99%	M.	Eric LAJAUNIE
CONFLUENT DORDOGNE VEZERE	PLACE LÉOPLD SALME	24260 LE BUGUE	1,83%	M.	Frédéric DUPONT
ROUTES DE LA NOIX ET DE LA POMME	6 PLACE DU CHÂTEAU	24160 EXCIDEUIL	2,50%	M.	Daniel SEGUY
BEAUMONT	AVENUE D'ALSACE	24440 BEAUMONT DU PERIGORD	0,81%	M.	Benoit FAYOL
MAREUIL	PLACE DU MARCHÉ	24340 MAREUIL	0,87%	M.	Bruno DAUPHIN
LALINDE	40, RUE GABRIEL PERI	24150 LALINDE	0,89%	M.	Xavier VEYSSIERE
PERIGORD BLANC	RUE VIVIANI	24110 SAINT ASTIER	1,40%	M.	Philippe DUPONTEIL
ISSIGEAC	PLACE DU PEYRAT	24560 ISSIGEAC	0,81%	M.	Jean Alain CONSOLI
LA FORCE	AVENUE DES DUCS	24130 LA FORCE	0,73%	M.	Jean Louis ESCURPEYRAT
VELINES	8, RUE EUGÈNE TRICOCHÉ	33220 PORT STE FOY	2,04%	M.	Ghislain PANTAROTTO

SALIGNAC	PLACE DU CHAMP DE MARS	24590 SALIGNAC EYVIGUES	0,51%	M.	François SEEGER
THENON	39, AVENUE DE LA LIBÉRATION	24210 THENON	0,54%	M.	Patrick ALEMPS
TRELISSAC	18, RUE DES SAUGES	24750 TRELISSAC	0,59%	MME	Stéphanie FAUCHER
BASTIDES ET BESSEDE	21, PLACE D'ARMES	24170 BELVES	1,46%	MME	Sylvie DEJOS
VERTEILLAC	PLACE DE LA MAIRIE	24320 VERTEILLAC	0,73%	M.	Christophe MEGE
SIGOULES	4, AVENUE DE LA REPUBLIQUE	24680 GARDONNE	1,63%	M.	Philippe BEYLAT
ST-AULAYE	AVENUE DU PERIGORD	24490 LA ROCHE CHALAIS	0,73%	M.	Pierre GENDREAU
TOCANE	PLACE DES TILLEULS	24350 TOCANE SAINT APRE	0,32%	M.	Patrick GERARD-SAIGNE

11.1 Information sur les filiales

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne se trouve pas dans les cas où :

- elle ne contrôle pas une autre entité, même si elle en détient plus de la moitié des droits de vote ;
- elle contrôle une autre entité, même si elle en détient moins de la moitié des droits de vote.

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2018, il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles limitant la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

11.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 18 millions d'euros aux FCT.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de participation dans des fonds dédiés.

11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Caisse régionale	Intégration globale	France	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	Intégration globale	France	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat compartiment CR	Intégration globale	France	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2018 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat 2015, Crédit Agricole Habitat 2017 et Crédit Agricole Habitat 2018 a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 10 421 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 9 673 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient deux participations non consolidées car leur impact en résultat n'est pas significatif. C'est le cas de Charente Périgord Immobilier, contrôlée à 100%, a une valeur nette de 374 milliers d'euros ainsi que de Charente Périgord Expansion contrôlée à 100% qui a une valeur nette de 10 046 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Leurs contributions au résultat et aux capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sont jugées non significatives.

12.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	
CHARENTE PERIGORD IMMOBLIER	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CHARENTE PERIGORD EXPANSION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI PRODREOS	France	50,20%	50,20%	Entité non significative

12.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidés	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (1)	Résultat du dernier exercice (1)
		31/12/2018	31/12/2017		
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS RURALES PÉRIGOURDINES	France	17,62%	17,62%		
ORECO (1)	France	12,38%	12,38%		
COULEURS D'AQUITAINE (1)	France	10,00%	10,00%		
DIODE INVEST	France	12,52%	12,52%		
SEM 24 PÉRIGORD ÉNERGIES (1)	France	10,53%	10,53%		
CONCEPTION INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIES FUTURES (1)	France	11,50%	11,10%		
MGMB (1)	France	17,79%	17,79%		
INOVELEC INVESTISSEMENTS (1)	France	11,01%	11,01%		
SCI WAB	France	18,75%	30,00%		
BFF Finance (1)	France	20,00%	0,00%		
SP SODEVAT (1)	France	22,49%	22,49%		
SEMITOUR (1)	France	16,83%	5,45%		

(1) Titres de Participation détenues par Charente Périgord Expansion

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017 l'implication la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dans les tableaux ci-dessous :

31/12/2018

	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit			Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit			Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit			Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	
<i>En milliers d'euros</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	361 715	-	-	-	361 715	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	361 715	-	-	-	361 715	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-	9 369 750	-	-	-	-	-	-	-

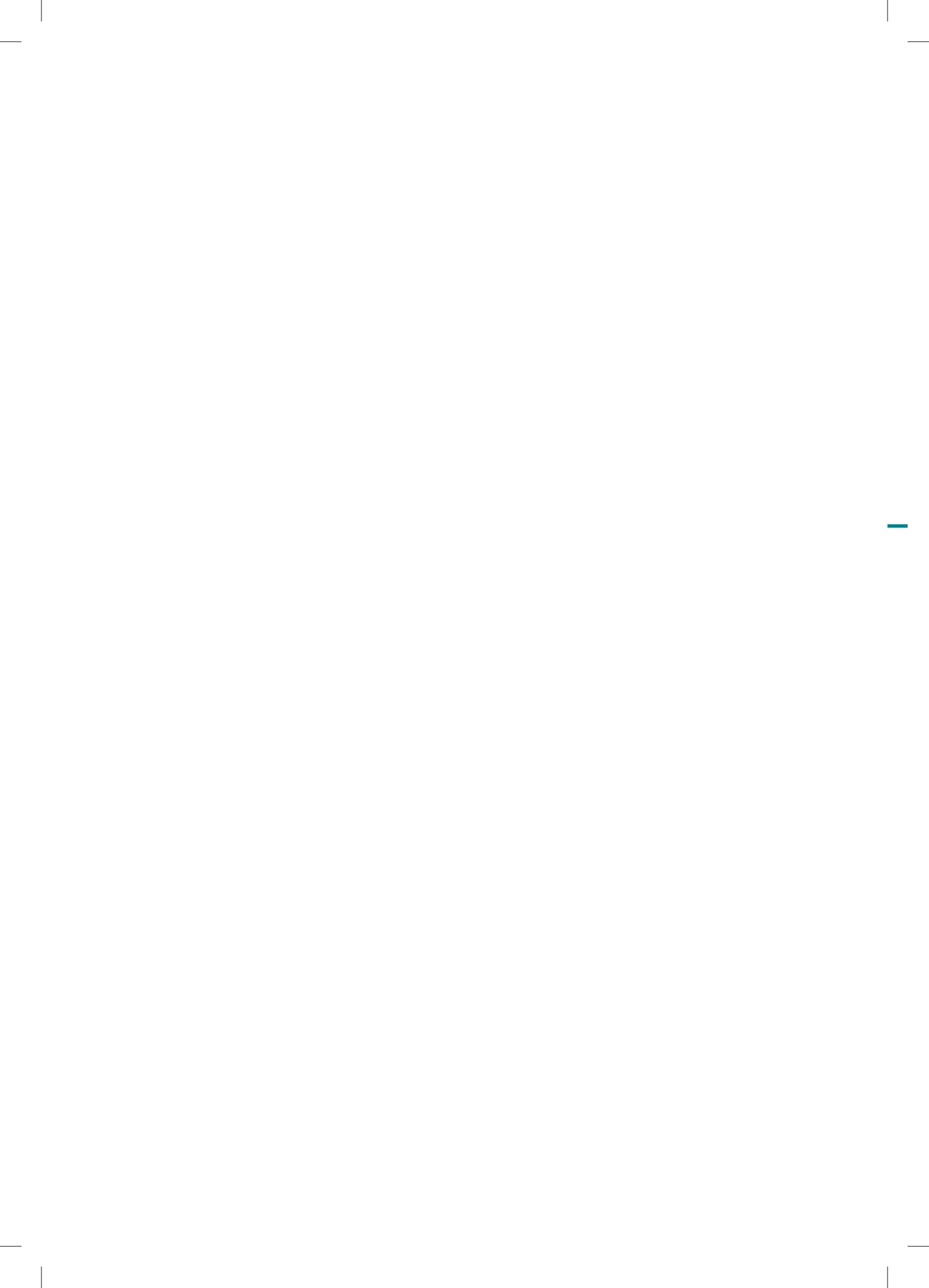
(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas géant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.



7



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 2018



KPMG Audit FS I

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-
Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit FS I
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse cedex 6
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes exposés dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels relatifs :

- » à l'application des règles de provisionnement des encours de crédit et des engagements par signature ;
- » au changement de présentation dans le compte de résultat de la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

» Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">» mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;» testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;» analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ;» effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées en note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élèvent à M€ 108,1 au 31 décembre 2018.

❖ Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2 et 2.1), votre caisse régionale constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. A la suite du changement de méthode décrit dans l'annexe, ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte des données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.</p> <p>Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente respectivement M€ 59,3 et M€ 59,7 au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2018 comme détaillé en note 15 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ de l'importance des changements induits dans la mise en œuvre pour le changement de méthode ; ❖ de l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ; ❖ de l'importance relative de ces provisions dans le bilan de votre caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (<i>Forward Looking</i> central et local). 	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, en incluant leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ❖ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ❖ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD) ; ❖ la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de <i>back-testing</i> ; ❖ la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ❖ tester, par sondages, la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ; ❖ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;

- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradation significative pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* ;
- analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.

✓ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

✓ Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord par votre assemblée générale du 29 mars 2005 pour le cabinet KPMG Audit FS I et du 30 mars 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG Audit FS I était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

✓ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✎ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✎ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✎ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✎ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

✦ **Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit**

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 5 mars 2019

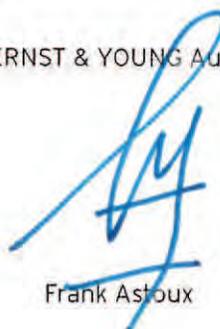
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I



Pierre Subreville

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

KPMG Audit FS I

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-
Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit FS I
Tour Egho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse cedex 6
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2018.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés relative à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.2 et 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale constitue, conformément à la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers », des dépréciations sur les créances en défaut (<i>Bucket 3</i>) faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré. Le montant de ces dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés à maturité actualisés.</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;▶ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ;

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles qui s'élève à M€ 108,9 présentées en note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

- ▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

■ **Risque de crédit et estimations des pertes attendues sur les expositions non-défaut dans le contexte de la première application de la norme IFRS 9**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, depuis le 1^{er} janvier 2018, votre caisse régionale applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers.</p> <p>Les effets de la première application de la norme IFRS 9 sont détaillés dans les « Notes annexes sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 aux comptes consolidés ».</p> <p>Dans ce cadre, votre caisse régionale constitue des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (<i>Expected Credit Loss</i>) portant sur les expositions qui ne sont pas en défaut, en distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les expositions n'ayant pas subi de dégradation significative du risque de crédit, pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à 1 an (<i>Bucket 1</i>) ; ▶ les expositions ayant subi une dégradation significative du risque de crédit pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à maturité (<i>Bucket 2</i>). La dégradation significative du risque de crédit a donné lieu à la définition d'un cadre méthodologique reposant sur plusieurs critères. 	<p>Pour apprécier la mise en œuvre de la norme IFRS 9 et les effets de son application dans les comptes de votre caisse régionale tant au 1^{er} janvier 2018 qu'au 31 décembre 2018, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, en incluant leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ▶ la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD) ; ▶ la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de <i>back-testing</i> ; ▶ la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ▶ testé, par sondages, la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;

Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018 respectivement un montant de M€ 59,7 et M€ 59,8 comme détaillé en note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les corrections de valeur sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, en tenant compte des données macro-économiques prospectives (« *Forward Looking* ») appréciées au niveau du groupe Crédit agricole et au regard, le cas échéant, de paramètres propres aux expositions de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés tant pour la première application de la norme IFRS 9 que pour la clôture des comptes au 31 décembre 2018 en raison de :

- ▶ l'importance des changements induits par la mise en œuvre pour la première fois de cette nouvelle norme ;
- ▶ l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ;
- ▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (*Bucket 1* et *Bucket 2*).

- ▶ testé la correcte application des principes retenus en matière de segmentation des expositions entre les catégories d'expositions homogènes de risques (*Bucket 1* et *Bucket 2*) ;
- ▶ contrôlé le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécié les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* ;
- ▶ analysé l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les annexes aux comptes consolidés, au regard des exigences de la norme IFRS 9 tant au 1^{er} janvier qu'au 31 décembre 2018.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord par votre assemblée générale du 29 mars 2005 pour le cabinet KPMG Audit FS I et du 30 mars 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG Audit FS I était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 5 mars 2019

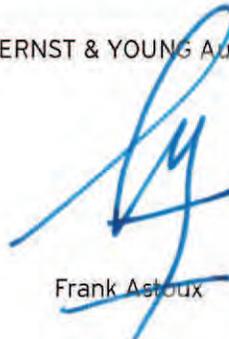
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I



Pierre Subreville

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Ernst & Young Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6
France
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Périgord

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
30, rue d'Epagnac - 16800 Soyaux
Ce rapport contient 4 pages
Référence : PS - 191.007 RS



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
réglementées
5 mars 2019*

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Siège social : 30, rue d'Epagnac - 16800 Soyaux
Capital social : € 96.109.661

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse régionale des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Evolution de la convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A.

- *Personne concernée : M. Philippe Boujut, Président du Conseil d'administration de votre Caisse Régionale et Administrateur de Crédit Agricole S.A.*
- *Nature et objet : il est rappelé que l'année 2017 a notamment été marquée par l'instauration de deux contributions dites exceptionnelles et additionnelles à l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.*

Compte tenu des principes légaux qui régissent l'intégration fiscale, Crédit Agricole S.A. a supporté un surcoût net après imputation des remboursements de la taxe de 3 % de 102.748.757 €.

Les contributions ne s'appliquaient qu'au-delà d'un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros ou 3 milliards d'euros.

Dans les groupes ayant opté pour l'intégration fiscale, le chiffre d'affaires à prendre en considération par la tête de groupe fiscal (Crédit Agricole S.A.) devait être la somme des chiffres d'affaires de l'ensemble des entités du périmètre d'intégration fiscale.

Toutes les Caisses régionales (sauf deux) prises isolément présentaient un chiffre d'affaire inférieur à ces seuils, si bien, qu'en application du principe que chaque Caisse Régionale doit continuer à calculer son impôt comme si elle était imposée séparément, elles n'ont pas eu à contribuer au surcoût d'impôt, alors que la base fiscale du groupe intégré était pour l'essentiel composée des résultats fiscaux des Caisses Régionales.

- **Modalités :**

Au regard du principe de solidarité qui anime le groupe Crédit Agricole et de l'intérêt social économique et financier commun et propre à chacune des entités membres du groupe fiscal, les Caisses Régionales, à l'exception des deux qui ont déjà contribué eu égard à leur chiffre d'affaires, ont contribué partiellement à la surcharge d'impôt supportée par Crédit Agricole S.A. en 2017 en réduisant de moitié la réallocation sur les gains d'impôt réalisés sur les distributions de dividendes mère fille et de droit commun :

Cette mesure s'applique au seul titre de l'exercice 2018.

Il ne s'est pas agi de reverser une somme à Crédit Agricole S.A., mais de renoncer à la moitié d'un gain potentiel.

Cette décision a été autorisée par le Conseil d'administration de votre Caisse régionale, dans sa séance du 29 juin 2018, à l'unanimité des présents, étant précisé que, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, M. Philippe Boujut n'a pas pris part au vote.

Au titre de l'exercice 2018, l'effort de solidarité a été de 920.328 € pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord.

- **Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse régionale :**

En vertu du principe de solidarité qui anime le groupe Crédit Agricole et de l'intérêt social, économique et financier commun et propre à chaque entité membre du groupe intégré, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord a accepté de contribuer partiellement au surcoût net.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Avec les Caisses locales de Bergerac, Périgueux, Cognac et Angoumoisine affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les Caisses locales Angoumoisine, Cognac, Bergerac et Périgueux ne détiennent pas de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) émis par la Caisse régionale. Elles perçoivent € 1.000 chacune en rémunération de leur engagement de liquidité.

Avec le Directeur Général

Une convention a été autorisée en 2017 concernant la convention de suspension de contrat de travail du Directeur Général, initialement signée en 2014, et ayant évolué en avril 2017 pour prendre en compte la garantie dans le cas d'invalidité ou de décès en cours de mandat du Directeur Général.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Avec les Caisses locales de Charente – Périgord affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Caisse régionale n'a pas facturé de prestations administratives aux Caisses locales.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 5 mars 2019

KPMG Audit FS I



Pierre Subreville
Associé

Toulouse, le 5 mars 2019

Ernst & Young Audit



Frank Astoux
Associé



8 RÉSOLUTIONS

EXERCICE 2018



Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2019

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION UNIQUE : Règles de vote - Article 28 des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la rédaction de l'article 28 et de redéfinir les points suivants :

- pour les sociétaires personne morale visé au 1^{er} paragraphe de cet article : le montant de la tranche de parts souscrites donnant droit au bénéfice de voix supplémentaires est porté de 446 K€ à 700 K€ et le nombre de voix totales détenues précédemment fixé à 10 est ramené à 6 nombre de voix maximum détenu.
- pour le sociétaire personne morale, le nombre de voix dont il pourra disposer par délégation la sienne comprise est ramené de 30 voix à 18 voix,
- Chaque sociétaire personne physique, représentant par délégation à la fois des sociétaires personnes physiques et morales ne pourra détenir au total, un nombre de voix la sienne comprise supérieur à 23 voix, contre 35 voix précédemment.

Ancienne rédaction

1. Chaque Caisse Locale visée à l'article 1^{er} des statuts a droit à une voix quel que soit le montant de sa souscription, puis à une voix supplémentaire par tranche de 446 000 euros de capital social, sans toutefois qu'elle puisse disposer de plus de 10 voix en tout. Le représentant de cette Caisse Locale devra être membre du Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

2. Chaque sociétaire, personne physique ou morale, peut donner pouvoir et se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre sociétaire de son choix :

- Le sociétaire mandataire personne physique, peut représenter d'autres sociétaires mais il ne pourra disposer, en tout état de cause, de plus de 5 voix, la sienne comprise somme de sa voix personnelle et de la voix de chacun des sociétaires qu'il représente.

- Le sociétaire mandataire personne morale représentant plusieurs sociétaires personnes morales ne pourra disposer d'un nombre de voix supérieur au triple du nombre maximum de droits de vote susceptible d'être obtenu par le sociétaire collectif susvisé au 1, soit 30 voix.

- Chaque sociétaire mandataire personne physique représentant à la fois des sociétaires personnes physiques et morales, ne saurait détenir au total un nombre de voix supérieur au cumul du maximum de droits de vote d'un sociétaire individuel, la sienne comprise, et du triple du maximum de droits de vote d'un sociétaire collectif (Caisse Locale) susvisé au 2 soit 35 voix.

3. Les personnes physiques ou morales autres que les Caisses locales ne pourront représenter plus du tiers des droits de vote attribués aux sociétaires pour les Assemblées Générales.

Nouvelle rédaction

Chaque Caisse Locale visée à l'article 1^{er} des statuts a droit à une voix quel que soit le montant de sa souscription, puis à une voix supplémentaire par tranche de 700 000 euros de capital social, sans toutefois qu'elle puisse disposer de plus de 6 voix en tout. Le représentant de cette Caisse Locale devra être membre du Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

Chaque sociétaire, personne physique ou morale, peut donner pouvoir et se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre sociétaire de son choix :

- Le sociétaire mandataire personne physique, peut représenter d'autres sociétaires mais il ne pourra disposer, en tout état de cause, de plus de 5 voix, la sienne comprise somme de sa voix personnelle et de la voix de chacun des sociétaires qu'il représente.

- Le sociétaire mandataire personne morale représentant plusieurs sociétaires personnes morales ne pourra disposer d'un nombre de voix supérieur au triple du nombre maximum de droits de vote susceptible d'être obtenu par le sociétaire collectif susvisé au 1, soit 18 voix.

- Chaque sociétaire mandataire personne physique représentant à la fois des sociétaires personnes physiques et morales, ne saurait détenir au total un nombre de voix supérieur au cumul du maximum de droits de vote d'un sociétaire individuel, la sienne comprise, et du triple du maximum de droits de vote d'un sociétaire collectif (Caisse Locale) susvisé au 2 soit 23 voix.

Les personnes physiques ou morales autres que les Caisses locales ne pourront représenter plus du tiers des droits de vote attribués aux sociétaires pour les Assemblées Générales.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et quitus

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018, ni au projet de répartition des excédents de la Caisse Régionale, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée approuve les comptes qui viennent de lui être soumis et donne quitus aux Administrateurs et au Directeur Général de la Caisse Régionale pour leur gestion concernant l'exercice 2018.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes Consolidés, approuve ces comptes arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION : Charges non déductibles – Articles 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 33 445,37 €, et que le montant des impôts sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, est de 11 515 €.

QUATRIEME SOLUTION : Approbation des conventions règlementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 225-38 à 225-43 du code de commerce et autorisées par le Conseil d'Administration, approuve lesdites Conventions.

CINQUIEME RESOLUTION : Composition Capital Social

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'absence de variation de capital entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018.

Au 31 décembre 2018, il s'élève à un montant de 96 109 661,16 € et est composé de 62 816 772 titres d'une valeur nominale de 1,53 €, soit 36 903 479 parts sociales et 25 913 293 certificats coopératifs associés.

SIXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, fixe à 2,92 % l'intérêt aux parts sociales, soit le maximum autorisé suite à la promulgation de la loi Sapin 2 le 9 décembre 2016, et à 0,26 € le dividende des CCA pour l'exercice 2018.

Les intérêts servis sur les parts sociales et les dividendes des CCA ouvrent droits à l'abattement de 40% (article 243 bis du CGI).

La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 31 mars 2019.

SEPTIEME RESOLUTION : Répartition des excédents

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2018

- Résultat comptable net :	54 124 313,75 €
- Affectation du résultat :	
- Intérêts aux parts sociales	1 648 699,89 € soit 0,044676 € par part sociale
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	6 737 456,18 € soit 0,26 € par titre
- Résultat après affectation :	45 738 157,68 €

→ Affectation du solde des excédents disponibles

¾ à la réserve légale : 34 303 618,26 €

¼ à la réserve libre : 11 434 539,42 €

<u>Intérêts au Parts Sociales</u>			
Année	Nombre de Parts Sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2015	36 903 479	0,02754	1 016 321,90
2016	36 903 479	0,049266	1 818 086,77
2017	36 903 479	0,045135	1 665 638,49
<u>Dividendes des CCA</u>			
Année	Nbre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2015	25 913 293	0,25	6 478 323,25
2016	25 913 293	0,25	6 478 323,25
2017	25 913 293	0,25	6 478 323,25

HUITIEME RESOLUTION : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 346 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2019 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

NEUVIEME RESOLUTION : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2018 au Directeur général, aux membres permanents du Comité de Direction et aux Responsables des fonctions de contrôle de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres permanents du Comité de direction et aux Responsables des fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 817 405 € au titre de l'exercice 2018.

DIXIEME RESOLUTION : Election des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte constate que six administrateurs de la 1ère série sont tiers sortants rééligibles :

- Monsieur Philippe BOUJUT
- Madame Véronique DIAZ
- Monsieur Stéphane DUPUY
- Monsieur Benoît FAYOL
- Monsieur Thierry FOURCAUD
- Monsieur Alain LARUE

L'Assemblée Générale Mixte constate la vacance de six postes d'administrateurs.

Concernant les Administrateurs rééligibles, l'Assemblée Générale Mixte doit se prononcer sur les candidatures suivantes :

- Monsieur Philippe BOUJUT
- Madame Véronique DIAZ
- Monsieur Stéphane DUPUY
- Monsieur Benoît FAYOL
- Monsieur Thierry FOURCAUD
- Monsieur Alain LARUE

ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale Mixte confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi.





CHARENTE-PÉRIGORD
banque & assurances

Crédit Agricole Charente-Périgord
30, rue d'Épagnac – CS 72424 Soyaux – 16024 ANGOULÊME Cedex
Tél : 05 45 20 45 20 – Fax : 05 45 20 49 99
www.ca-charente-perigord.fr